



COMPTE RENDU IN EXTENSO

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2020

DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

5 ET 6 NOVEMBRE 2020

(1ERE JOURNÉE)

VISIOCONFERENCE

(MANDATURE 2018-2021)





**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2020
5 È 6 DI NUVEMBRE
2ème SESSION ORDINAIRE DE 2020
5 ET 6 NOVEMBRE**

JOURNÉE DU JEUDI 5 NOVEMBRE 2020

M. VANNI, vice-président de l'Assemblée de Corse, qui préside dans l'immédiat la séance en lieu et place du **président TALAMONI**, donne la parole au **secrétaire général de l'Assemblée de Corse** afin que ce dernier précise les conditions selon lesquelles se dérouleront la présente session.

Le secrétaire général de l'Assemblée de Corse rappelle que celles-ci ont été arrêtées par les membres de **la commission permanente** dans sa forme organisationnelle qui a eu lieu le mercredi 4 novembre 2020, ladite commission faisant suite aux préconisations formulées par **la conférence des présidents**. 13

Ouverture de la séance des questions orales à 9H25

M. Hyacinthe VANNI préside la séance

QUESTIONS ORALES

Question n° 2020/O2/038 - déposée par Petr'Anto TOMASI, au nom du groupe « Corsica Libera » : **relative au confinement et à la sauvegarde des commerces dits "non-essentiels"** 14

Question n° 2020/O2/041 - déposée par Hyacinthe VANNI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : **relative aux mesures de soutien aux petits commerces** 16

Question n° 2020/O2/039 - déposée par Jean-Charles ORSUCCI, au nom du groupe « Andà per Dumane » : **relative au Syndicat d'énergie de la Corse-du-Sud** 20

Question n° 2020/O2/040 - déposée par Jean-François CASALTA, au nom du groupe « PNC » : **relative aux réseaux routiers dans le secteur du Grand Aiacciu** 24

Suspension de la séance pour 10 minutes

Ouverture de la séance à 10 H 50, présidée par M. Jean-Guy TALAMONI

Appel nominal des conseillers par Madame Laura FURIOLI, Secrétaire de séance

Le quorum est atteint 28

Allocution de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse 29

Allocution de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif 31

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

Raportu n° 305 : Mudificazioni di u rigulamentu Festa di a Lingua.

Rapport n° 305 : Modification du règlement Festa di a Lingua.

Présentation du rapport du Conseil exécutif 34

VOTE du rapport 37

ACQUA È RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

Raportu n° 297 : Prugettu di schema direttore d'accunamentu è di gestione di l'acque (SDAGE) di Corsica 2022-2027, sottumessu à cunsultazione ufficiale.

Rapport n° 297 : Projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) de Corse 2022-2027 soumis à consultation officielle.

Présentation du rapport du Conseil exécutif 37

VOTE du rapport

42

AFFARI EUROPEI È INTERNAZIONALE / AFFAIRES EUROPEENNES ET INTERNATIONALES

Vote sur l'urgence concernant l'examen du rapport n° 337 relatif au soutien à l'instauration d'une taxe sur les transactions financières (TTF) à l'échelle de l'Union européenne et à l'affectation de 1% de transition juste aux territoires insulaires de l'UE (article 174 TFUE)

Présentation du rapport par le Président du Conseil exécutif 43

DISCUSSION GENERALE 43

VOTE du rapport : la procédure d'urgence est retenue 45

Raportu 337 : Sustegnu à a creazione di una tassa nantu à e transazzione finanziarie (TFF) à u livellu di l'Unione Europea è à l'affettazione di 1% di u fondu pè una transizione ghjusta à i territorii isulani di l'UE (articulu 174 TFUE).

Rapport 337 : Soutien à l'instauration d'une taxe sur les transactions financières (TFF) à l'échelle de l'Union Européenne et à l'affectation de 1% du fonds de transition juste aux territoires insulaires de l'UE (article 174 TFUE).

Présentation du rapport par le Président du Conseil exécutif 46

DISCUSSION GENERALE 48

Prise(s) de parole :

Mme Rosa PROSPERI

M. Hyacinthe VANNI

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

M. Jean-Charles ORSUCCI

M. Pierre POLI

M. Gilles SIMEONI, en réponse aux interventions

VOTE du rapport 53

Une minute de silence est observée à 12H00 en mémoire de toutes les victimes de la COVID 19 dont Joelle FERRICELLI, infirmière au Centre Hospitalier de Bastia

Mme Mattea CASALTA préside la séance

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTE

Mme Bianca FAZI : Point sur la situation actuelle 56

Raportu n° 293 : Pulitica di privenzione è di prutezzione di a zitellina di a Cullettività di Corsica è cuntrattualizazione cù u Statu.

Rapport n° 293 : Politique de prévention et de protection de l'enfance de la Collectivité de Corse et contractualisation avec l'Etat.

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI 56

VOTE du rapport 59

Raportu n° 304 : Attualizazione di u Rigulamentu di l'intervenzione suciale, medicusuciale è salute di Corsica.

Rapport n° 304 : Actualisation du règlement des interventions sociales, médico-sociales et santé de Corse.

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI 60

DISCUSSION GENERALE 63

Prise(s) de parole :

M. François ORLANDI

Mme Bianca FAZI, en réponse aux interventions

VOTE du rapport 66

Suspension de séance – reprise annoncée pour 13 H 45

13 H 50 reprise des travaux, Mme Mattea CASALTA préside la séance

| |
|---|
| ACCUNCIAMENTU DI U TERRITORIU/ - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE |
|---|

Raportu n° 306 : Mudificazione nu 1 di u Pianu d'accunciamentu è di sviluppu durevule di a Corsica in quantu à a ristabilita di a carta di i spazii strategichi agriculi.

Rapport n° 306 : Modification n°1 du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse relative au rétablissement de la carte des ESA.

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Jean BIANCUCCI 68

DISCUSSION GENERALE 72

Prise(s) de parole :

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Mme Mattea CASALTA, vice-présidente

M. Julien PAOLINI

Mme Rosa PROSPERI

M. Jean-Charles ORSUCCI

Mme Mattea CASALTA, vice-présidente

Mme Valérie BOZZI

M. Paul MINICONI

M. Marcel CESARI

Président Jean-Guy TALAMONI reprend la présidence

M. Xavier LACOMBE

Président Jean-Guy TALAMONI

M. Hyacinthe VANNI : point d'ordre sur la répartition des temps de paroles

Président Jean-Guy TALAMONI

M. François ORLANDI

Président Jean-Guy TALAMONI

Mme Mattea CASALTA, vice-présidente

Réponse de M. Jean BIANCUCCI aux différents intervenants

Réponse du Président Gilles SIMEONI

VOTE du rapport 110

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DU
PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

Raportu n° 336 : Mudificazione di a deliberazione relativa à a designazione di i raprisententi di l'Assemblea di Corsica à u Cunsigliu d'Amministràzione di a S.E.M. Corse Bois Energie.

Rapport n° 336 : Modification de la délibération relative à la désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein du Conseil d'Administration de la S.E.M. Corse Bois Energie.

Présentation du rapport du Président de l'Assemblée de Corse 110

VOTE du rapport 112

Raportu n° 326 : Cumposizioni nova di l'Assemblea di a Giuventù.

Rapport n° 326 : Nouvelle composition de l'Assemblée di a Giuventù.

Présentation du rapport du Président de l'Assemblée de Corse 112

VOTE du rapport 113

Rapport n° 327 : Désignation des membres de l'Assemblée de Corse pour siéger au groupe de travail chargé de proposer des solutions de fond aux problématiques qui se posent dans le secteur de l'aide à la personne.

Présentation du rapport du Président de l'Assemblée de Corse 114

Désignations par groupe 114

L'ASSEMBLEE DE CORSE PREND ACTE des désignations 115

Rapport n° 328 : Désignation des membres de l'Assemblée de Corse à la commission territoriale des espaces naturels et de pleine nature.

Présentation du rapport du Président de l'Assemblée de Corse 116

| | |
|---|-----|
| Désignations par groupe | 116 |
| L'ASSEMBLEE DE CORSE PREND ACTE des désignations | 117 |

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Présentation des rapports du Conseil exécutif n° 314 à 318 et n° 324, (Avenant n° 1 - Convention de délégation de service public relative à l'exploitation du transport de marchandises et de passagers au titre de la continuité territoriale), par Mme Vanina BORROMEI, Conseillère exécutive, Présidente de l'OTC 118

Rapport commun de la Commission des Finances 2020/O2/039, pour les rapports 314 à 318 (avis favorable)

Avis favorable de la Commission des Finances rapport n° 324

Raportu n° 314 : Aghjustu n° 1 – Cunvenzione di delegazione di serviziu publicu rilativa à a sfruttera di u trasportu di mercanzie è di passageri à titulu di a cuntinuità territoriale trà u portu d’Ajacciu è u portu di Marseglia.

Rapport n° 314 : Avenant n° 1 - Convention de délégation de service public relative à l'exploitation du transport de marchandises et de passagers au titre de la continuité territoriale entre le port d'Ajaccio et le port de Marseille.

Présentation du rapport du Président du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI 118

DISCUSSION GENERALE 123

Prise(s) de parole :

M. Hyacinthe VANNI

M. Jean-Martin MONDOLONI

Mme Vanina BORROMEI

Mme Rosa PROSPERI

Mme Vanina BORROMEI

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. Jean-Guy TALAMONI

M. Hyacinthe VANNI

M. Jean-Guy TALAMONI

VOTE du rapport

128

Raportu n° 315 : Aghjustu n° 1 – Cunvenzione di delegazione di serviziu publicu rilativa à a sfruttera di u trasportu di mercanzie è di passageri à titulu di a cuntinuità territoriale trà u portu di Bastia è u portu di Marseglia.

Rapport n° 315 : Avenant n° 1 - Convention de délégation de service public relative à l'exploitation du transport de marchandises et de passagers au titre de la continuité territoriale entre le port de Bastia et le port de Marseille.

VOTE du rapport

137

Raportu n° 317 : Aghjustu n° 1 – Cunvenzione di delegazione di serviziu publicu rilativa à a sfruttera di u trasportu di mercanzie è di passageri à titulu di a cuntinuità territoriale trà u portu di L'Isula è u portu di Marseglia.

Rapport n° 317 : Avenant n° 1 - Convention de délégation de service public relative à l'exploitation du transport de marchandises et de passagers au titre de la continuité territoriale entre le port de l'Ile Rousse et le port de Marseille

VOTE du rapport

139

Raportu n° 316 : Aghjustu n° 1 – Cunvenzione di delegazione di serviziu publicu rilativa à a sfruttera di u trasportu di mercanzie è di passageri à titulu di a cuntinuità territoriale trà u portu di Portivechju è u portu di Marseglia

Rapport n° 316 : Avenant n° 1 - Convention de délégation de service public relative à l'exploitation du transport de marchandises et de passagers au titre de la continuité territoriale entre le port de Porto-Vecchio et le port de Marseille.

VOTE du rapport

140

Raportu n° 318 : Aghjustu n° 1 – Cunvenzione di delegazione di serviziu publicu rilativa à a sfruttera di u trasportu di mercanzie è di passageri à titulu di a cuntinuità territoriale trà u portu di Prupia è u portu di Marseglia.

Rapport n° 318 : Avenant n° 1 - Convention de délégation de service public relative à l'exploitation du transport de marchandises et de passagers au titre de la continuité territoriale entre le port de Prupia et le port de Marseille.

VOTE du rapport

141

Raportu n° 324 : Prutucollu transazzionale rilativu à l'eseguimentu di e cunvenzione firmate cù a Cumpagnia meridunale pè una durata di trè mesi da u 7 di ferraghju à u 30 d'aprile 2020, da assicurà i servizii di trasportu marittimu Portivechju – Marseglia è Prupia – Marseglia.

Rapport n° 324 : Protocole transactionnel relatif à l'exécution des conventions conclues avec la Compagnie la Méridionale pour une durée de trois mois, du 7 février 2020 au 30 avril 2020, afin d'assurer les liaisons maritimes Portivechju - Marseglia et Prupia-Marseglia.

VOTE du rapport

143

Présentation des rapports du Conseil exécutif n° 319 à 323 et n° 325 et n° 331, (Avenant n° 2 - Convention de délégation de service public relative à l'exploitation du transport de marchandises et de passagers au titre de la continuité territoriale), par Mme Vanina BORROMEI, Conseillère exécutive, Présidente de l'OTC

Rapport commun de la Commission des Finances 2020/O2/040, pour les rapports de 319 à 323 (avis favorable)

Avis favorable de la Commission des Finances rapport n° 325

Raportu n° 319 : Aghjustu n° 2 – Cunvenzione di delegazione di serviziu publicu rilativa à a sfruttera di u trasportu di mercanzie è di passageri à titulu di a cuntinuità territoriale trà u portu d'Aiacciu è u portu di Marseglia.

Rapport n° 319 : Avenant n° 2 - Convention de délégation de service public relative à l'exploitation du transport de marchandises et de passagers au titre de la continuité territoriale entre le port d'Ajaccio et le port de Marseille.

VOTE du rapport

145

Raportu n° 320 : Aghjustu n° 2 – Cunvenzione di delegazione di serviziu publicu rilativa à a sfruttera di u trasportu di mercanzie è di passageri à titulu di a cuntinuità territoriale trà u portu di Bastia è u portu di Marseglia.

Rapport n° 320 : Avenant n° 2 - Convention de délégation de service public relative à l'exploitation du transport de marchandises et de passagers au titre de la continuité territoriale entre le port de Bastia et le port de Marseille.

VOTE du rapport

147

Raportu n° 321 : Aghjustu n° 2 – Cunvenzione di delegazione di serviziu publicu rilativa à a sfruttera di u trasportu di mercanzie è di passageri à titulu di a cuntinuità territoriale trà u portu di L’Isula è u portu di Marseglia.

Rapport n° 321 : Avenant n° 2 - Convention de délégation de service public relative à l'exploitation du transport de marchandises et de passagers au titre de la continuité territoriale entre le port de l'Ile Rousse et le port de Marseille.

VOTE du rapport

148

Raportu n° 322 : Aghjustu n° 2 – Cunvenzione di delegazione di serviziu publicu rilativa à a sfruttera di u trasportu di mercanzie è di passageri à titulu di a cuntinuità territoriale trà u portu di Portivechju è u portu di Marseglia.

Rapport n° 322 : Avenant n° 2 - Convention de délégation de service public relative à l'exploitation du transport de marchandises et de passagers au titre de la continuité territoriale entre le port de Porto-Vecchio et le port de Marseille.

VOTE du rapport

149

Raportu n° 323 : Aghjustu n° 2 – Cunvenzione di delegazione di serviziu publicu rilativa à a sfruttera di u trasportu di mercanzie è di passageri à titulu di a cuntinuità territoriale trà u portu di Prupia è u portu di Marseglia.

Rapport n° 323 : Avenant n° 2 - Convention de délégation de service public relative à l'exploitation du transport de marchandises et de passagers au titre de la continuité territoriale entre le port de Prupia et le port de Marseille.

VOTE du rapport

151

Raportu n° 325 : Raportu d’infurmazione di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu à l’Assemblea di Corsica in quantu à a cuntinuità di u serviziu marittimu à partesi da u 1mu di ghjennaghju di u 2021 trà u portu di Marseglia è i porti di Corsica

Rapport n° 325 : Rapport d'information du Président du Conseil exécutif à l'Assemblée de Corse relatif à la continuité du service maritime à compter du 1^{er} janvier 2021 entre le port de Marseille et les ports de Corse.

Rapport d’information ne nécessitant pas de vote de l’Assemblée de Corse

151

Raportu n° 331 : Cuncessione di serviziu publicu di trasporti maritimi Corsica-Cuntinente 2021-2023.

Rapport n° 331 : Concession de service public de transport maritime Corse-Continent 2021-2023.

| | |
|---|-----|
| Présentation du rapport du Président du Conseil exécutif | 152 |
| DISCUSSION GENERALE | 153 |
| <i>Prise(s) de parole :</i> | |
| M. Jean-Martin MONDOLONI | |
| M. Jean-Charles ORSUCCI | |
| M. Hyacinthe VANNI | |
| Mme Valérie BOZZI | |
| Mme Jeanne STROMBONI | |
| M. Petr'Antone TOMASI, amendement déposé par le groupe Corsica Libera | |
| M. François ORLANDI | |
| Mme Vanina BORROMEI en réponse aux interventions | |
| M. Gilles SIMEONI | |
| M. Petr'Antone TOMASI modification amendement | |
| AMENDEMENT | 171 |
| Examen de l'amendement déposé par le groupe Corsica Libera : | |
| M. Jean-Charles ORSUCCI intervient contre l'amendement | 172 |
| VOTE du rapport amendé | 175 |

Suspension de séance

M. VANNI, vice-président de l'Assemblée de Corse, qui préside dans l'immédiat la séance en lieu et place du **président TALAMONI**, donne la parole au **secrétaire général de l'Assemblée de Corse** afin que ce dernier précise les conditions selon lesquelles se dérouleront la présente session.

Le secrétaire général de l'Assemblée de Corse rappelle que celles-ci ont été arrêtées par les membres de **la commission permanente** dans sa forme organisationnelle qui a eu lieu le mercredi 4 novembre 2020, ladite commission faisant suite aux préconisations formulées par **la conférence des présidents**.

S'agissant des temps de parole de l'assemblée délibérante, quinze minutes par groupe, réparties éventuellement entre deux orateurs, sont accordées pour les dossiers emblématiques. Il s'agit respectivement des Espaces Stratégiques Agricoles (n° 306), du maritime (n° 331) et du budget (303). En ce qui concerne le document étape sur la mise en œuvre du plan contre la précarité et la pauvreté (n° 301) qui relève aussi de cette catégorie, les interventions sont limitées à dix minutes avec deux intervenants au plus. Pour les autres rapports, cinq minutes sont prévues et seul un membre de chacun des groupes politiques aura la possibilité de s'exprimer.

Les amendements dès lors qu'un consensus se dégage, seront votés avec le texte.

Sur le mode de votation, les dispositions suivantes ont été retenues :

- Vote avec appel nominal sur les dossiers dits emblématiques et sur tout autre dès lors qu'une conseillère ou un conseiller à l'Assemblée de Corse le demande ;
- Vote émis par le président ou le représentant du groupe politique. Ce dernier donne l'orientation du vote et cite chacun des membres du groupe en cause. Il précise éventuellement si l'un d'entre eux tout en mentionnant son identité, émet une position contraire.

Il apporte des compléments d'information quant à l'éventualité d'une tenue en présentiel des sessions en utilisant les deux hémicycles ainsi que d'autres lieux. Les services de la collectivité considèrent qu'il ne subsiste pas d'obstacles de nature technique à une telle opération. Néanmoins, aucun test n'a été effectué.

Mme NIVAGGIONI évoque la question du remplacement du **sénateur PARIGI** démissionnaire du conseil d'administration de la société d'économie mixte Bois-Energie. Elle fait part de ses inquiétudes en matière de légalité sachant qu'il convient de désigner également le nouveau directeur de la SEM.

Le secrétaire général de l'Assemblée de Corse précise que cette affaire a été inscrite à l'ordre du jour de la session et sera examinée demain. Il rappelle les conditions juridiques qui rendent exécutoires les délibérations.

Un échange a lieu entre ce dernier et Mme PROSPERI qui souhaite l'application généralisée du vote par groupe. **Le secrétaire général de l'Assemblée de Corse** indique que le dispositif dont il s'agit demeure expérimental. Il apporte également des précisions au **président de séance**.

M. BIANCUCCI émet des réserves sur les temps de parole alloués tout en ne remettant pas en cause les décisions arrêtées par la commission permanente. Il formule le vœu que ceux-ci soient rigoureusement respectés.

QUISTIONE ORALE / QUESTIONS ORALES

Ouverture de la séance des questions orales à 9 h 30.

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président, préside la séance.

Question orale N°2020/O2/038 déposée par Petr'Anto TOMASI, au nom du groupe « Corsica Libera », et **relative au confinement et à la sauvegarde des commerces dits "non-essentiels"**

M. Hyacinthe VANNI

La parole est à Petr'Antone TOMASI pour la première question. Vous avez la parole, M. TOMASI.

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, M. le Président.

Chers collègues, tout d'abord, au seuil de cette question, je souhaiterais en ces temps troublés avoir une pensée pour l'ensemble des familles corses qui sont touchées par les drames de ces dernières heures et avoir notamment une pensée pour l'ensemble des personnels soignants qui ont payé, y compris ces dernières heures, un lourd tribut de cette crise.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

A l'instar du reste de l'Europe, la Corse connaît une situation sanitaire préoccupante. Le temps qui nous est imparti ne suffirait pas à faire l'inventaire des manquements graves qui, depuis le printemps, ont conduit à un déconfinement raté et à ce rebond épidémique. Sans même parler des conséquences de l'abandon délibéré de l'hôpital public ou de notre triste exception, faisant de la Corse, malgré nous, le seul territoire sans CHU.

Six mois après celui qui fut décrété en mars, le gouvernement français a annoncé la mise en œuvre d'un nouveau confinement. Les modalités pratiques de celui-ci conduisent à des mesures incohérentes, pour ne pas dire parfois absurdes, et foncièrement inévitables.

C'est le cas notamment de la situation faite aux petits commerces de proximité dits « non essentiels », ceux qui incarnent notre économie à visage humain et qui, en Corse, sont une part essentielle de notre tissu économique. Ces commerces, et les familles corses qui en vivent, sont en péril alors que les géants du e-commerce sont appelés à prospérer encore davantage, notamment à l'approche des fêtes de Noël.

Parallèlement à la crise sanitaire qui se poursuit, la crise sociale et économique menace donc de s'aggraver dans des proportions alarmantes dans un pays où le taux de précarité et de chômage battent déjà de tristes records.

Nous concernant, nous sommes favorables à ce que ces commerces de proximité puissent reprendre une activité sur site.

Nous avons la pleine conscience que l'équilibre à trouver entre les impératifs de santé publique et la sauvegarde de ces milliers d'emplois est fragile. C'est pourquoi ces réouvertures ne pourront s'envisager que dans le cadre d'un protocole sanitaire drastique.

Afin d'envisager cette perspective, envisagez-vous Monsieur le Président du conseil exécutif de Corse, d'organiser un dialogue qui pourrait réunir, en premier lieu, les pouvoirs publics, en deuxième lieu, les médecins et scientifiques, en troisième lieu, les professionnels des différents secteurs concernés et leurs représentants consulaires ?

Dans une île où nos ressources sanitaires (lits de réanimation, personnels de santé) sont très limitées et en l'absence manifestement de solutions extérieures, les prochaines semaines seront décisives. Pour que les mesures sanitaires soient respectées et donc efficaces, il faut qu'elles soient socialement acceptées. Ce qui, en l'état, ne semble nullement acquit.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Petr'Antò TOMASI.

Je demande au Président du Conseil exécutif s'il veut répondre aux deux questions en même temps, puisque j'ai une question sur le même sujet, ou bien répondre à Petr'Antò et à moi par la suite ?

Le Président SIMEONI

Il me semble que les deux questions sont complémentaires. Si vous en êtes d'accord, je fais une seule et même réponse.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, je pose ma question.

Question orale N°2020/O2/041 déposée par Hyacinthe VANNI, au nom du groupe « Femu a Corsica », et **relative aux mesures de soutien aux petits commerces**

M. Hyacinthe VANNI

Je me joins, bien entendu, aux hommages qui ont été faits par Petr'Antò TOMASI en ces jours difficiles et surtout pour les personnels soignants qui sont en première ligne et, on l'a vu, qui en payent le prix aujourd'hui. Donc, moi-aussi je rends hommage à toutes ces personnes et à toutes leurs familles.

Monsieur le Président,

Nous sommes aujourd'hui confrontés à une seconde vague grave de l'épidémie de Covid-19 et un nouveau confinement est entré en vigueur. Les prévisions des autorités de santé nous indiquent un fort risque de dépassement des capacités d'accueil de nos hôpitaux et services de réanimation.

Malgré l'organisation mise en œuvre par les services de ces structures, il est fort à craindre que dans les prochaines semaines la situation sanitaire devienne plus que préoccupante. Nous tenons d'ailleurs à saluer le dévouement et l'implication du personnel de santé qui ne compte pas ses heures pour faire face à cette nouvelle vague.

Pourtant, cette situation aurait pu être anticipée et sans doute largement évitée.

Parallèlement à l'urgence sanitaire, il demeure également une urgence économique et sociale. Nous savons d'ores et déjà que de nombreux commerces et de nombreuses petites entreprises seront très fortement impactés par ce second confinement.

Bien que nous soyons convaincus de la nécessité absolue d'appliquer des règles strictes en matière sanitaire, nous ne pouvons que partager les incompréhensions des commerçants et artisans contraints de cesser leur activité, leurs produits étant jugés « non-essentiels », alors que des grandes surfaces, bien souvent sur fréquentées, avaient jusqu'à mardi l'autorisation de vendre les mêmes produits, ce qui constituerait indéniablement une concurrence déloyale.

Pour autant, l'annonce du Premier ministre dans son intervention du 1er novembre dernier ne peut être considérée comme une solution satisfaisante.

En effet, l'interdiction de la vente de ces produits par les grandes surfaces est une réponse insuffisante voire incohérente, dans la mesure où cette décision ne profitera qu'aux géants de la vente en ligne, à l'image d'Amazon.

Nous sommes convaincus que des mesures concrètes prises au niveau local peuvent rapidement apporter de réelles solutions afin de leur venir en aide.

Ainsi, Monsieur le Président, de quelle manière notre collectivité pourrait, en concertation avec l'Etat, les intercommunalités et communes, et les chambres consulaires, permettre aux commerçants et artisans de mieux traverser cette période difficile, notamment par la mise en place de solutions innovantes ?

De même, comment pourrait-on anticiper les difficultés à venir et agir sur les moyens et long termes pour soutenir le petit commerce, qui sera inévitablement impacté de manière durable par les conséquences des différentes périodes du confinement ?

Je vous remercie, M. le Président.

La parole est au Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Messieurs les Présidents de groupes, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Merci pour ces deux questions complémentaires qui sont, me semble-t-il, les deux phases d'une même pièce.

Petr'Antò TOMASI a sans doute plus insisté dans sa question sur les aspects liés à l'économique et au social ; Hyacinthe VANNI sur les aspects sanitaires. Mais elles sont complémentaires, puisque que sur la nécessité de trouver un équilibre entre le sanitaire d'un côté, l'économique et le social de l'autre et sur le constat que cet équilibre est pour l'instant insuffisamment atteint, je pense que les groupes de la majorité sont d'accord et pleinement d'accord.

Avant de vous répondre, je veux à mon tour d'abord avoir une pensée pour les près de 100 personnes malheureusement décédées des suites de la COVID et avec, notamment avant-hier, une infirmière du Centre Hospitalier de Bastia.

Je sais que nous avons convenu, avec le Président de l'Assemblée de Corse, de rendre tout à l'heure un hommage solennel à travers une minute de silence, mais je laisserai au Président de l'Assemblée de Corse le soin de d'annoncer et de l'organiser au moment que nous retenons habituellement pour ce type d'hommage.

Très directement, pour commencer à répondre à vos questions, dès le 31 octobre, au nom du Conseil exécutif et au lendemain des décisions annoncées par le Gouvernement, je me suis efforcé de poser les termes du débat autour du triple constat suivant :

- Premièrement, il faut le dire avec force et clarté, un strict confinement reste pour l'instant et probablement pour les jours et semaines à venir, nécessaire et indispensable eu égard à la situation sanitaire. Cela a été dit, je le rappelle, partout, mais singulièrement en Corse. Les trois semaines à venir vont être cruciales et déterminantes et nous avons toutes les raisons de craindre que, malheureusement, si les projections annoncées notamment par l'Institut Pasteur et prévues il y a plusieurs semaines déjà par le Comité Scientifique de Corse se réalisent, nous risquons d'être dans une situation d'embolie et de sursaturation des services de réanimation de Corse.

Donc, premier point, le strict confinement reste nécessaire et cela inclut donc, à l'évidence, la fermeture des commerces, il faut le dire.

- Deuxièmement, la stratégie actuelle de confinement montre ses incohérences, vous l'avez rappelé. Au début certaines activités autorisées, d'autres pas dans le domaine du commerce. Des limites qui confèrent des interrogations liées à l'application du protocole dans le cadre de la rentrée scolaire où il y a une forte inquiétude qui perdure.

Donc, une stratégie actuelle de confinement qui montre ses incohérences et qui est d'ailleurs prévue pour évoluer y compris dans les heures à venir.

Attendons de voir ce qu'annoncera le Gouvernement.

- Troisième point. Les petits commerces sont actuellement les sacrifiés, en tout cas les premiers, les grands sacrifiés économiques du confinement et cette situation-là n'est pas acceptable. Elle n'est pas acceptable y compris en Corse eu égard à l'impact économique, social et sociétal, de la situation de risque avéré de faillite dans lequel se trouve un grand nombre de commerçants et d'artisans, et donc avec eux leurs familles et leurs salariés.

Eu égard à ce constat, il faut que nous, Collectivité de Corse, premièrement, nous refusions toute forme de démagogie ; deuxièmement, nous essayions de travailler en concertation, vous l'avez dit l'un et l'autre, avec l'ensemble des acteurs, à des solutions fortes, innovantes, de très court, de court, de moyen et de long termes.

D'abord, une redéfinition des règles de confinement qui aille dans le sens d'une plus grande cohérence, c'est une évidence.

Un traitement plus équilibré entre les différents types de commerce : cf. l'avantage qui a été créé dans un premier temps aux GMS, Grandes et Moyennes Surfaces, un avantage qui a aujourd'hui disparu, mais qui fait qu'il y a un risque de report de l'achat vers les grands acteurs de vente en ligne, notamment Amazon ; Amazon qui a vu son chiffre d'affaires augmenter de plus de 30 % à l'occasion du précédent confinement. Et je pense véritablement qu'il y a lieu d'organiser une taxation des grands groupes en ligne qui ont dégagé un profit nouveau directement corrélé au confinement, une taxation qui permettrait d'alimenter un fonds de solidarité, notamment pour les petits commerçants.

Alors, au-delà de ces réponses, sur le court terme, d'abord il faut que l'accès aux 10 000 € du FSN soit facilité et immédiat, c'est une condition sine qua non de survie.

Deuxièmement, si la situation sanitaire s'améliore, il faut effectivement essayer de réouvrir progressivement, dans le cadre de protocoles sanitaires très stricts, avec par exemple des ouvertures qui pourraient être partielles, alternatives, sur rendez-vous, etc.

Troisièmement, il faut bien sûr soutenir structurellement mais le plus vite possible, les process de vente en ligne, y compris pour les petits commerçants, avec le soutien organisé, financier, logistique de la Collectivité de Corse, de l'Etat, des chambres de commerce, des intercommunalités et communes. Cela a déjà commencé avec le mécanisme de type « click and collect » ou « marketplace ». Il faut le faire et il faut permettre à tout le monde de le faire.

Quatrièmement, il faut des réponses de moyen terme fortes : c'est le plan de sauvetage, de sauvegarde et de relance, « pianu salvezza è rilanciu », que nous sommes en train de co-construire.

La Collectivité de Corse a, bien sûr, un rôle majeur : Conseil exécutif, Assemblée, instances consultatives de la Collectivité de Corse en concertation avec les chambres de Commerce, en concertation avec l'ensemble des chambres consulaires, en concertation avec tous les acteurs pour que, très rapidement, d'ici la fin du mois je l'espère, avoir une première batterie de mesures d'urgence validées entre nous. Et il faudra ensuite, une fois que ce plan aura été voté par l'Assemblée de Corse, soutenu par l'ensemble des forces vives, il faudra bien sûr discuter avec le Gouvernement et avec l'Etat pour que le plan de relance global de 100 milliards d'euros annoncé profite à la Corse et lui profite selon la logique politique, économique et sociale que nous aurons définie ensemble.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président. Nous passons à la question suivante.

Jean-Charles ORSUCCI a la parole.

Question orale N° 2020/O2/039 déposée par Jean-Charles ORSUCCI, au nom du groupe « Andà per Dumane », et **relative au Syndicat d'énergie de la Corse-du-Sud**

M. Jean-Charles ORSUCCI

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Monsieur Patrick TAFANI, Adjoint au Maire de Bonifacio et vice-président, à ce titre, du Syndicat d'Energie de la Corse-du-Sud chargé du territoire de l'Extrême-Sud, a attiré mon attention sur la situation que je vais vous exposer.

Aussi, je me permets de vous solliciter ce jour au sujet du Syndicat d'Energie de la Corse-du-Sud. Je tiens en préambule à rappeler l'importance de ce syndicat pour les communes et nos concitoyens, lequel assure notamment l'organisation de la distribution et la fourniture d'électricité, ou encore – et je crois que par rapport à notre sujet et aux difficultés du moment c'est important – la construction des ouvrages permettant la diffusion du haut débit et très haut débit sur le territoire.

Le syndicat d'énergie est un syndicat mixte ouvert regroupant toutes les communes de la Corse-du-Sud (à l'exception d'Ajaccio et Propriano) et la CDC. Cette

dernière s'est substituée aux droits et obligations du Conseil départemental de la Corse-du-Sud et ce depuis le 1^{er} janvier 2018. S'il est vrai qu'en 2018, vous avez versé votre participation statutaire au SDE2A, depuis 2019, force est de constater que vous n'avez plus versé une quelconque participation hormis celle relevant de l'exercice budgétaire 2019 en fonctionnement à hauteur de 500.000 €. A ce jour, la Collectivité de Corse est donc redevable de 5.9 M€.

Cette carence est hautement préjudiciable pour le SDE2A qui voit sa capacité d'investissement compromise. Elle soulève d'ailleurs la question de la sincérité des budgets du syndicat d'énergie ou de notre Assemblée, avec les conséquences que cela implique pour les élus qui sont amenés à les voter.

Cette situation est d'autant plus surprenante lorsque l'on constate que la CDC attribue une aide financière au Syndicat Intercommunal d'électrification de Haute-Corse, alors qu'elle n'en est pas un de ses membres statutaires. Bien que nous ne soyons pas opposés à une telle mesure, nous assistons à une forme d'iniquité territoriale avec d'une part, une dépense obligatoire au profit du SDE2A qui n'est plus effectuée par la Collectivité de Corse et d'autre part, une aide facultative en direction du SIE2B.

Monsieur le Président, bon nombre de Maires sont inquiets. Ils savent qu'un syndicat d'énergie qui n'est pas suffisamment aidé aura des conséquences directes sur leurs territoires, qui seront ainsi dépourvues d'équipements nouveaux ou renouvelés. De plus, toutes les entreprises attributaires des marchés se trouveront en péril faute de commande publique.

Afin de permettre au syndicat d'énergie de la Corse-du-Sud d'être pleinement actif au service de nos communes, du tissu économique et de nos concitoyens, pourriez-vous informer notre Assemblée des raisons de ce retard et ainsi attribuer cette aide qui demeure obligatoire et attendue depuis 2019 ?

Je sais, M. le Président, avant de vous céder la parole, que depuis que je vous ai interpellé sur le sujet, vos services se sont mis en lien avec le SDE2A et je ne peux que m'en féliciter, et je crois qu'il faut aller maintenant sur le concret et j'espère que vous serez d'accord avec moi sur cette conclusion.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. ORSUCCI. La parole est au Président du Conseil exécutif pour répondre.

Le Président SIMEONI

Merci pour votre question. Merci, parce qu'elle me permet, cher Collègue, de répondre publiquement dans le cadre de la session de l'Assemblée de Corse et au-delà, à travers cette retransmission sur Internet, de répondre à une question qui avait été évoquée, y compris dans le propos introductif du Président, notre collègue et ami, Jojo PUCCI, au moment de sa réélection qui dans son discours, je crois au mois de juin ou juillet, si ma mémoire est bonne, avait repris un petit peu la critique et les interrogations que vous avez développées dans votre question. Donc je suis heureux de pouvoir y répondre devant l'Assemblée de Corse, comme j'avais commencé à répondre au Président Jojo PUCCI et au Directeur, Monsieur CESARI.

Donc, vous avez raison, les deux syndicats d'électrification jouent en Corse, l'un pour le Pumonte (Syndicat d'électrification de Corse du Sud), l'autre pour le Cismonte (le Syndicat d'électrification de Haute-Corse), un rôle majeur notamment, mais pas seulement, pour les communes de l'intérieur et en tout cas pour toutes les communes qui sont membres de ces deux syndicats.

La volonté de la Collectivité de Corse, je le dis et cela ne vous étonnera pas, chers collègues, c'est bien sûr au-delà des différents statuts qui conduisent à organiser des modalités d'intervention qui peuvent être quelquefois différentes d'un point de vue juridique, c'est de traiter avec le même soutien, le même engagement et dans une logique d'équité l'ensemble des territoires, donc les deux syndicats.

En ce qui concerne le Syndicat d'Electrification de Corse du Sud, il y a un versement en fonctionnement et un versement en investissement.

Le versement en fonctionnement est de 500 000 € par an. Il a été versé chaque année comme cela est normal.

En ce qui concerne l'investissement : les statuts en vigueur du Syndicat d'Electrification ont été adoptés à la fin de l'année 2019 et prévoient dans leur article 7 que la CDC, qui vient au droit de l'ancien Conseil départemental de la Corse-du-Sud, doit verser une subvention en investissement équivalente à ce qu'était la contribution de l'ancien conseil départemental. Mais il est prévu également dans cet article que ce versement doit intervenir dans le cadre d'une convention conclue entre le Syndicat d'Electrification et la Collectivité de Corse. La signature de cette convention est une condition juridique préalable qui permet de procéder au règlement de cette somme.

Du retard a été pris et je le regrette.

Je ne pense pas qu'il y ait lieu de jeter la pierre à quiconque. Je sais que le Directeur du Syndicat d'Electrification et l'ancien DGA en charge de cette question, à savoir Tony PERALDI, ont travaillé longuement sur cette convention.

Il y a eu un certain nombre de difficultés, y compris des difficultés indépendantes de la volonté et du Syndicat d'Electrification de Corse du Sud et de la Collectivité de Corse, notamment le retard pris en 2020 à cause de la crise du COVID, et d'autre part d'une cyber-attaque dont a été victime le Syndicat d'Electrification de Corse du Sud qui a conduit à la fermeture des services et des outils informatiques pendant trois mois.

Donc, il y a ce retard qui incontestablement est fâcheux mais qui, j'y insiste, ne doit pas conduire à pénaliser le Syndicat d'Electrification de Corse du Sud dans ses investissements.

Donc, le soutien de la Collectivité de Corse est acquis en son principe comme en son montant.

J'ai donné instruction que la convention soit régularisée au plus vite.

Il est indispensable, indépendamment des exigences juridiques que cette convention soit signée parce qu'elle vient donner un cadre, une lisibilité, une garantie d'équité, une prévisibilité aux investissements qui seront organisés par le Syndicat d'Electrification. Je vous rappelle que ce type de convention pluriannuelle est la règle, non seulement avec le Syndicat de Corse-du-Sud dont nous sommes membres, le Syndicat d'électrification de la Haute-Corse dont nous ne sommes pas membres et c'est parce qu'il y a eu cette convention que nous avons pu organiser un soutien au-delà du reversement prévu par la loi de la TDE, qui est fléchée systématiquement désormais (ce n'était pas le cas avant) vers son destinataire final, c'est-à-dire le Syndicat d'Electrification, et nous le faisons non seulement avec les syndicats d'électrification, mais nous le faisons également avec tous les organismes extérieurs dits « organismes satellites », y compris, nous le verrons tout à l'heure dans le cadre du budget supplémentaire, avec les services d'incendie et de secours.

Donc, voilà ce que je voulais vous dire.

Je rappelle aussi que, au-delà des versements de la Collectivité de Corse qui sont importants, il y a également des versements de l'Agence de l'Urbanisme (AUE) pour près de 2 M€.

Donc, soyez rassurés, cher collègue, et aussi Monsieur le Maire, puisque vous m'avez posé aussi cette question à l'initiative de votre adjoint qui en est Vice-Président, soyez rassurés mes chers collègues, et du Sud et du Nord, chers collègues de l'Assemblée de Corse, soyez rassurés messieurs les Présidents des syndicats d'électrification, et notamment et singulièrement, le Président de celui du Syndicat d'électrification de Corse-du-Sud, notre collègue et ami Jojo PUCCI, le soutien en fonctionnement et en investissement de la Collectivité de Corse est acquis et, en ce qui concerne les retards qui ont été pris, il n'appartient qu'à nous qu'ils soient sans délai rattrapés.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président. J'ai remarqué que l'on ne vous voit pas, nous les élus, à l'écran mais qu'on vous voit en direct bien sûr, donc je ne sais pas s'il y a un problème technique... Pour ma part, je ne vois pas le Président quand il parle à l'écran. Peut-être corriger ce petit problème technique.

Question suivante posée par M. CASALTA.

Question orale N° 2020/O2/040 déposée par Jean-François CASALTA, au nom du groupe « PNC », et **relative aux réseaux routiers dans le secteur du Grand Aiacciu**

M. Jean-François CASALTA

Madame la Conseillère Exécutive en charge des infrastructures de transport,

Au début du mois d'octobre, vous effectuiez une visite des opérations routières du Grand Aiacciu en compagnie du Président du Conseil exécutif.

Il convient de rappeler qu'en termes d'infrastructures routières, Aiacciu et sa périphérie ont été les grands oubliés des mandatures successives de la Collectivité territoriale de Corse.

Ainsi, jusqu'en 2016 et le début de la mandature nationaliste, aucun crédit – je dis bien aucun crédit - n'avait été inscrit au titre du Plan Exceptionnel d'Investissement pour ce type d'opération. Il convient de le rappeler pour certains qui ont parfois la mémoire sélective.

Il était donc plus que nécessaire, de notre point de vue, de réaliser un rattrapage d'autant que l'attractivité du territoire ajaccien provoque d'énormes difficultés de circulation aux alentours de la ville et en son cœur.

Face aux inquiétudes des habitants, pouvez-vous, Madame la Conseillère exécutive, nous dresser un état des lieux daté et chiffré, le plus précis possible, des opérations en cours et à venir que la Collectivité de Corse a engagés pour l'amélioration du réseau routier du Grand Aiacciu ?

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. La parole est à la Conseillère exécutive, ma chère Vanina.

Mme Vanina BORROMEI

Merci. Bonjour à tous ! Bonjour M. le Président, bonjour chers collègues.

M. le Conseiller territorial, Cher ami,

Effectivement, une question essentielle pour nous et votre question fait suite à une visite des différents chantiers que nous avons lancée, et des différents projets aussi que nous avons proposés dans le cadre de notre hémicycle avec le Conseil exécutif.

Effectivement, si pour certains la mémoire peut être sélective, beaucoup de projets ont été votés dans notre assemblée et je crois qu'il est important aujourd'hui de pouvoir dresser avec vous cet état des lieux.

Je rappelle d'ailleurs que l'ensemble des projets que nous avons visités et la programmation sont disponibles sur le site de la Collectivité de Corse, et donc accessibles à tous. Je joindrai avec plaisir la réponse que je vous propose aujourd'hui et ce planning chiffré et détaillé qui m'a d'ailleurs été réclamé également hier en commission permanente par l'intermédiaire de Christelle COMBETTE.

Donc, un petit état des lieux très rapide, mais je crois, vu les discussions que nous avons eues que tout le monde a bien conscience qu'aujourd'hui, la situation des infrastructures routières du Grand Aiacciu, telles que nous les avons trouvées en 2015, sans exagérer, étaient d'un niveau que l'on qualifie, y compris au niveau des services, de catastrophique.

Une absence de stratégie globale et de faibles investissements consentis sur des temps longs par les différents maîtres d'ouvrage concernés, alors que cette aire connaît une explosion démographique conduisant à un accroissement des flux structurants sur des réseaux qui étaient déjà insuffisants.

En comparaison, pardonnez-moi de le faire, on rappelait hier que nous étions des élus de territoire, mais en comparaison avec les investissements PEI et les grands projets structurants qu'a connus l'agglomération bastiaise sur les mêmes périodes, on relève quand même une meilleure coordination des porteurs de projets et des financeurs sur ce secteur-là.

Fin 2015, soit 13 ans après le démarrage du PEI, un montant prévisionnel consacré aux routes de plus d'un milliard : aucun projet routier sur le Grand Aiacciu n'avait été présenté au COREPA. Aucun ! La plupart des dossiers, clairement, n'étaient pas prêts.

La dernière tranche du PEI a été consacrée au Grand Aiacciu, et pour cause, pour un montant initial de 80 M€ ; soit 80 % du volume routier portés à 98 M€ avec les derniers dossiers proposés il y a encore quelques jours.

Sans attendre la fusion de 2018, l'Exécutif de la CdC a retenu des opérations qui avaient été initiées avec l'ex-CD2A et fait bénéficier la Ville du PEI pour achever enfin la rocade ; dossier abandonné depuis, mes chers collègues, 1984.

Les études opérationnelles ont été lancées pour régler les principaux sujets ajacciens non traités depuis le schéma routier de 1995, notamment l'accessibilité depuis l'Est.

Je vais essayer d'être rapide et synthétique sur les différents projets, puisque je crois que c'est ce que nous attendons tous, le fond du dossier aujourd'hui tout le monde le connaît.

- La pénétrante actuellement en enquête publique : en 2016, pour information, le tracé n'était pas encore stabilisé.

Aujourd'hui, nous en sommes au stade de l'enquête publique. Je vous présenterai d'ailleurs à la prochaine session un rapport à ce sujet pour un montant de 47 M€.

- La mise à 2X2 voies du giratoire de la Gravona (ex-Socordis) à Mezana : aucun fond de dossier en 2016.

Aujourd'hui, nous sommes en discussion pour les études environnementales. Nous aurons des retours avant la fin de l'année 2020, donc d'ici quelques semaines, pour pouvoir rentrer dans une phase opérationnelle : 45 M€.

- La dénivellation du carrefour de la Gravona (ex-Socordis), pour mettre fin à la congestion de la Rive sud, initiée pour la PPI, s'il-vous-plaît, en 2017 proposée à votre assemblée en 2018. Un début de travaux qui est prévu début 2021, c'est déjà passé à la commande publique : 15 M€

J'ai tout un tas de programmes qui est là, je peux vous les énumérer si vous voulez, mais en tout cas on arrive bien aux 200 M€ qui ont été annoncés, et pour cause, par le Président, puisqu'ils sont parfaitement détaillés.

Moi, je vous propose, puisque le temps doit être à mon avis écoulé, de faire partager à tous les élus cette publication, de la rendre publique également. C'est un tableau très clair, avec les modalités de financement, les projections en termes de timing et bien sûr, la précision sur l'ensemble des travaux qui sont prévus sur le Grand Aiacciu.

Nous arrivons précisément, j'ai donc le tableau sous les yeux, à 221,55 M€.

On peut s'en réjouir, il y avait un véritable besoin. Mais je crois qu'aujourd'hui, l'important n'est pas de dénigrer et d'essayer de faire des calculs d'apothicaires. Les montants sont ce qu'ils sont, ils sont réels, c'est une véritable programmation qui était nécessaire et qui a été mise en œuvre. Je pense qu'aujourd'hui, on peut s'en réjouir.

Et j'en profite, comme je l'ai fait hier, pour rendre hommage aux services des routes et aux services des infrastructures de la Collectivité qui font un travail draconien et qui ont mis en très peu de temps en œuvre toute cette programmation qui n'a jamais eu d'égal auparavant.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Mme la Présidente, ma Chère Vanina.

Je pense qu'on a épuisé les questions orales. Nous allons suspendre 10 minutes et attendre que le Président TALAMONI soit là. Il ne va pas tarder.

La réunion est suspendue pour une durée de 10 minutes.

Ouverture de la séance à 10 h 50, présidée par M. Jean-Guy TALAMONI.
Il demande Mme FURIOLI de procéder à l'appel nominal.

Le Président TALAMONI

Mme FURIOLI, vous pouvez procéder à l'appel nominal des conseillers, afin que nous vérifiions si le quorum est atteint ?

Mme Laura FURIOLI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des Conseillers.

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Jean-François CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Julia TIBERI, Petr'Antone TOMASI.

Sont absents et ont donné pouvoir : Mmes, MM. Vannina ANGELINI-BURESI à Marie SIMEONI, Danielle ANTONINI à Muriel FAGNI, Guy ARMANET à Louis POZZO di BORGO, François BENEDETTI à Michel GIRASCHI, Pascal CARLOTTI à François BERNARDI, François-Xavier CECCOLI à Isabelle FELICIAGGI, Catherine COGNETTI-TURCHINI à François ORLANDI, Pierre GHIONGA à Stéphanie GRIMALDI, Fabienne GIOVANNINI à Marcel CESARI, Francis GIUDICI à Marie-Thérèse MARIOTTI, Julie GUISEPPI à Laura FURIOLI, Paul LEONETTI à Pascale SIMONI, Jean-Jacques LUCCHINI à Nadine NIVAGGIONI, Pierre-Jean LUCIANI à Valérie BOZZI, Marie-Hélène PADOVANI à Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Anne PIERI à Santa DUVAL, Antoine POLI à Catherine RIERA, Laura Maria POLI-ANDREANI à Rosa PROSPERI, Camille de ROCCA SERRA à Jean-Martin MONDOLONI, Anne-Laure SANTUCCI à Hyacinthe VANNI, Jeanne STROMBONI à Paul MINICONI, Anne TOMASI à Mattea CASALTA.

Le Président TALAMONI

Le quorum me semble atteint, donc la séance est ouverte.

Care culleghe, cari cullegghi,

Nous voici donc à nouveau réunis à distance, preuve que des mois après l'apparition de la COVID, nous restons tous suspendus aux progrès de la science pour nous débarrasser de cette maladie qui touche notre île, met à mal son système de santé fragile, endeuille de nouvelles familles, et n'épargne pas certains agents et élus de cette collectivité, ni le monde médical qui a perdu une de ses infirmières très récemment.

Nos pensées vont naturellement à ces victimes de l'épidémie et à leurs proches.

Je vous propose d'observer une minute de silence en leur mémoire, à midi, comme le feront au même moment les professionnels de santé, nous en avons parlé avec le Président du Conseil exécutif ce matin et nous vous proposons conjointement de nous joindre à cette minute de silence à midi.

Dès le début de la crise et lors du déconfinement, en listant les contraintes de notre territoire, mais aussi ses atouts, mobilisables au profit d'une lutte efficace contre le virus, les propositions formulées par notre majorité - et notre Assemblée - pour éviter une situation semblable à celle de mars dernier n'ont pas été entendues. Je le regrette. Car on ne lutte pas contre un virus sur une île comme on le ferait sur d'autres territoires.

Je rappelle aussi que la demande de création d'un CHU, établissement capable de tirer vers le haut l'ensemble de notre système de soins, n'a reçu pour l'heure aucun retour de la part du gouvernement.

Aujourd'hui, avec cette deuxième vague, les pronostics sont très inquiétants, avec de sombres perspectives qui nous sont présentées par les experts : 140 cas nécessitant une hospitalisation en réanimation dans les jours à venir.

La décision radicale qui est prise, celle de confiner, porte en elle son lot d'incohérences et d'ajustements incessants, ce qui malheureusement n'est pas propice à provoquer l'adhésion de la population.

De nombreux acteurs socioéconomiques sont aujourd'hui dans un désarroi toujours plus grand après une période difficile, durant laquelle ils ont pourtant fait les efforts demandés en matière de protocole sanitaire.

Cette désorganisation et ces incompréhensions provoquent un mécontentement qui va grandissant et créent une défiance dangereusement défavorable au respect des mesures sanitaires. Celles-ci, ne l'oublions pas, restent primordiales, et c'est vers le soutien au système hospitalier que nos forces doivent continuer prioritairement à converger.

La période que nous vivons est difficile et anxiogène à plusieurs titres : à la crise sanitaire, économique, sociale, s'ajoute la menace islamiste qui a de nouveau sévi sur le territoire européen et au-delà. D'abord l'assassinat de Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie, puis de nouvelles victimes à Nice au sein même d'une Cathédrale, puis les attentats de Vienne, de Kaboul. L'enseignement, la liberté de culte, sont les cibles de dangereux criminels qui, prétextant défendre une religion, ne sont, ni plus, ni moins, que des assassins.

La Corse est solidaire des familles meurtries par ces drames, des communautés religieuses et du monde enseignant, tous touchés par ces actes ignobles.

Nous le répétons, la tolérance n'est pas de mise face à ces fanatiques.

Je sais que cette position est partagée par la communauté musulmane, dont beaucoup de représentants ont pris publiquement et clairement position en ce sens.

Face à la recrudescence de ces actes, face à la crise sanitaire, face à la peur, aux contradictions règne une certaine confusion, voire une perte de confiance généralisée.

D'aucuns diront que la société est prête à se morceler, à se diviser, ou l'est déjà. Ne leur donnons pas raison.

Loin des décisions unilatérales prises par Paris, dont on veut nous faire croire qu'elles sont les bonnes ou les seules possibles, nous faisons un autre pari : celui d'allier la prise de décision rapide à l'intelligence collective et à la concertation. Une concertation qui, in fine, pourrait aider chacun d'entre nous à mieux s'adapter à la crise, sur le long terme cette fois.

Il est indispensable de trouver de nouvelles façons de s'organiser. Celles-ci se prévoient, se discutent, s'appuient sur des innovations et s'évaluent aussi. C'est pourquoi, il est dans notre intérêt à tous de nous y atteler au plus tôt pour sortir de l'urgence dans laquelle nous avons été pris par deux fois maintenant, et laisser enfin place à une stratégie efficace.

L'Assemblée avait préconisé cette méthode en votant pour un comité regroupant élus, professionnels des différents secteurs concernés, et scientifiques. Ce comité avait pour but de proposer des mesures pouvant allier à la fois sécurité sanitaire et maintien de l'activité économique de l'île, même si, on le sait, cet exercice n'est pas aisé.

Ce comité doit pouvoir, aujourd'hui plus que jamais, remplir son rôle et guider les choix dans cette période trouble où les décisions, en l'absence de certitudes, semblent

se fonder sur des croyances ou des a priori, qui plus est à géométrie variable, toujours présentées péremptoirement comme des évidences, même lorsqu'elles contredisent la position précédente.

Dans ce contexte difficile, l'administration d'Etat a failli. Il nous faut le dire clairement.

Après avoir refusé de prendre en compte les positions de l'Assemblée de Corse, comme la sécurisation sanitaire des arrivées dans l'île, elle prétend imposer de façon autoritaire des mesures contestables tel le couvre-feu, ou injustes, comme le nouveau confinement dont les modalités se heurtent logiquement à un défaut total d'acceptabilité sociale.

La triste affaire du port de Bunifaziu est malheureusement révélatrice de cette politique de l'Etat unilatérale et souvent incompréhensible, pour ne pas dire davantage.

Les élus corses, en tant que seules autorités sur l'île à avoir été démocratiquement désignées par leur peuple, doivent se réapproprier les responsabilités qui sont naturellement les leurs.

Nous devons pour cela poursuivre notre travail ensemble, mettre en commun nos idées, nos réflexions, puis décider de ce qui sera le mieux pour protéger, à notre niveau, les Corses, et imposer enfin la prise en compte de notre légitimité.

Voilà ce que l'on attend de nous, voilà ce que nous devons faire à présent.

Je vous remercie.

M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

M. le Président de l'Assemblée de Corse, Mmes et MM., Chers collègues, Chers amis,

Vous l'avez dit, M. le Président de l'Assemblée de Corse, nous nous unissons tout à l'heure, à midi, autour d'une minute de silence, en mémoire d'une infirmière du centre hospitalier de Bastia disparue des suites du Covid-19, et aussi en mémoire de toutes les victimes.

Comme nous le faisons habituelle, je voudrais aussi avoir quelques mots d'abord pour des collègues qui ont eu la douleur de perdre un proche.

Je pense bien sûr à Isabelle FELICIAGGI, que je vois à l'écran, et que j'assure, que nous assurons bien sûr de notre soutien.

Je pense à Pierre GHIONGA, qui a eu la douleur de perdre son frère.

Et à leur famille, bien sûr.

Je voudrais également saluer la mémoire d'un agent de l'ODARC, M. URAS, trop tôt disparu.

Evoquer en quelques mots la mémoire du maire de Penta-Acquatella, Marc-Laurent GATTACCECA, le frère de notre amie, Patrizia GATTACCECA.

Et enfin, rappeler qu'Antoine ACQUAVIVA nous a quitté, qu'il était un résistant, qu'il était un résistant pendant la seconde guerre mondiale, qu'il a été un résistant toute sa vie, qu'il était un patriote corse, qu'il était un homme de progrès social, un homme d'engagement, un homme de très bon conseil pour toutes les générations de militantes et militants qui ont eu l'honneur et le privilège de pouvoir échanger avec lui, et qu'il était enfin et surtout, peut-être précisément parce qu'il avait connu et bien connu le fracas des armes et les horreurs de la guerre et de toutes les guerres, qu'il était un homme de paix, une paix qu'il a cherchée à chaque instant à promouvoir, à défendre et à construire.

Pour le surplus, M. le Président de l'Assemblée de Corse, bien évidemment, et cela ne vous étonnera pas, le Conseil exécutif de Corse rejoint largement les analyses que vous avez pu développer. Nous les mettrons en œuvre, ces analyses, dans le cadre de nos prérogatives respectives, avec l'esprit de responsabilité que nous avons essayé de placer au cœur de chacune de nos décisions, en ayant conscience que rien n'est facile dans un climat et face à une épidémie dont les conséquences sanitaires, économiques et sociales, imposent à chaque instant de réévaluer ses connaissances, et donc quelques fois également ses choix. La Corse et les Corses, comme toutes les sociétés, ont besoin, plus que jamais, de cohérence, de solidarité, de détermination et d'engagement.

Je voudrais enfin avoir deux mots, j'aimerais en avoir beaucoup plus, mais deux mots pour évoquer la mémoire là encore d'un militant et d'un ami très cher, d'un élu également, élu de Lumio, de sa commune, Jean PAOLINI, qui lui aussi, malheureusement, nous a quittés des suites de cette terrible maladie qui frappe aujourd'hui le monde, évoquer aujourd'hui devant vous sa mémoire car, à travers l'engagement militant de sa vie, il a

aussi, comme tant d'autres, beaucoup contribué à ce qu'aujourd'hui le peuple corse puisse être représenté à travers des institutions et des élus qu'il choisit à travers le suffrage universel.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Alors, bien entendu nous, nous nous joignons au nom de l'ensemble de nos collègues aux mots que vous avez eus pour l'ensemble des familles endeuillées, et spécialement pour nos collègues, Mme FELICIAGGI et Pierre GHIONGA.

Parmi les personnes qui nous ont quittés, vous avez cité longuement le parcours d'Antoine ACQUAVIVA, qui était un militant, qui avait été un résistant de différente manière, qui avait été aussi un grand journaliste, que nous avons pu côtoyer notamment à la rédaction du Ribombu. Nous avons rendu un hommage solennel et appuyé à Antoine ACQUAVIVA à l'occasion de la réunion récente de l'Assemblée des jeunes, l'Assemblea di a Giuventù, et je crois que c'était le moyen le plus naturel pour passer le relais entre les générations car le message, l'héritage d'Antoine ACQUAVIVA, je crois, est à méditer et à offrir en exemple aux générations précédentes et futures.

Donc, nous pouvons sans doute à présent et d'ici midi, puisque nous devons nous joindre à la minute de silence à midi, nous pouvons prendre les dossiers et j'interroge le Président du Conseil exécutif, quel dossier voulez-vous prendre en priorité dans les quelques dizaines de minutes qui nous séparent de midi ?

Le Président SIMEONI

Je suggère, M. le Président de l'Assemblée de Corse, que nous puissions évoquer les rapports que vous aviez prévu de présenter, notamment ceux relatifs à la désignation de différents membres dans des instances ou groupes de travail dont l'Assemblée de Corse a décidé la création ou dont l'Assemblée de Corse doit décider la composition, si vous êtes prêts.

Le Président TALAMONI

Je préférerais qu'on prenne un autre dossier, s'il-vous-plaît.

Le Président SIMEONI

Alors, je me tourne vers les conseillers exécutifs et conseillères exécutives qui nous écoutent et qui seraient prêts à passer peut-être des dossiers qui ne demandent pas de longs débats. Peut-être Xavier LUCIANI, s'il est là ?

M. Xavier LUCIANI

Bonjour Président, comme vous voulez, moi je suis là.

Le Président SIMEONI

C'hè a mudifica di u rigulamentu Festa di a Lingua. Ghjè un cartularu impurtante nantà u fondu, mà chi forse ùn dumanda micca troppu tempu.

M. Xavier LUCIANI

Non. Un m'avanzu micca, ma mi pare... Cum'ella vi pare.

Le Président SIMEONI

Etes-vous d'accord, M. le Président de l'Assemblée de Corse ? Il y a deux rapports.

Le Président TALAMONI

Oui, vous avez la parole pour présenter ces deux rapports.

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

* **Raportu n° 305** : **Mudificazioni di u rigulamentu Festa di a Lingua.**

* **Rapport n° 305** : **Modification du règlement Festa di a Lingua.**

M. Xavier LUCIANI

Merci, M. le Président. Bonjour à tous les collègues.

C'est un rapport qui concerne une modification du règlement concernant a Festa di a Lingua.

Je rappelle qu'à Lingua, cette année c'est quand même 550 000 €, on a plus que doublé le budget, malgré les conditions que vous avez évoquées tous deux, qui sont relativement délicates pour certaines de ces manifestations.

Donc c'est une modification qui est proposée sur l'article 11, notamment concernant les dates, les Conseillers ont le dossier en mains, concernant aussi la création d'une nouvelle catégorie d'aide par rapport à un certain nombre de manifestations, ramener aussi l'aide qui est octroyée pour un projet culturel gratuit avec au moins 5 représentations à 25 000 €, octroyer une aide de 20 000 € pour la catégorie « Promotion de l'apprentissage de la langue corse

J'ai terminé sur l'énumération de cette modification qui concerne donc une manifestation très importante qui cette année a quand même touché pratiquement une trentaine d'associations, 5 entreprises, 8 communes, des communautés de communes et un centre de formation. Voilà.

Le Président TALAMONI

Merci, donc sur ce rapport est-ce qu'il y a un rapport de commission ? L'avis de la commission culture ?

Mme Marie SIMEONI

La commission de la culture a émis un avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. La parole est à qui la demande sur le rapport qui vient d'être présenté par le Conseil exécutif. Personne ne demande la parole ? Nous allons donc le mettre aux voix. Je vais demander à Laura FURIOLI de procéder à l'appel nominal.

(Brouhaha).

M. Hyacinthe VANNI

Président, on avait acté en commission permanente un mode de vote que Serge peut expliquer.

Le Président TALAMONI

D'accord, je n'avais pas eu l'information, je n'ai pas moi-même présidé la commission permanente, donc j'interroge les groupes, à moins que Laura FURIOLI fasse l'appel des groupes de façon à ce que personne ne soit oublié.

Mme Laura FURIOLI

On ne m'a pas donné la feuille avec tous les noms des groupes, on m'a simplement donné la feuille pour les rapports les plus importants qui seront votés avec l'appel nominal.

Le Président TALAMONI

Donc j'interroge les groupes de manière à ce que le Secrétariat général puisse prendre note du vote. Le vote par groupe est engagé.

M. VANNI au nom du groupe **Femu A Corsica**, **M. TOMASI** au nom du groupe **Corsica Libera**, **M. ORSUCCI** au nom du groupe **Andà per Dumane**, **M. POLI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, **M. MONDOLONI** au nom du groupe **Per l'Avvene** et **Mme BOZZI** au nom du groupe **La Corse dans la République** votent **pour**.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICCIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI,

Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 62

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

Le Président TALAMONI

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹

Merci. Je vais donner la parole au Conseiller exécutif, Xavier LUCIANI pour le rapport suivant.

ACQUA È RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

*** Raportu n° 297 : Prugettu di schema direttore d'accunamentu è di gestione di l'acque (SDAGE) di Corsica 2022-2027, sottumessu à cunsultazione ufficiale.**

*** Rapport n° 297 : Projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) de Corse 2022-2027 soumis à consultation officielle.**

M. Xavier LUCIANI

Merci. Le second rapport a trait plutôt à l'immersion, puisque ça a un rapport avec l'eau et le SDAGE.

C'est un dossier extrêmement important puisqu'il est accompagné d'un programme de mesures qui vont courir de l'année 2022 à 2027, c'est un programme de mesures très lourd.

Rapidement, puisque les Conseillers ont dû examiner le SDAGE en commission, c'est un document extrêmement important dans la mesure où c'est le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, qui a une portée juridique et une légitimité politique, qui trace sur 6 ans les politiques publiques pour atteindre un bon état des eaux. Il est accompagné, vous le savez, de manière assez dynamique par un plan de bassin

¹ Délibération N° 20/ 144 AC

d'adaptation au changement climatique, par Acqua nostra 2050 bien sûr, et aussi par un plan qui va suivre bientôt, le Président en parlera en novembre, lié à l'eau, qui fera partie du plan de relance prochain, et un certain nombre de contrats de territoires.

Donc, ce SDAGE son objectif est de préserver et de restaurer la ressource en eau et des milieux aquatiques, avec une déclinaison des directives et le cadre européen.

Nous avons quand même, je le précise pour tout le monde, et on déroge par rapport aux continents italien, français, espagnol, un état des eaux qui est exceptionnel, puisque nous sommes à 90 % d'un très bon état écologique des eaux superficielles de Corse et que nous visons à 2027, à travers ce programme de mesures, à atteindre l'objectif de 98 % d'un très bon état écologique des eaux superficielles.

De la même manière, par rapport aux eaux souterraines qui sont en très bon état chimique, l'objectif est de passer de 87 % à à-peu-près 100 %, vous voyez nous sommes optimistes, à l'horizon 2027, sachant qu'en France l'état des eaux, en moyenne, est autour de 40 %, donc nous sommes dans un état exceptionnel. Nous ne sommes pas pleinement dans un processus de résilience, mais plutôt dans un processus de préservation de notre milieu généralement.

Rapidement, ce SDAGE va s'accompagner d'un programme de mesures, ce programme de mesures s'élève à 135,5 M€ sur 6 ans, avec trois grands volets : lutter contre la pollution, une gestion équilibrée de la ressource en eau, bien sûr, dans le contexte du changement climatique et bien entendu, la restauration morphologique ou physique des milieux et du bon fonctionnement hydrologique, notamment de nos cours d'eau.

Ce programme s'élève donc à 135 M€, la part de la CdC par an c'est quand même 11 M€, auxquels vont s'ajouter 12,5 M€ de l'Agence de l'eau, et il y aura certainement d'autres financements.

En termes de comparatif, c'est quand même important de vous le dire, par rapport aux autres comités de bassins français, nous sommes quand même devant un effort exceptionnel puisque nous avons augmenté de 70 % l'action que nous portons, contrairement à ailleurs où ils sont largement en dessous.

Pour avoir une idée, les bassins Adour-Garonne, Seine-Normandie et Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée sont stables, il y a 7 % d'augmentation en Artois-Picardie et 10 % d'augmentation pour l'eau en Bretagne. Nous sommes, nous, à 70 % d'augmentation, donc nous sommes considérablement dynamiques en termes d'investissement sur le terrain.

Voilà en gros ce que je voulais vous dire sur ce SDAGE, qui sera donc soumis à enquête publique et validé par l'Assemblée de Corse vraisemblablement d'ici un an. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Y a-t-il un rapport de commission ? Il n'y a pas d'avis de commission.

Y a-t-il une demande de prise de parole ? Pas davantage.

Donc je vais demander aux groupes de faire part de leur vote collectif.

M. Hyacinthe VANNI

Le groupe « **Femu A Corsica** » : Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Guy ARMANET, Anne-Laure SANTUCCI, Marcel CESARI, Paula MOSCA, Louis POZZI DI BORGO, Juliette PONZEVERA, Romain COLONNA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Julien PAOLINI, Véronique ARRIGHI, Jean-Jacques LUCCHINI, Danielle ANTONINI, Fabienne GIOVANNINI, Muriel FAGNI, Frédérique DENSARI : **POUR**

M. Petr'Antone TOMASI

Le groupe « **Corsica Libera** » : Petr'Antone TOMASI, Laura FURIOLI qui a le pouvoir de Julie GUISEPPI, Michel GIRASCHI qui a le pouvoir de François BENEDETTI, Rosa PROSPERI qui a le pouvoir de Laura-Maria POLI-ANDREANI, Marie SIMEONI qui a le pouvoir de Vannina ANGELINI-BURESI, Pascale SIMONI qui a le pouvoir de Paul LEONETTI, Jean-Guy TALAMONI : **POUR**.

M. Pierre POLI

Le groupe « **PNC** » : Pierre POLI, Paul MINICONI qui a le pouvoir de Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, François BERNARDI qui a le pouvoir de Pascal CARLOTTI, Joseph PUCCI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA qui a le pouvoir d'Anne TOMASI : **POUR**.

Mme Valérie BOZZI

Le groupe « **La Corse dans la République** » : Isabelle FELICCIAGGI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, Stéphanie GRIMALDI, Valérie BOZZI : **POUR**.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Le groupe « **Andà Per Dumane** » : François ORLANDI qui a le pouvoir de Cathy COGNETTI, Catherine RIERA qui a le pouvoir de Tony POLI, Jean-Charles ORSUCCI qui a le pouvoir de Marie-Hélène PADOVANI : **POUR**.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Entendons-nous sur la forme, M. le Président, est-ce que l'on doit rappeler les pouvoirs à chaque fois ou est-ce qu'il suffit d'énumérer les noms des Conseillers appartenant au groupe ?

Le Président TALAMONI

Comme je n'ai pas présidé la commission permanente, j'interroge le secrétariat général : est-ce que la lecture des pouvoirs est nécessaire ? Ça ferait peut-être gagner du temps si les présidents de groupes s'exprimaient sans avoir à lister le nom de leurs membres de groupe ? J'interroge le secrétariat général sur cette question juridique ?

Mme Marie-Jeanne PANGRANI, Directrice au Secrétariat général de l'Assemblée de Corse

Effectivement, la commission permanente avait acté le fait que chaque Président de groupe ou chaque représentant de groupe puisse lire la liste complète pour qu'on puisse sécuriser le vote.

Le Président TALAMONI

Parfait, donc nous allons continuer comme cela.

Mme Rosa PROSPERI

Président, si vous permettez. Si le Président de groupe disait « au nom des élus présents et représentés » et indiquait la liste, ça engloberait les pouvoirs sans pour autant avoir pour chaque élu à dire de qui il détient le pouvoir, présents et représentés, ça veut dire les gens connectés et les gens qui ont donné pouvoir.

Le Président TALAMONI

Alors, je pose à nouveau la question à Mme PANGRANI. Nous sommes dans une situation très particulière sur le plan juridique, entre deux textes de loi qui encadrent les travaux et le caractère exceptionnel des modalités actuelles.

Mme PANGRANI que pensez-vous de l'observation de Maître PROSPERI ?

Mme Isabelle PINELLI, Directrice au Secrétariat général de l'Assemblée de Corse

Président, juste apporter une précision, c'est ce qui avait été décidé de manière à ce que le public qui suit la session en direct puisse avoir connaissance des personnes qui votent ou qui ne votent pas les textes. C'est une manière de faire publicité de tous les noms.

Mme Rosa PROSPERI

Isabelle, ça n'affecte pas la liste. Le Président de groupe dit « au nom des élus du groupe présents et représentés », et donne la liste, mais il ne donne pas le détail du pouvoir.

Mme Marie-Jeanne PANGRANI

Oui, là c'est bon.

Le Président TALAMONI

Très bien, nous allons donc faire comme le préconise Rosa PROSPERI, et donc je me suis assuré auprès du secrétariat général de ce que ces modalités sont conformes à ce qui a été décidé par la commission permanente.

Donc, la parole est à Jean-Martin MONDOLONI qui est le dernier à s'exprimer pour donner la position de son groupe suivant ces modalités.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Les modalités consistant donc, si j'ai bien compris, à énumérer indistinctement les conseillers, qu'ils soient présents ou représentés. On est bien d'accord ?

Le Président TALAMONI

Exactement.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Le groupe « **Per l'Avvene** » : Xavier LACOMBE, Chantal PEDINIELLI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Francis GIUDICI, Camille de ROCCA SERRA et Jean-Martin MONDOLONI, représentés ou pas : **POUR**.

Le Président TALAMONI

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité².

Merci. Je me tourne vers le Président du Conseil exécutif pour savoir quel rapport il souhaite voir présenter avant l'interruption de midi.

Le Président SIMEONI

Si vous en êtes d'accord, le rapport sur le soutien à l'instauration d'une taxe sur les transactions financière et sur le soutien à la demande l'affectation de 1 % du fonds de transition juste aux territoires insulaires de l'Union européenne, notamment au visa de l'article 174 du Traité de fonctionnement de l'Union européenne.

AFFARI EUROPEI È INTERNAZIONALE / AFFAIRES EUROPEENNES ET INTERNATIONALES

*** Raportu 337 : Sustegnu à a creazione di una tassa nantu à e transazione finanziarie (TFF) à u livellu di l'Unione Europea è à l'affettazione di 1% di u fondu pè una transizione ghjusta à i territorii isulani di l'UE (articulu 174 TFUE).**

*** Rapport 337 : Soutien à l'instauration d'une taxe sur les transactions financières (TFF) à l'échelle de l'Union Européenne et à l'affectation de 1% du fonds de transition juste aux territoires insulaires de l'UE (article 174 TFUE).**

² Délibération N° 20/ 145 AC

Le Président TALAMONI

C'est vous qui présentez ce rapport, M. le Président ?

Le Président SIMEONI

Oui, mais il faut faire voter l'urgence, je ne sais pas si ça a été déjà voté en commission ou pas.

Le Président TALAMONI

On doit voter l'urgence en séance publique en principe.

Vote sur l'urgence concernant l'examen du rapport n° 337 relatif au soutien à l'instauration d'une taxe sur les transactions financières (TTF) à l'échelle de l'Union européenne et à l'affectation de 1% de transition juste aux territoires insulaires de l'UE (article 174 TFUE)

Le Président du Conseil exécutif de Corse expose les raisons pour lesquelles le rapport dont il s'agit doit être examiné selon la procédure d'urgence.

Le Président SIMEONI

La justification de l'urgence pour la taxe, c'est qu'il y a un vote qui va intervenir très prochainement au Parlement européen et ce qui vient aggraver cette urgence, c'est que le soutien de la démarche, vous savez qu'il y a un député européen qui a engagé une grève de la faim symbolique, ça c'est pour le premier volet

Sur le deuxième volet, le 1 % sur le fonds de transition juste, l'urgence est caractérisée par le fait que le Parlement européen s'est prononcé, mais que la commission est favorable et que dans le cadre du trilogue, il faut bien sûr attendre la position du Conseil de l'Europe dans lequel les Etats sont représentés.

Et, qu'il est évident que un appui des Etats membres, notamment de la France qui est l'Etat membre auquel est rattaché le député européen qui porte cette demande, serait une démarche forte et permettrait peut-être de faire aboutir cette demande, qui est à la fois importante directement parce qu'elle générerait une ressource fléchée vers les territoires insulaires, sur la transition écologique et la lutte contre les énergies carbonées, donc un intérêt direct, et un intérêt indirect mais tout aussi certain, c'est que ça serait un premier jalon pour la stratégie intégrée en faveur des îles en faveur de laquelle la Corse se bat depuis des années, voire des décennies.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Je vais faire voter l'urgence pour commencer, donc je vais demander aux groupes de donner leur position sur l'urgence.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Excusez-moi Président, juste une chose, je me trompe où nous n'avons pas reçu ce rapport du tout en tant que Conseillers territoriaux ? Parce que je vous avoue ne pas le trouver, et mes attachés non plus, on n'a pas eu de rapport du tout.

Le Président TALAMONI

Il me semble que ce rapport est parvenu, j'interroge le secrétariat général.

Mme Marie-Jeanne PANGRANI

Oui, le document a été transmis par Air Délib, vous l'avez sur votre iPad.

M. ORSUCCI fait observer que le document n'était pas accessible sur le site Nomad.

Il est procédé à l'appel des présidents ou des représentants des groupes afin qu'ils se prononcent sur l'urgence.

M. VANNI au nom du groupe **Femu A Corsica**, **M. TOMASI** au nom du groupe **Corsica Libera**, **M. POLI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, **Mme BOZZI** au nom du groupe « **La Corse dans la République – A corsica indè A Republica** » et **M. ORSUCCI** au nom du groupe **Andà per Dumane** votent : **POUR**.

M. MONDOLONI au nom du groupe **Per l'Avvene** vote : **CONTRE**.

Ont voté pour : **Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Paola MOSCA,**

Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

POUR : 52

CONTRE : 10

ABS. : 0

NP : 0

Le Président TALAMONI

La procédure d'urgence est RETENUE.

Donc, je vais demander s'il y a eu un avis d'une commission, mais j'en doute compte tenu de la transmission tardive ?

Mme Marie-Jeanne PANGRANI

Non, pas d'avis Président.

Le Président TALAMONI

Très bien, donc la parole est à qui la demande sur le fond du rapport présenté par le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Il faut peut-être que je le présente, Président...

Le Président TALAMONI

Si vous voulez reprendre la parole pour compléter vos propos sur ce rapport, bien entendu.

Le Président SIMEONI

En quelques mots, parce que c'est important et ce d'autant mieux effectivement que l'urgence commande que l'on donne quelques éléments d'éclairage, même si beaucoup de ce qui est écrit dans ce rapport est parfaitement connu par les membres de notre Assemblée.

Alors simplement, la crise liée à la pandémie de Covid-19, d'abord sanitaire, désormais économique et sociale induit une récession majeure et un ébranlement qui touche toutes les composantes de notre société.

Dans ce contexte, nous l'avons déjà évoqué ce matin, il apparaît urgent, indispensable, d'apporter des réponses innovantes face à un changement de paradigme qui est sans précédent. Et, il faut également, tout en apportant des réponses urgentes, notamment dans le domaine sanitaire, économique et social, essayé de repenser ensemble le modèle de société que nous voulons pour les générations d'aujourd'hui et celles de demain.

Les organes de la Collectivité de Corse y ont travaillé, chacun dans le cadre de ses compétences et prérogatives, puisque par exemple, l'urgence environnementale et sociale a été consacrée comme une priorité politique majeure tant par le Conseil exécutif de Corse que par l'Assemblée de Corse.

Le Conseil exécutif de Corse qui place la lutte contre le réchauffement climatique et pour le développement durable au cœur de l'ensemble de sa stratégie et ses politiques publiques ; et l'Assemblée de Corse qui, à votre initiative, M. le Président et bien sûr avec le soutien plein et entier du Conseil exécutif de Corse et de l'ensemble de la majorité territoriale, notre Assemblée, l'Assemblée de Corse qui a donc adopté le 19 décembre 2019, une délibération déclarant l'urgence climatique et écologique, et posant la lutte contre le réchauffement climatique au centre des politiques de la Collectivité de Corse.

Nous essayons de décliner de façon opérationnelle ces déclarations de principe et nous ne sommes pas les seuls, bien évidemment la Corse, à son échelle, avec humilité bien sûr mais avec détermination, participe à des combats qui sont des combats globaux menés par les forces de progrès dans d'autres instances, dans d'autres hémicycles et, plus généralement, dans l'ensemble de la société.

A cet égard, deux initiatives ont été prises au niveau du Parlement européen. La première que je vous demande de soutenir à travers ce rapport est la délibération qui est proposée au vote de l'Assemblée de Corse, c'est celle qui est conduite par le député

européen, Pierre LARROUTUROU, que je salue très amicalement, Pierre LARROUTUROU qui est à l'origine du Pacte Finance-Climat, qui est affilié au groupe des Socialistes et Démocrates au Parlement européen, et qui se mobilise actuellement à Bruxelles, notamment à travers une action par laquelle il met en danger sa santé, à savoir une grève de la faim qui est très largement soutenue, y compris, par exemple, par des hommes et des femmes politiques importants, et également des penseurs ; je pense, par exemple, à Edgar MORIN qui a participé à une webconférence en soutien à cette initiative.

Alors, que s'agit-il de faire ? Eh bien tout simplement d'obtenir des dirigeants des Etats membres de l'Union européenne et des instances européennes, qu'elles votent cette fameuse taxe sur les transactions financières, souvent évoquée, validée en son principe, y compris par la France, mais qui malheureusement peine à se concrétiser et à se matérialiser.

Il y a urgence, vous disais-je, parce qu'on se rapproche de l'adoption du budget pluriannuel 2021-2027 et dans un climat de récession économique il est important de dégager de nouvelles ressources, notamment vers les politiques en faveur du climat, de la santé et de l'emploi puisque la résolution que s'apprête à voter le Parlement européen à l'initiative de Pierre LARROUTUROU et de celles et ceux qui soutiennent son action, prévoit que cette taxe sur les transactions financières dégagent des ressources importantes, jusqu'à 57 milliards d'euros par an au bénéfice de l'Union européenne, redistribués ensuite à l'échelle des territoires et pays européens afin de financer le plan de relance en fléchant les interventions dans les domaines du climat, de la santé et de l'emploi.

Il y a la possibilité de faire que ce qui pouvait paraître une utopie devienne dès demain une réalité, à un moment où nous avons besoin de repenser les cadres de l'action publique, à un moment où nous avons besoin de solidarité, nous l'avons dit tout à l'heure, d'innovation, de courage politique, de concrétisation des orientations stratégiques qui permettront de faire que le monde d'aujourd'hui et de demain soit meilleur que celui d'hier.

Je crois qu'il est important, essentiel que la Collectivité de Corse apporte son soutien à cette première initiative.

Deuxième initiative complémentaire de celle-ci, même si menée par des acteurs différents, c'est l'action menée par le député européen, Younous OMARJEE, que je salue également, originaire lui-aussi d'un territoire insulaire, Président de la commission qui s'occupe de ces questions auprès du Parlement européen.

Qu'a fait le député Younous OMARJEE ? Il a déposé un amendement en demandant que 1 % des fonds qui seront affectés au fonds de transition juste, dont le

principe a été acté par l'Union européenne, que 1 % de ces fonds soit fléché vers les territoires insulaires, notamment au soutien des politiques, comme je vous l'ai dit, de transition écologique et de justice sociale, avec également une extension du champ d'application de ce fonds.

Cette demande est notamment développée sur le fondement de l'article 174 du Traité de l'Union européenne qui vise l'insularité comme un critère, parmi trois critères, justifiant de prendre des politiques publiques adaptées aux contraintes de l'insularité.

Donc, il y a à la fois un objectif budgétaire direct et un objectif politique. Si cet amendement, soutenu par la Commission des Iles de la Conférence des régions périphériques maritimes - une commission, vous le savez, que la Corse préside - si cet amendement passe, et il peut passer, devant le Parlement européen, si cet amendement est concrétisé, ça voudra dire qu'il y aura une première pierre fondatrice, significative d'une politique globale en faveur des îles déclinée à l'échelle de l'Union européenne.

C'est donc pour ces raisons que je vous demande d'exprimer, à travers votre vote, votre soutien d'une part à la demande d'instauration d'une taxe sur les transactions financières, action notamment conduite par le député européen Pierre LARROUTUROU, à travers sa grève de la faim ; j'espère qu'elle cessera bientôt avec pour corollaire la victoire politique et le vote.

Et deuxièmement, l'action menée par le député européen, Younous OMARJEE en faveur des territoires insulaires dans le cadre du fonds de transition juste.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Donc, ce rapport ayant été présenté de façon complète, c'est un rapport important, donc la parole est aux groupes sur le fond, cette fois.

PROSPERI Rosa demande la parole, vous l'avez.

Mme Rosa PROSPERI

Un mot Président, pour dire qu'au nom du groupe « Corsica Libera », nous voterons pour ce rapport, tant pour des raisons liées à l'éthique que pour des raisons qui sont liées à la reconnaissance ou à la possibilité de permettre un peu plus la reconnaissance des îles. Et enfin, pour les raisons budgétaires évoquées par le Président du Conseil exécutif.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. Donc, Hyacinthe VANNI, vous avez la parole.

M. Hyacinthe VANNI

Président, bien entendu c'est un dossier très important qui, je pense, mérite qu'on s'y attarde un peu.

Instaurer une taxe sur les transactions financières et avoir 1 % de fonds fléchés pour les territoires insulaires, c'est quelque chose de très important et de fondamental.

Donc, bien entendu, on soutient ce rapport et on se réjouit parce qu'il faut se rendre compte quand même de l'importance de ce dossier pour avoir des ressources nouvelles.

Je pense que c'est sur ces axes-là qu'il faut travailler, taxer les transitions financières, ça a souvent été évoqué, j'espère qu'on y arrivera et avoir 1 % de fonds fléchés sur les territoires insulaires, je pense que ça serait pour nous vraiment une bouffée d'oxygène.

En tout cas, on félicite le Président du Conseil exécutif d'avoir trouvé des partenaires au Parlement européen, même si nous avons un député européen, et je ne doute pas que c'est grâce à lui aussi que ce lobbying a pu être fait. En tout cas, vous voyez que quand on arrive jusqu'à l'Europe, on peut trouver des solutions qui vont nous permettre, je l'espère, d'avoir une bouffée d'oxygène pour nos finances.

Le Président TALAMONI

Merci M. le Président du groupe « Femu a Corsica ». Mme MARIOTTI, vous avez la parole.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci Président. Donc le rapport tel que vient de le présenter le Président SIMEONI a priori regroupe deux dispositifs distincts. Donc, il aurait été, à notre avis, plus pertinent de présenter deux rapports distincts, puisque nous ne parlons pas de la même chose dans ces deux dispositifs.

Alors, nous aurions préféré, en ce qui nous concerne, un vote par article, mais honnêtement comme nous n'avons ni la technicité d'examiner ce rapport aujourd'hui

puisqu'il a été transmis tardivement, et ni le temps, donc notre groupe fera une non-participation sur ce rapport.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Le Président du Conseil Exécutif demande la parole, mais d'abord il faudrait...

Le Président SIMEONI

Non, je n'ai pas demandé la parole, c'est un bug !

Le Président TALAMONI

Excusez-moi, c'est une erreur du système... Trahi par la technique.

Il y a Jean-Charles ORSUCCI qui veut parler, vous avez la parole, cher collègue.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci M. le Président.

Ecoutez, pour être totalement honnête, ce vote, un peu dans la précipitation, nous met quand même dans l'embarras, mais nous allons partir du principe que l'énoncé et l'explication telle qu'elle vient d'être faite par le Président de l'Exécutif, vaut bien sûr, pour nous, je dirai, le fait qu'on veuille accorder toute son importance et le cautionner, parce qu'effectivement, tel que ça nous a été présenté aujourd'hui, l'idée qu'à un moment donné il faille trouver des financements nouveaux pour la santé, pour le climat et qu'on ait droit à un fléchage vis-à-vis des territoires insulaires, nous paraît aller dans le sens de ce que nous défendons nous aussi et ce à quoi nous croyons.

Donc, nous allons accorder un vote favorable par rapport au fond, même si sur la forme, évidemment, nous sommes beaucoup plus réservés dans le fait de travailler de façon précipitée et de manquer, de par cette précipitation, d'un travail d'ingénierie, d'analyse qui mériterait d'être fait lorsque l'on a à s'exprimer sur ce type de rapport.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole de la part des groupes ?

Pierre POLI, pour le groupe PNC.

M. Pierre POLI

Nous ne pouvons que nous féliciter de la présentation de ce rapport par le Président de l'exécutif. Nous allons bien entendu voter pour. Il nous paraît important que par les temps qui courent, des temps très durs à tous les niveaux mais au niveau financier surtout, ce genre de rapport puisse sortir. Le PNC votera pour. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue.

Peut-être y a-t-il des groupes qui ne se sont pas encore exprimés et qui souhaitent le faire ? Non ? Pas d'autres demandes d'intervention. Alors je vais donner à nouveau la parole au Président du Conseil exécutif pour éventuellement réagir à ces interventions faites par les groupes. M. le Président, voulez-vous intervenir à nouveau, sans doute ?

Le Président SIMEONI

Très brièvement. Je voudrais d'abord remercier chaleureusement les élus de l'Assemblée de Corse, ceux de la majorité et ceux de l'opposition, qui ont voté en faveur ou en tout cas n'ont pas manifesté d'opposition ni au principe de l'urgence qui nous a permis d'examiner aujourd'hui ce rapport, car il était important qu'il puisse être examiné aujourd'hui pour les raisons que j'ai exposées, qui se sont prononcés en faveur ou n'ont pas manifesté d'opposition ni au principe de l'urgence, ni aux demandes de soutien que contient ce rapport. C'est très important et je suis vraiment heureux aujourd'hui que, au moins dans les votants, il y ait une unanimité de l'Assemblée de Corse ; une unanimité qui réunit et qui réunira la majorité nationaliste bien sûr, mais également l'opposition autour de cette demande.

Je crois qu'aujourd'hui la Corse, à travers ce vote, va envoyer un signal fort de solidarité et de soutien d'abord bien sûr envers Pierre LARROUTUROU qui est en grève de la faim, bien sûr vers le député OMARJEE qui soutient cette demande d'affectation de 1 % du fonds de transition juste aux territoires insulaires, mais au-delà, je crois que c'est un

message fort que nous envoyons collectivement et que notre institution envoie en disant que la Corse participe pleinement au sein de l'Europe et de la Méditerranée du mouvement collectif global, puissant, démocratique et citoyen qui veut que nous inventions ensemble de nouvelles solutions techniques pour construire une société qui soit plus juste, plus équitable et plus solidaire.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Je vais demander aux groupes de voter sur le rapport présenté puisque l'urgence a été retenue par le vote précédent de l'Assemblée de Corse. J'interroge les groupes sur leur vote.

M. VANNI au nom du groupe « **Femu A Corsica** », **M. TOMASI** au nom du groupe « **Corsica Libera** », **M. POLI** au nom du groupe « **Partitu di a Nazione Corsa** », **Mme BOZZI** au nom du groupe « **La Corse dans la République – A corsica indè A Republica** » et **M. ORSUCCI** au nom du groupe « **Andà per Dumane** » votent : **POUR**.

M. MONDOLONI au nom du groupe « **Per l'Avvene** » ne participe pas au vote.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse

MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

POUR : 52

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 10

Le Président TALAMONI

Très bien. Donc, le rapport est adopté avec la non-participation du groupe « Per l'Avvene ».

Le rapport est ADOPTE à la majorité absolue.³

Nous vous remercions parce que c'est un rapport important qui a été présenté par le Président du Conseil exécutif.

Il reste 5 minutes et je ne sais pas si nous pouvons en 5 minutes prendre un « mini rapport ». Le Président du Conseil exécutif a-t-il un « micro rapport » à présenter ?

Le Président SIMEONI

Il y avait peut-être un petit rapport de Bianca FAZI, mais je ne sais pas si en 5 minutes... Il y a le vote de toute façon et il vaut mieux peut-être attendre midi ?

Le Président TALAMONI

Nous attendons midi et nous nous retrouvons dans 4 minutes devant notre écran pour observer une minute de silence.

Le Président SIMEONI

OK.

Le Président TALAMONI

Nous allons dans quelques secondes observer une minute de silence.

³ Délibération N° 20/ 146 AC

Je vous demande d'observer une minute de silence pour nous joindre à celle qui est organisée par les personnels de santé.

Une minute de silence est observée à 12 h 00 en hommage aux victimes de la COVID-19.

Le Président TALAMONI

Je vous remercie.

Il reste à peu près une heure de travail avant la suspension habituelle à moins que la commission permanente ait prévu de suspendre à midi, après la minute de silence. Est-ce que vous souhaitez que nous poursuivions nos travaux ?

Le Président SIMEONI

Je pense qu'il vaudrait mieux, si vous en êtes d'accord et si les collègues en sont d'accord, qu'on continue parce qu'on a un ordre du jour chargé.

Le Président TALAMONI

D'accord. Très bien. Je vais confier la présidence à l'un des deux vice-présidents, Mattea CASALTA ou Hyacinthe VANNI. Je suis obligé de vous laisser, je reprendrai la présidence en début d'après-midi. Qui prend la vice-présidence ?

M. Hyacinthe VANNI

Je peux continuer si vous voulez, si Mattea en est d'accord.

Mme Mattea CASALTA

Comme vous voulez, il n'y a aucun souci pour moi.

Le Président TALAMONI

Peut-être que comme M. VANNI a présidé ce matin, peut-être Mattea CASALTA, pour alterner ?

Mme Mattea CASALTA

Si vous voulez, Président.

Le Président TALAMONI

Mattea CASALTA a donc la présidence. Je vous rejoins en début d'après-midi.
Merci.

Mme Mattea CASALTA, Vice-présidente, préside la séance.

Mme Mattea CASALTA

Nous allons continuer.

Bonjour à tous ceux que je n'ai pas vus ce matin.

Je pense que nous avons un rapport de prévu qui est d'une importance capitale, à savoir le rapport sur les ESA. M. le Président du Conseil exécutif, seriez-vous d'accord pour que M. BIANCUCCI présente ce rapport ou voulez-vous en présenter un autre ?

Le Président SIMEONI

Si vous en êtes d'accord, je pense qu'on pourrait aborder le rapport sur les ESA après le déjeuner, à la reprise de nos travaux et peut-être continuer avec quelques rapports pour avancer nos travaux.

Mme Mattea CASALTA

Parfait. Si vous avez une préférence, merci de nous dire quels sont les rapports que vous souhaiteriez...

Le Président SIMEONI

Je me tourne vers Mme FAZI. Est-ce que vous pourriez présenter vos rapports, Bianca ?

Mme Bianca FAZI

Oui, bien sûr. Je vais vous présenter un rapport, le 293.

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTE

Mme Bianca FAZI

Avant de commencer, je voudrais vous faire un petit point sur la situation.

Vous connaissez tous les chiffres sur l'hôpital et les prévisions. Je voulais juste vous faire un petit rappel. On a des réunions assez fréquentes avec l'ARS. J'ai donc proposé que nos services viennent en appui avec ceux de l'ARS qui sont un petit peu en difficulté actuellement, parce qu'il y a des gens qui sont éviction, chez nous aussi d'ailleurs il y a quelques agents. Et nous allons pousser à une campagne notamment sur les territoires où il y a une incidence qui est encore basse, sur une campagne de testing. Je pense que ça va être quelque chose d'assez intéressant de manière à pouvoir isoler les personnes qui sont positives, de manière à ne pas faire peser une pression trop forte, et sur les services hospitaliers, mais pas que.

Vous savez que les prévisions sont difficiles et même les médecins généralistes vont être contactés et vont devoir s'occuper de personnes à domicile, en mettant notamment des techniques d'oxygénothérapie à haut débit qu'on appelle « Optiflow » et qu'il va falloir déployer sur tout le territoire.

C'était juste un petit rappel et je voudrais maintenant vous présenter le rapport.

* **Raportu n° 293 : Pulitica di privenzione è di prutezzione di a zitellina di a Cullettività di Corsica è cuntrattualizzazione cù u Statu.**

* **Rapport n° 293 : Politique de prévention et de protection de l'enfance de la Collectivité de Corse et contractualisation avec l'Etat.**

Mme Bianca FAZI

Je voudrais vous présenter ce rapport qui m'a beaucoup intéressé. C'est une contractualisation avec l'Etat sur la petite enfance.

Nous avons engagé deux chantiers sur les politiques de sécurité sanitaire et sociétales de la population de Corse au terme de l'adoption de ces feuilles de route relatives à la santé et à l'action sociale.

La structuration des missions de protection maternelle et infantile de prévention et de promotion de la santé autour d'une matrice innovante éprouvée et recommandée que sont l'intérêt, l'intervention publique sur l'ensemble des facteurs participant à la santé globale des individus.

L'organisation méthodique des missions concourant à la protection de l'enfance dans l'intérêt d'une administration efficace et le développement, sur ces fondations, d'un renforcement qualitatif de l'offre d'accompagnement et de substitution à la parentalité.

L'infléchissement de la trajectoire des politiques précitées qu'opère la Collectivité de Corse procède :

- d'une part de la détermination à proposer à la population corse une intervention publique de santé qui ne se cantonne pas aux minimas légaux et, partant, qui épouse la nouvelle approche de santé publique portée par les dernières conclusions stabilisées de la communauté scientifique sur les enjeux sanitaires sociétaux et individuels ; notamment l'alimentation, la pratique sportive, le bien-être, ou encore l'éveil et l'épanouissement cognitif et émotionnels de l'enfant. Au surplus de l'aspect strictement médical, (inaudible) se définissant par la conception de la solidarité comme la projection des projets de vie des personnes, parents et enfants putatifs ou acquis. Afin de limiter les ruptures de parcours par un dépistage précoce des facteurs d'achoppement, une offre multidimensionnelle et appropriée de solutions d'accompagnement afin de réduire le besoin de recours à des mesures de protection renforcées.

- De la conscience de la nécessité de satisfaire d'abord un besoin organisationnel et méthodologique de ses dispositifs de protection de l'enfance, au bénéfice de la diligence des évaluations et des décisions, comme de l'effectivité de l'exécution de toutes les mesures de protection judiciaire et de la couverture de l'ensemble des publics concernés, tant sur le plan géographique que celui de la nature des interventions, notamment, en matière de handicaps.

D'autre part, avant de pouvoir s'atteler à élaborer des réponses encore plus spécialisée, l'État a, quant à lui, engagé depuis 12 mois une démarche similaire sur ces fronts, nonobstant une ambition plus contenue en matière de santé des mères et des enfants dans la mesure où les constats nationaux sont moins flatteurs que ceux établis en Corse.

À cet effet, l'État a formulé la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance qu'il a assortie de moyens financiers substantiels, notamment pour sa première vague de déclinaisons territoriales ouvertes aux collectivités territoriales candidates et sélectionnées.

La Collectivité de Corse, dans l'intérêt d'une accélération de la novation de ses politiques qu'elle sert à la population, a fait le choix de stimuler ces dernières au moyen de la contractualisation avec l'État au titre de la déclinaison territoriale précitée pour disposer de ressources publiques nouvelles.

Ainsi, la candidature qu'elle a déposée a reçu un accueil favorable de l'Etat et, partant, a donné lieu à une définition des actions que la Collectivité de Corse entend conduire et pour lesquelles des moyens financiers seront alloués par l'État.

En résulte le projet de contrat de prévention et de protection de l'enfance qu'il est proposé de soumettre à l'examen et au consentement de notre Assemblée.

En définitive, ce contrat permet à la Collectivité de Corse de bénéficier de 1,120 M€ de l'État, autrement dit de gagner au moins deux ans de moyens budgétaires, pour développer la qualité et la couverture de son offre de santé et de protection de l'enfance, en particulier en faveur des familles vulnérables.

C'est le sens même d'une démarche de stimulation des politiques publiques, fruit de l'initiative à l'avant-garde de la direction générale adjointe de la Collectivité.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Nous avons deux rapports. Un rapport de la commission de la culture qui émet un avis favorable et un avis la commission des finances qui émet également un avis favorable.

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? Visiblement non. Nous allons passer au vote en demandant aux présidents de groupes de voter pour les membres de leur groupe.

M. VANNI au nom du groupe « **Femu A Corsica** », **M. TOMASI** au nom du groupe « **Corsica Libera** », **M. ORSUCCI** au nom du groupe « **Andà per Dumane** », **M. POLI** au nom du groupe « **Partitu di a Nazione Corsa** », **MONDOLONI** au nom du groupe « **Per l'Avvene** » et **Mme BOZZI** au nom du groupe « **La Corse dans la République – A corsica indè A Republica** » votent : **POUR**.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain

COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 62

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

Mme Mattea CASALTA

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁴

Nous allons passer au rapport 301 : rapport d'étape sur la mise en œuvre du plan de lutte contre la précarité et la pauvreté, si vous en êtes d'accord, Mme la conseillère exécutive.

Mme Rosa PROSPERI

Présidente, un petit rappel.

La commission permanente a souhaité que ce rapport fasse l'objet d'interventions rallongées à hauteur de 10 minutes par groupe et de 2 intervenants. Donc, je ne sais pas si nous avons le temps de passer ce rapport parce que de moins point de vue, 10 minutes par groupe, on n'y arrivera pas avant 13 heures.

Mme Mattea CASALTA

Au temps pour moi, vous avez parfaitement raison. Merci de cette intervention.

⁴ Délibération N° 20/ 147 AC

Nous passerons donc le rapport n° 304, si vous voulez bien, Mme FAZI.

Mme Bianca FAZI

Comme vous le souhaitez, je ne sais pas parce qu'il y aura des interventions également sur le règlement des aides...

Mme Mattea CASALTA

Si je puis me permettre, les interventions ne sont pas aussi longues, du moins c'est ce que nous avons décidé, c'est 5 minutes par groupe. Est-ce que nous avons le temps ? Je ne sais pas.

Le Président SIMEONI

On peut faire le règlement des aides, à mon avis, puisqu'on a le temps de le passer.

* **Raportu n° 304 : Attualizazione di u Rigulamentu di l'intervenzione suciale, medicusuciale è salute di Corsica.**

* **Rapport n° 304** : Actualisation du règlement des interventions sociales, médico-sociales et santé de Corse.

Mme Bianca FAZI

OK. Je vais vous le lire.

Le 21 février 2019, l'Assemblée de Corse a adopté le premier « *Règlement des interventions en matière sociale, médicosociale et santé de Corse* ».

Structuré en 3 volets, ce règlement des interventions s'inscrit dans les lignes de force d'« u Prughjettu suciale ».

Annoncé comme transitoire, il devait évoluer et intégrer notamment la feuille de route en santé et les actions issues des travaux des Assises de la santé. Il est ainsi présenté dans une version complétée et enrichie, en particulier dans le domaine de la santé et de la prévention.

Après un an de mise en œuvre, une première évolution de ce règlement est proposée, afin de tenir compte :

- des travaux menés entre 2019 et 2020, dont les assises de la santé, les groupes de travail et les concertations liées à la lutte contre la désertification médicale,

- Les rencontres et dialogues partenariaux sectoriels,

- Les nouveaux besoins identifiés.

La version actualisée du règlement des interventions procède comme dans sa version 1, d'un travail transversal de coopération interne et de dialogues externes.

Elles s'articulent autour de 3 axes :

- un toilettage de forme permettant de mieux structurer le règlement et de préciser les conditions d'accès aux mesures,

- la définition d'un socle commun à l'ensemble des mesures,

- la proposition de mesures nouvelles, sur la base d'un cadre défini.

Il faut noter enfin le rajout d'annexes des abréviations, qui facilitera la lecture et la compréhension des usagers et des demandeurs, la cartographie, notamment le zonage des « Loghi scantati » (ou zones en sous-densité médicale).

En premier lieu, il faut souligner que plusieurs principes sont stabilisés au titre de la sécurisation juridique notamment, à l'attention des tiers mais aussi des services instructeurs.

Les règles de versement des subventions : les règles de taux de prise en charge par la Collectivité dans le corps même de chaque mesure et le rappel du taux maximum cumulé de fonds publics qui ne peut excéder 80 % du budget prévisionnel global de l'association, puis des comptes globaux définitifs de l'association.

La pluriannualité des conventions, qui est une demande ancienne du secteur associatif, la pluriannualité des subventions est une réponse au besoin de lisibilité et de sécurisation de certains projets de long terme.

C'est dans ce cadre que pourront être évoquées les questions des avances pouvant être faites aux partenaires.

La valorisation du bénévolat, effective dans le règlement en vigueur, la Collectivité a souhaité en préciser le contour et proposer une mesure de renforcement à titre expérimental. Il est par conséquent proposé l'écriture suivante :

- « 20 à 50 % du coût total des dépenses éligibles,
- 60 % pour les associations à but non lucratif composées essentiellement et/ou majoritairement de bénévoles (plus de 75 %), dans la limite d'une enveloppe annuelle globale. »

Indépendamment de cette valorisation financière, à titre expérimental, les réflexions se poursuivent avec les services et les partenaires sur l'évolution de la prise en charge du bénévolat, dans le cadre de groupes de travail dédiés, mais aussi sur une offre de services en matière d'accompagnement et d'ingénierie.

Volet 2, le règlement prend aussi en compte l'évolution de certaines mesures. La reformulation de la mesure INSET comme suit : « prise en charge des frais du second accompagnant pour les hospitalisations sur le continent » avec l'extension de la prise en charge des frais d'hébergement à de nouvelles structures et prise en charge des essais cliniques.

De la même manière, pour la mesure 3.7, « soutien en faveur des retraités résidant en Corse « a carta ritirata » le périmètre a été revu afin de tenir compte des évolutions de la tarification d'« Air Corsica » sur l'aérien. Le dispositif reste inchangé pour le reste.

En volet 3, des mesures nouvelles sont proposées avec montée en puissance du volet « santé », avec :

- L'intégration dans la mesure 1.1 du financement des projets d'équipes de soins primaires territoriales (ESPT) et des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), au même titre que les maisons de santé pluri-professionnelles territoriales (MSPT),

- L'instauration de contrats de praticien territorial permettant de garantir l'installation et le maintien de professionnels de santé (mesure 1.7), sur la base d'un zonage établi par la CDC (« Loghi scantati »). Ces mesures regroupent à la fois les aides aux professionnels qui souhaitent s'installer (« u Contrattu primu passu »), celles pour ceux qui sont déjà présents sur le territoire (« Contrattu di sgutuppera ») et enfin celles pour les médecins qui souhaitent partir à la retraite, mais désireux d'accueillir un confrère dans son cabinet et de l'aider dans son installation (« Contrattu d'ospitalità »).

Le financement d'actions de parentalité (mesure 1.8). Il s'agit d'intégrer pour la première fois dans un règlement des actions précédemment mises en œuvre avec des partenaires associatifs, des collectivités territoriales, établissements publics et

institutionnels (notamment la CAF, à travers les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REEAP) et le contrat local d'aide à la scolarité (CLAS) mais aussi de financer des porteurs de projets pour la prise en charge d'activités sportives et artistiques, à destination de publics identifiés par les services de PMI.

L'ensemble de ces mesures « santé » représentent un coût global prévisionnel en année pleine de 230 000 €.

Au final, 21 mesures constituent le corpus du règlement actualisé. L'impact financier prévisionnel des nouvelles propositions de ce règlement est estimé à 300 000 €.

A l'avenir, il conviendra également, d'intégrer dans nos réflexions et travaux à court et moyen termes les conclusions de la consultation des acteurs associatifs opérée par la Collectivité sur les impacts de la crise sanitaire actuelle.

Dès lors que ce règlement aura été adopté, il conviendra d'engager une démarche de communication à la fois interne (note de service, informations inter-DGA, newsletter...) et externe (site CDC, infos partenaires publics et privés...), pour conforter son opposabilité et pour conforter la lisibilité de l'action de la Collectivité de Corse.

La date d'effet de ces nouvelles dispositions a été fixée au *1er janvier 2021*.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Nous avons sur ce rapport, 2 rapports de commissions : la commission de la culture avec un avis favorable et la commission des finances avec un avis favorable également.

Nous avons certainement des interventions sur ce rapport.

Qui voudrait intervenir ? M. ORLANDI, vous avez la parole.

M. François ORLANDI

Merci. Bonjour à ceux que je n'ai pas eu l'occasion de saluer.

Sur ce rapport, nous nous félicitons à chaque fois qu'un travail est engagé dans un domaine aussi vaste et aussi important que celui-ci : l'harmonisation, la recherche de l'efficacité, sont en effet essentielles.

Simplement, avec les propositions qui avaient été formulées et dont certaines ont été prises en compte, je crois qu'il faut insister sur la nécessité d'améliorer encore le dispositif, notamment en ce qui concerne les interventions de la prise en compte des bénévoles. Certes, le règlement le prévoit, mais il est assez aisé de se rendre compte qu'il n'est pas forcément suffisant eu égard aux efforts que font ces associations dans l'aide aux personnes directement.

Il convient donc de trouver, et vous l'avez dit, Mme la conseillère exécutive, il y a encore des échanges aujourd'hui pour améliorer ce dispositif. Il faut impérativement avancer.

Des propositions ont été faites. Il va falloir les explorer de manière beaucoup plus concrète. On a évoqué ce qui existait auparavant dans les conseils départementaux à travers des partenariats. Je crois qu'il faut, eu égard aux besoins qui ne cessent de croître et qui sont encore plus aigus aujourd'hui, avancer de manière plus rapide, plus soutenue dans ce domaine. Je crois qu'on peut faire confiance à l'ensemble des acteurs, à la Collectivité de Corse dans son ensemble, mais également à tous les acteurs du monde associatif, à tous ceux qui sont concernés par cette problématique. Il faut véritablement continuer d'avancer et apporter des réponses très rapides parce les associations sont en souffrance aussi bien matérielle que morale dans ce domaine.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le conseiller. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Mme FAZI, la parole vous revient.

Mme Bianca FAZI

Merci, Mme la Présidente.

J'ai bien entendu le message de François ORLANDI. Effectivement, nous allons travailler et essayer de voir si nous pourrions dans l'avenir, surtout avec l'année qui se profile, pouvoir dégager d'autres appuis financiers au bénévolat et aux associations. Nous sommes en train d'étudier avec les services comment nous pourrions procéder à cette demande.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Nous allons passer au vote.

M. Hyacinthe VANNI

Pour les élus présents et représentés du groupe « **Femu a Corsica** », **POUR** : Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Guy ARMANET, Anne-Laure SANTUCCI, Marcel CESARI, Paola MOSCA, Louis POZZO di BORGO, Juliette PONZEVERA, Romain COLONNA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Julien PAOLINI, Véronique ARRIGHI, Jean-Jacques LUCCHINI, Danielle ANTONINI, Fabienne GIOVANNINI, Muriel FAGNI, Frédérique DENSARI : **POUR**.

Mme Rosa PROSPERI

Pour le groupe « **Corsica libera** » et de ses élus présents et représentés, nous votons **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Rosa PROSPERI.

M. Pierre POLI

Pour le groupe « **PNC** », élus présents et représentés, nous votons **POUR** : Pierre POLI, Paul MINICONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Joseph PUCCI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Anne TOMASI.

Mme Valérie BOZZI

Pour les élus présents et représentés du groupe « **La Corse dans la République** » : Isabelle FELICIAGGI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, Stéphanie GRIMALDI, Valérie BOZZI, nous votons **POUR**.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Pour les élus présents et représentés du groupe « **Andà per Dumane** » : François ORLANDI, Catherine RIERA, Antoine POLI, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI, Jean-Charles ORSUCCI, nous votons **POUR**.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « **Per l'Avvene** » : Christelle COMBETTE, Chantal PEDINIELLI, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI, Marie-Thérèse

MARIOTTI, Xavier LACOMBE, Francis GIUDICI, Jean-Louis DELPOUX, Camille de ROCCA SERRA, Jean-Martin MONDOLONI, nous votons **POUR**.

POUR : 62

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

Mme Mattea CASALTA

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁵

Je vous remercie.

Je ne sais pas si nous pouvons continuer, il est 12 h 25.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Est-ce qu'il serait possible de passer des rapports sur les désignations ? Nous en avons besoin.

Mme Mattea CASALTA

En ce qui me concerne, il n'y a aucun souci. Je demande au Président du Conseil exécutif son avis.

Le Président SIMEONI

Ce sont des rapports du Président de l'Assemblée de Corse et lorsque je lui ai demandé s'il voulait les présenter, il m'a dit qu'il préférerait les remettre à plus tard. Donc, je pense qu'il faut l'attendre.

Mme Mattea CASALTA

Quel rapport pourrions-nous passer d'après vous ?

Le Président SIMEONI

⁵ Délibération N° 20/ 145 AC

On a passé les rapports qui demandent peu de temps. Tous les autres sont des blocs de rapports, Présidente, c'est compliqué à mon avis, il faudrait peut-être suspendre et reprendre à 13 h 45, par exemple.

Mme Mattea CASALTA

Parfait. Tout à fait d'accord, si tout le monde accepte la proposition, nous pourrions faire cela. Mais à 13 h 45, il faut vraiment que tout le monde soit présent de manière à ce que nous puissions terminer notre session dans les délais, ce soir, enfin pas « terminer » mais bien entamer tout le travail que nous avons à faire. Tout le monde est d'accord ?

Bon appétit à tous et à 13 h 45 !

La séance est suspendue à 13 h 27 et reprise à 13 h 45.

Mme Mattea CASALTA

Voulez-vous que nous passions le rapport sur la précarité ou bien, nous faisons passer le rapport sur les ESA ?

Le Président SIMEONI

Il était prévu que nous passions le rapport sur les ESA.

Mme Mattea CASALTA

Il aurait dû passer ce matin et c'est la question que je voulais poser, à savoir si Jean était là de manière à présenter le rapport.

M. Jean BIANCUCCI

Je suis là. Ci sò anc'eiu !

Mme Mattea CASALTA

Bravu ! Si vous le voulez bien, nous allons continuer cette session par le rapport essentiel sur les ESA. Vous voudrez bien nous le présenter, il s'agit du rapport 306.

M. BIANCUCCI, vous avez la parole pour nous présenter ce rapport.

ACCUNCIAMENTU DI U TERRITORIU/ - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

* **Raportu nu 306** : **Mudificazione nu 1 di u Pianu d'accunciamentu è di sviluppu durevule di a Corsica in quantu à a ristabilita di a carta di i spazii strategichi agriculi.**

* **Rapport n° 306** : Modification n°1 du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse relative au rétablissement de la carte des ESA.

M. Jean BIANCUCCI

Avant de rentrer dans le dossier, je voudrais vous faire part de quelques observations, ce qui évitera tout à l'heure dans le débat de rentrer dans des détails, plus ou moins importants d'ailleurs, qui ne sont pas concernés par l'objet et le périmètre de la modification.

Je voudrais tout d'abord rappeler que le projet ne porte que sur les espaces stratégiques agricoles, que les cartes qui vous ont été transmises pour approbation vous permettent d'apprécier la situation au 1/50 000ème, ainsi que la mise à jour de la tâche urbaine qui est visible, elle, au 1/100 000ème.

N'y figurent pas les secteurs d'enjeux régionaux qui ne sont pas concernés par la procédure de modification et qui restent donc inchangés.

Toujours dans mes propos introductifs, quelques autres remarques.

D'abord, cette procédure a pour objet le rétablissement de la cartographie. Ce rétablissement de la cartographie fait suite à la décision du tribunal administratif et de la Cour administrative d'appel de Marseille.

Il y a entre le moment où le PADDUC a été approuvé, fin 2015, notamment les données qui ont servi à la création de la dernière cartographie des ESA en 2013, et aujourd'hui, un delta. Vous vous en êtes rendu compte.

Donc, en application d'un principe de réalité, il a fallu tenir compte de l'artificialisation des terres qui était intervenue entre-temps. On en a parlé en commission. Je préfère le dire en avant-propos, ça simplifiera les choses pour le débat tout à l'heure.

Je dois tout de même signaler que les critères de définition et le principe même des ESA n'ont à aucun moment été remis en cause par les tribunaux. Bien au contraire, on peut considérer aujourd'hui que ce sont des éléments du PADDUC qui sont consacrés.

Il en est de même pour la méthode qui a permis la réalisation de la cartographie.

Dernier point, pour toutes ces raisons, et vous pouvez le comprendre, on a échangé là-dessus en commission, nous avons fait le choix de procéder à la modification et non à la révision. Ce qui veut dire qu'on est revenu sur la forme du document, à savoir la cartographie, en se limitant à cet objet précis. Il ne s'est agi à aucun moment, je le dis et je le répète, de remettre en cause l'économie générale du PADDUC.

Ceci étant dit, je ne vais pas revenir dans le détail de la procédure. J'ai fait en sorte qu'on vous transmette un document qui va vous faciliter les choses du point de vue de l'instruction de ce dossier.

Il s'agit tout d'abord, pour les dates principales, du 1^{er} mars 2018 et du jugement du tribunal administratif annulant la cartographie des ESA, du 26 juillet 2018 et de la délibération n° 18/262/AC prescrivant le rétablissement de la cartographie. Et puis, d'octobre 2018 au 07 décembre 2018 qui a permis, je pense que ça a été une excellente chose, la consultation en amont des communes.

Je dois rappeler aussi qu'à la demande des communes, la date limite avait été portée au 7 janvier. Donc, à leur demande, il y a eu un report au 31 janvier 2019. De février à mai 2019, on a traité les données et contributions. Vous pouvez vous demander s'il y a eu un travail très important qui a été réalisé par les services, d'ailleurs c'est l'occasion de les remercier, à la fois toute l'équipe de l'AUE, mais aussi ceux qui ont travaillé au niveau de l'administration centrale, mais j'y reviendrai tout à l'heure.

De la mi-juillet à la mi-octobre 2019, il y a eu la saisine des PPA (personnes publiques associées) pour 3 mois, et puis, de février à mars, à cheval sur les élections municipales, il y a eu, comme vous le savez, l'enquête publique.

La suite, vous la connaissez puisqu'il y a eu la période de confinement, avec des élections municipales qui se sont déroulées en 2 temps. Il a fallu rédiger le PV de synthèse de l'enquête publique et la réponse du Conseil exécutif, la réception des conclusions de la commission d'enquête et aujourd'hui, le débat devant l'Assemblée de Corse.

Je le disais tout à l'heure, un travail très long, minutieux, complexe qui a abouti au dossier que vous avez sous les yeux qui est devant vous, qui est un dossier extrêmement important et qui représente un volume tout aussi important.

On va, si vous le permettez, faire d'ores et déjà un bilan de la situation pour fixer les idées et vous permettre d'interpréter de la meilleure manière qui soit le travail qui a été effectué.

Tout a d'abord, j'ai eu recours à des données les plus récentes.

En 2015, les bases de données disponibles dataient de 2014 et l'orthophotographie de 2013 ; elles datent aujourd'hui de 2019, avril 2019 pour être plus précis.

Deuxième chose, à ces compléments issus d'autres données, tels que le cadastre et Openstreetmap pour le bâti et les piscines, les données du BHM pour les carrières.

Troisième point, il y a eu la prise en compte des résultats de l'enquête.

Quatrième point, les bâtis signalés mais absents des bases de données sous réserve de justification.

Cinquième point, les cultures qui étaient signalées hors ESA.

Dernier point, les corrections diverses qu'il a fallu réaliser.

L'objectif de préservation des ESA a été notre souci premier, tout en essayant d'avoir des chiffres les moins incontestables possibles et l'actualisation se situe au niveau de 101 844 hectares. Ce qui veut dire qu'il y a eu 1 850 hectares consommés par la tâche urbaine, environ 1 260 hectares retirés sur les routes pour la mise en cohérence avec la carte et il y a eu aussi 160 hectares qui relèvent d'incohérences pointées lors de l'enquête, à savoir les surfaces en eau, les plages, les terre-pleins routiers.

J'en viens maintenant au point qui concerne l'enquête publique.

Aux termes de l'enquête, la commission a rendu un avis favorable, j'insiste, avec 2 réserves.

La première réserve, c'est de mettre en œuvre un recul de 30 mètres en pourtour des bâtis, au lieu des 50 mètres appliqués actuellement. Cela a été explicité en commission, éventuellement on pourrait y revenir.

La deuxième réserve, il s'agit de clarifier l'application du critère de la pente des 15 % afin d'indiquer si elle est relative ou absolue. Nous avons été dans l'obligation de

rejeter la première réserve. En effet, celle-ci, si on l'avait acceptée, aurait constitué un impact significatif sur l'économie générale du PADDUC.

Cette modification aurait entraîné la réduction de près de 10 % de la surface des espaces stratégiques agricoles, ce qui remettait en cause l'économie générale du document et qui impliquait forcément une procédure de révision et non de modification.

Pour rester dans les limites de la délibération de l'Assemblée de Corse, on a préféré refuser cette suggestion de la commission d'enquête.

Du point de vue conclusif, il est bien entendu qu'on va examiner les éléments et les attendus concernant la prise en compte de la réserve numéro 2 et de la clarification du critère de pente à 15 %.

J'en ai encore pour quelques minutes.

Suite aux diverses observations de la commission d'enquête sur le critère de pente, la commission avait émis la réserve suivante : clarifier l'application du critère de pente de 15 % afin d'indiquer si elle est relative ou absolue. Cette demande de clarification provient notamment de la page 48 du livret 4 du PADDUC. On la retrouve entre la parenthèse « pente inférieure ou égale à 15 % ».

Il faut retenir sur ce point que les ESA correspondent à des terres cultivables et à potentialité agropastorale, à des terres cultivables équipées d'un équipement public d'irrigation ou en projet d'équipement. Dans tous les cas, la pente n'est donc pas censée être incontournable pour la reconnaissance d'un ESA. J'insiste tout particulièrement parce que souvent, c'est l'objet d'une incompréhension. Elle constitue simplement un des éléments permettant de constituer, et je cite, « un faisceau d'indices menant à la reconnaissance d'un ESA ». C'est pour cela, et considérant que le PADDUC s'applique en compatibilité, qu'il a toujours été clair que la pente à 15 % n'a jamais constitué un critère absolu de reconnaissance de la pente.

Ce qui signifie, une autre chose simple : il n'est pas question d'appliquer les dispositions du PADDUC à la lettre, il s'agit simplement de ne pas remettre en cause, et j'insiste, les orientations générales qu'il pose.

C'est pour cela que la cartographie des ESA constitue une recommandation générale et ne doit surtout pas être appliquée à la parcelle, comme c'est encore trop souvent le cas.

Si la question est déjà traitée au sein du PADDUC de manière très précise, on comprend bien qu'elle soulève une réelle ambiguïté relative à la page 48 du livret 4 du PADDUC. Cette page est la synthèse de ce qu'est un ESA et bien sûr, doit être clarifiée à ce titre.

Pour soulever les craintes de la commission d'enquête, nous avons décidé de préciser cela même au sein de la page 48, comme cela est expliqué dans le rapport. Comment ? En faisant référence, comme vous pouvez le voir sur le document qu'on vous a fait parvenir, à la partie du PADDUC précisant comment interpréter cette notion.

J'ai essayé d'être succinct, de vous donner les éléments à la fois d'interrogation et de réponse. J'espère, en tout cas, nous avons répondu entièrement aux questions de la commission d'enquête sans n'en éluder aucune.

J'espère que vous serez satisfaits de cette intervention et j'espère aussi que ce dossier recueillera l'approbation de l'Assemblée.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Nous avons un rapport de la commission du développement économique.

Mme Julie GUISEPPI

Tout a été dit en grande partie par M. le Président.

Sur ce point, quelques observations ont été faites, je pense qu'elles vont être reprises en Assemblée. La commission a émis un avis favorable sur le rapport avec une non-participation des groupes « Per l'avvene », « la Corse dans la République » et « Andà per dumane ».

Mme Mattea CASALTA

Je vous remercie.

La parole est à qui la demande. J'imagine qu'il y a plusieurs interventions. Qui souhaite intervenir ? Mme Marie-Thérèse MARIOTTI, vous avez la parole.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, Mme la Présidente.

D'abord, je voudrais dire Jean BIANCUCCI qu'il a réussi à exprimer en des mots compréhensibles un dossier qui demeure, somme toute, extrêmement complexe, ce qui ne veut pas dire qu'on lui signe un chèque en blanc, vous l'imaginez...

Nous espérons également que ce rapport, et Jean BIANCUCCI l'a rappelé, ne sera pas une occasion de dissenter pour la énième fois sur le bien-fondé de la préservation des espaces stratégiques agricoles parce que nous y sommes tous favorables, y compris sur l'adjectif « consacré » qu'il a utilisé.

Ce rapport est technique, mes chers collègues. Il s'agit aujourd'hui d'échanger sur la façon dont les travaux de l'actualisation de la carte des ESA ont été menés, sur la conclusion de l'enquête publique et in fine, sur la délibération que nous propose le Conseil exécutif.

Je préfère le dire parce que je pressens un petit dérapage, il n'y aura pas à l'issue de ce vote, on le sait, les défenseurs de l'agriculture et de la terre corse d'un côté et les autres de l'autre. Il faut sortir de l'instrumentalisation qui est régulièrement faite de ce dossier et surtout de l'artificialisation des terres qui en découle.

Vous l'avez dit, cher Jean, nous nous retrouvons avec un objectif réactualisé d'un peu plus de 101 000 hectares.

Si l'on retranche les erreurs matérielles de classement, elles ont été comptabilisées, c'est notre ressenti à minima, il resterait 1 850 hectares urbanisés depuis 2013 alors que le PADDUC n'était pas opposable.

Il faut donc relativiser, même si, je vous l'accorde, on peut s'offusquer de certains permis de construire qui ont été délivrés dernièrement, la portée de l'urbanisation des ESA au niveau régional.

Pour replacer la discussion dans son contexte, Jean BIANCUCCI l'a dit, on a délibéré le 2 juillet 2019 sur le projet de nouvelle cartographie des ESA dans le cadre, et là les mots sont importants, de la 1^{ère} modification, et non pas révision, simplifiée du PADDUC.

Vous le savez, les personnes publiques associées ont été consultées de juillet à octobre, les maires en amont (je vais dire deux mots là-dessus après), et l'enquête publique

s'est déroulée 4 mois plus tard, du 10 février au 13 mars. Nous avons eu d'ailleurs l'occasion d'exprimer, en ce qui concerne le groupe « Per l'avvene », les doutes lors de la session de février 2020 sur la méthodologie, sur les moyens alloués, sur les lieux de permanence et le timing que nous considérons être un mauvais timing.

D'ailleurs, pour avoir épluché le rapport du commissaire enquêteur, beaucoup des observations qui ont été déposées sur le registre de l'enquête vont dans le sens de la mise en place de l'enquête. Je vous cite une remarque. *« J'aurais voulu avoir des éclaircissements d'une personne qui a déposé une remarque, mais pour ça il faut aller vous voir dans des permanences qui sont... dans des lieux paumés, bien loin de là où la majorité des gens vivent et travaillent »*. Ça n'engage que cette personne, mais ça illustre les craintes que nous avons eues au départ sur la tenue de l'enquête publique.

Après donc 8 mois d'attente et 2 reports, que nous n'avons pas particulièrement compris, nous examinons ce rapport.

Et, sans vouloir polémiquer, le rapport du commissaire enquêteur, entre autres, a employé des mots et des adjectifs très explicites et souvent, j'ai été la première à les trouver assez sévères.

Quand il (le rapport) dit, par exemple, qu'il regrette deux épisodes : celui du 11 octobre 2019 au 10 février 2020, je cite, où « l'enquête n'en finissait pas de ne pas démarrer pour des raisons totalement incomprises de la commission ». J'en passe et des meilleurs...

Donc je vous avouerai que le rédactionnel nous a un peu surpris.

En résumé, beaucoup de temps perdu, même si le dossier est complexe, et un rapport de la commission d'enquête que nous avons trouvé factuel et qui rejoint un certain nombre de remarques que notre groupe avait faites.

Donc, sur la forme, malgré la complexité du dossier, nous déplorons la méthodologie qui a été appliquée.

Sur le fond, que dit en synthèse le rapport ? Et Jean BIANCUCI l'a bien résumé, parce que c'est dossier éminemment technique.

L'avis favorable qui est donné, nous l'interprétons comme un avis favorable en apparence puisqu'il reste subordonné à la levée des deux réserves techniques.

Quelles sont-elles ? Je ne vais pas paraphraser ce qu'a dit le Président de l'AUE.

La première, c'est technique, concerne la méthode de délimitation de la tâche urbaine, 30 m au lieu de 50 m : pourquoi le commissaire enquêteur a-t-il voulu un recul de 30 mètres ? Parce qu'il s'est appuyé sur des retours extrêmement circonstanciés des élus, des élus de tous bords puisque j'ai pris soin d'analyser la contribution de la Mairie de Bastia qui allait également dans ce sens.

Et elle est logique, cette réserve, pourquoi ? Laisser 20 mètres autour des bâtiments, ça peut paraître du bon sens et du pragmatisme, plutôt que de coller aujourd'hui les ESA, comme le dit le commissaire, au raz des bâtis. Alors, pourquoi ne pas avoir retenu sa proposition ?

Jean BIANCUCCI, vous l'avez dit de façon extrêmement honnête. Vous avez dit, pourquoi, parce que nous passerions de 105 000 ha à 95 000 ha et cela remettrait en cause l'équilibre général du document et la sécurité du PADDUC qui aurait dû être révisé et non pas modifié.

Si vous pouvez vous satisfaire de cet argument, en caricaturant, on pourrait aller plus loin en disant que finalement peu importe si la localisation des ESA est réaliste et conforme à la réalité du terrain, comme il faut maintenir coûte que coûte 105 000 ha à plus ou moins x %, même si ce chiffre ne correspond pas vraiment à la réalité vraie du terrain.

Alors, c'est vrai que là-dessus vous êtes « prisonniers » d'un objectif que nous héritons, je dirai, de l'ancienne mandature mais que vous avez quand même approuvé puisque, même si je n'étais pas là, vous aviez quand même co-écrit tous les amendements.

Donc, en ce qui nous concerne, nous persistons donc, alors on va dire ça un dogme, c'est de continuer à afficher 105 000 ha, même si in fine, vous verrez, je vais vous en parler, ce chiffre se retrouve de toute façon artificiellement gonflé.

Donc, la conclusion de l'Exécutif, et vous l'avez dit, vous rejetez cette première réserve pour les raisons que vous avez expliquées.

La deuxième qui est peut-être un peu plus compréhensible par le commun des mortels, c'est la notion de critères pour qualifier les ESA.

Alors, nous sommes ravis, et là je sors ma casquette d'élue de terrain, qu'on ait clarifié un petit peu plus les critères parce que le 15 %, c'est vrai, valeur absolue, valeur relative, on n'y comprenait pas grand-chose.

Vous répondez aujourd'hui que la pente des 15 % est relative, ce n'est qu'une indication, et vous continuez en disant que la pente ne constitue pas un des critères de qualification des ESA, bien qu'elle constitue un des paramètres.

Donc, ça va un petit peu mieux dans l'éclaircissement, mais je pense que vous continuerez et nous continuerons, à avoir bon nombre d'incompréhensions, que nous avons d'ailleurs soulevées en commission du développement.

Nous en déduisons donc que nous pourrions classer en ESA des espaces cultivables, pente supérieure à 20 %, et ça c'est important ce que je vais rajouter, sans être suspectés de gonfler les chiffres ! Parce que le problème aussi, mes chers amis, c'est qu'il y a le texte et l'interprétation du texte qui en est faite après. Et ça, c'est franchement problématique.

Nous en déduisons, et là ç'était un échange très constructif, que les parcours de pastoralisme, puisqu'ils ont été, Jean BIANCUCCI l'a rappelé, localisés sur la base d'une carte du 1980, en 1980 ils étaient peut-être cultivés, aujourd'hui ce sont du maquis. On nous dit : vous pouvez les maintenir en ESA, parfait ! Je note quand même, et là vous voyez, je vais dans votre sens, que vous avez classé bon nombre de parcours de pastoralisme en ESA alors qu'ils ne sont pas irrigués, ni irrigables.

Donc, nous intégrons parfaitement cela et nous considérons que les maires n'auront plus à les justifier.

Nous pourrions en déduire également que tous ce qui était cultures endémiques de notre territoire et de certaines *pieve*, type les châtaigneraies, pourraient être classées en ESA ; ce n'est toujours pas le cas.

Et enfin, dernier exemple aussi, puisque vous avez souligné le BRGM en ce qui concerne les carrières, je sais que vous avez été contactés par bon nombre de maires qui disent qu'on va se retrouver à terme avec un problème d'ordre économique parce que la plupart des carrières aujourd'hui auront des difficultés à s'étendre puisque les proches parcelles ont été classées en ESA et je n'ose imaginer que la raréfaction de l'offre à court terme, va nourrir les monopoles et surtout contribuer à l'augmentation du prix des agrégats pour les particuliers et les entreprises. Il faudra être extrêmement vigilant.

Donc, oui vous avez été plus précis, mais il faudra aller encore plus dans la précision et il faudra surtout lever les incompréhensions chroniques qui continuent à exister entre les communes, les particuliers et la Collectivité de Corse.

Alors, vous avez raison, on oppose souvent la méthode informatique et automatique de la Collectivité de Corse, mais il est évident qu'à telle échelle, ça aurait été difficile de parcourir avec des bottes de sept lieux toutes les communes. Et, a contrario, les communes vous disent « oui, mais nous on a la connaissance du terrain, vous ne l'avez pas intégré ».

Et là, je me permets de dire ce que j'ai dit en commission, et je m'adresse aussi au Président de l'Exécutif : si entre initiés et experts, parce qu'il faut quand même l'être, nous nous accordons sur le fait qu'il faut trouver des compromis, car aucune méthode n'est véritablement satisfaisante, nous déplorons, M. SIMEONI, le fait que dans certaines instances, type la CTPENAF ou autres, les certaines postures continuent à exister. Donc, si les documents d'urbanisme qui vous sont présentés, vous paraissent cohérents, raisonnables, nous attendons un engagement... Après, si c'est du n'importe quoi, évidemment vous ne pourrez pas les accepter... Mais nous attendons un engagement clair de l'Exécutif et de l'AUE, entre autres par rapport à certaines associations qui n'auront peut-être pas la perception réelle du dossier qui nécessite quand même une grande expertise. Ça c'est extrêmement important.

Vous noterez également que la commission s'est interrogée sur la démarche du haut vers le bas qui a prévalu depuis le début du PADDUC, et vous n'êtes pas, comme je vous l'ai dit, les seuls responsables, parce que nous avons hérité en 2015 d'une cartographie qui était quand même, à certains égards, extrêmement farfelue.

Donc, conclusion : vous approuvez la deuxième réserve, nous pensons que vous ne la levez pas complètement, mais à la limite c'est à la pratique qu'on le verra, et je suis prête à faire amende honorable si on se rend compte que dans la pratique, on arrive effectivement à tomber d'accord sur un certain nombre de choses.

Nous ne saurions trop vous conseiller, pour enlever un peu de confusion, je vous l'ai dit et proposé, de préciser l'article 1 de la délibération qui est quand même un peu confus, je vous le lis : Approuve le rapport exposant les modifications apportées au projet de modification du PADDUC pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, notamment la prise en compte des recommandations de la commission d'enquête et, de la réserve 2 et, le rejet de la réserve 1.

Mme Mattea CASALTA

Mme MARIOTTI, je pense qu'il faudrait conclure.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

15 minutes, Madame, il a été décidé 15 minutes sur les gros rapports, je n'en suis pas là. Je conclus, ça tombe très bien.

Donc, il faut probablement rédiger cet article.

En conclusion, la méthodologie de base, qui se voulait être une méthodologie de concertation et qui avait suscité beaucoup d'espoir, nous n'arrivons pas finalement à l'objectif attendu. J'allais dire, c'est bien de concerter, mais c'est mieux peut-être d'intégrer les remarques.

Je conclus, Mme la Présidente.

Donc, à notre niveau, nous pensons que les remontées des communes n'ont été que très partiellement reprises, que si certaines zones artificialisées ont été retirées, les propositions de nouveaux classements n'ont pas été prises en compte, tout comme, et là c'est fondamental, n'ont pas été neutralisés les milliers d'hectares d'espaces environnementaux majeurs qui gonflent aujourd'hui artificiellement le quota des ESA.

Chers collègues, je conclus, l'annulation de la carte des ESA, qui d'ailleurs n'a pas fait l'objet d'une présentation à la Chambre des territoires, je le dis, a bloqué le travail sur le document d'urbanisme, c'est vrai, par le vide juridique qu'elle a induit et son rétablissement est bien évidemment souhaité.

Mais force est de constater qu'une fois de plus, nous considérons que c'est un rendez-vous manqué, pourquoi ? Parce que nous restons dans la modification et non pas dans la révision.

Il faut conserver 105 000 ha coûte que coûte, et j'allais dire qu'en ce qui nous concerne, l'enjeu, plutôt que d'avoir une bataille de chiffres, est-ce que c'est 105, 102, 103, 90 000 ? C'est plutôt déjà de travailler sur la mise en valeur de ces terres de manière effective, d'essayer de fixer le maximum d'agriculteurs, jeunes et moins jeunes, et d'éviter que ne prolifèrent les friches. De ce côté-là, il y a encore du progrès à faire.

Enfin, et c'est ma dernière phrase, vous l'aurez compris, je vais faire un peu d'humour, s'il en est, que l'examen approfondi de ce rapport nous fait dire qu'il s'agit d'une énième rustine sur un pneu crevé et qu'il serait peut-être aujourd'hui temps de changer le pneu en lançant la première révision du PADDUC.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Mme MARIOTTI. Julien PAOLINI a demandé la parole, et effectivement juste pour vous rappeler que nous avons décidé tous en commission permanente, que nous aurions 15 minutes et éventuellement deux intervenants pour un dossier aussi important.

Julien PAOLINI, vous avez la parole.

M. Julien PAOLINI

Merci. Bonjour à tous !

Chers collègues, on le voit aujourd'hui, le rétablissement de la carte des ESA, ce n'était pas, ça été souligné, une simple formalité administrative, contrairement à ce que l'on a pu entendre à de nombreuses reprises ces derniers mois ; ça a été plutôt un véritable parcours du combattant qui a été mené par le Conseil exécutif depuis le vote de notre Assemblée en juillet 2018.

Un travail considérable a été réalisé, comme en atteste d'ailleurs le rapport d'une centaine de pages en réponse à la commission d'enquête.

On l'a vu, le Président de l'AUE, ses services ont labouré le terrain pour établir au plus vite cette cartographie.

Quelques éléments : 122 communes consultées, 120 avis de PPA traités (personnes publiques associées), 118 contributions recueillies lors de l'enquête publique, et surtout, et je crois que c'est un élément important, 111 documents d'urbanisme analysés pour mieux comprendre leur implication sur le PADDUC.

Donc, ces quelques chiffres démontrent bien que la procédure a été menée à la fois dans la concertation et en toute transparence afin, premièrement d'éviter les contentieux qui auraient pu conduire à une nouvelle annulation de la cartographie et deuxièmement sécuriser juridiquement le zonage des ESA et leur ventilation par communes.

Enfin, et je crois que là je vais être en désaccord, et notre groupe va être en désaccord majeur par rapport à l'intervention de notre collègue, Marie-Thé MARIOTTI qui dit, je cite : minimiser l'urbanisation des ESA en Corse. Je crois que plutôt, c'est devenu une urgence aussi justement de protéger les ESA contre la bétonisation.

Sur ce point, et le rapport le démontre bien, l'évolution de l'urbanisation en Corse est alarmante, elle progresse à une vitesse inquiétante. Pour l'illustrer, je vais rappeler quelques chiffres issus du rapport : en 6 ans, la tâche urbaine a augmenté de 30 %, environ 5 000 hectares, dont près de 2 000 sont situés sur des ESA. A cette vitesse, la tâche urbaine atteindra probablement près de 40 000 hectares dans 30 ans (30 ans, c'est l'échelle de temporalité du PADDUC). Elle aura donc doublé, bien au-delà des besoins réels des seuls résidents corses.

Donc, ces quelques chiffres nous conduisent à tirer la sonnette d'alarme aujourd'hui. Une telle artificialisation des sols, un tel niveau d'occupation des sols, rendrait à la fois irréaliste et inatteignable notre objectif : doubler la production agricole en 2050.

Ces quelques chiffres tordent aussi le cou à une idée reçue selon laquelle le PADDUC serait trop contraignant pour permettre une constructibilité raisonnable et raisonnée.

Il faut le rappeler aux Corses, ce n'est pas le PADDUC qui dit si une parcelle est constructible ou non, ce sont bien les documents d'urbanisme établis par les communes à l'échelle parcellaire.

Ces quelques chiffres aussi coupent court à la petite musique jouée par certains, notamment dans l'opposition, qui fait porter au seul PADDUC l'entière responsabilité des problèmes d'urbanisation sur l'île, faisant fi à la fois des lois littoral, montagne et des contraintes du RNU.

Le véritable problème on l'a identifié depuis longtemps : le véritable problème, c'est l'absence de documents d'urbanisme compatibles avec le PADDUC dans la majorité des communes. Aujourd'hui, seulement 7 % d'entre elles en sont dotées, 19 cartes communales et 8 PLU pour 359 communes.

Le véritable problème c'est aussi l'existence d'une cinquantaine de documents d'urbanisme obsolètes, incompatibles avec le PADDUC, dont certains ont plus de 10 ans, mais qui sont encore en vigueur, dans lesquels aujourd'hui 5 000 hectares d'ESA sont classés en zone constructible, laissant toute latitude à une urbanisation effrénée.

Enfin, ces quelques chiffres démontrent le danger qui pèse sur les espaces agricoles.

Dans les zones littorales, les ESA sont bien souvent le dernier rempart dressé contre la spéculation foncière et les dérives qui l'accompagnent. Sur ce point, l'Etat a sa

part de responsabilité, puisque c'est lui qui attribue les permis de construire, notamment dans les communes régies par le RNU.

Pour finir, beaucoup retiendront de ce rapport que la superficie des ESA a diminué entre 2015 et 2020, c'est vrai, suite à l'actualisation des données, à la prise en compte d'une réalité qu'on peut regretter, mais qui nous conduit à passer de 105 000 hectares hier à 102 000 aujourd'hui. A l'avenir, pourquoi pas 110 000 hectares d'ESA ?

Et là aussi, je crois que sur ce point, il y a un certain nombre d'experts dans les associations, contrairement à ce qui a pu être dit précédemment, mais il ne faut pas se tromper de sujet, il s'agit aujourd'hui d'une modification du PADDUC et non pas d'une révision.

Mais si nous partageons cet objectif commun, de préserver un nombre important d'ESA, on pourra s'interroger le moment venu sur la manière d'y parvenir : le recours à une nouvelle méthodologie pour la cartographie, une consultation élargie du monde agricole pour intégrer de nouveaux espaces cultivés ou cultivables, ou encore un accompagnement renforcé pour les communes les plus contraintes.

Donc, je l'ai dit, ce n'est pas l'objet de ce rapport, ce sera sûrement l'objet de la révision du PADDUC qui interviendra probablement en 2021 ou 2022.

En attendant, ce qui est certain pour nous, « Femu a Corsica », c'est que des enjeux fondamentaux sont étroitement liés à la préservation des ESA : développer l'agriculture de production, favoriser les circuits courts, atteindre l'autonomie alimentaire, lutter contre que la spéculation foncière, stopper l'urbanisation anarchique. Autant d'enjeux, et pas des moindres, vous l'avez compris, chers collègues, qui font que, pour notre groupe, la protection des ESA n'est pas une option, c'est une nécessité pour résister aux menaces futures et actuelles Avec cette nouvelle crise sanitaire, je crois que l'enjeu est encore plus prégnant aujourd'hui.

Le mot « résilience » résonne plus fortement encore dans nos esprits, c'était déjà le cas en 2015, nous défendions cette idée, et je crois que l'histoire nous donne raison, avec à l'appui les quelques chiffres de ce rapport que, bien entendu, nous voterons.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci, cher collègue. Rosa PROSPERI, vous avez la parole si vous souhaitez la prendre.

Mme Rosa PROSPERI

Mme la Présidente, chers collègues,

Je voudrais d'abord dire en préambule que nous sommes heureux que l'Assemblée de Corse puisse, et je dirai enfin, examiner ce rapport et préciser également que mes remarques seront plus politiques que techniques, sans instrumentalisation, je rassure au passage Marie-Thé MARIOTTI, malheureusement l'heure n'est plus à l'instrumentalisation, nul besoin d'instrumentalisation quand on constate les chiffres et la situation.

Nous avons dans les mois qui ont précédé l'instruction de ce rapport, longuement plaidé en faveur de délais écourtés pour la procédure de restauration de la cartographie des ESA.

Nous craignons à l'époque que ces espaces stratégiques agricoles aient été largement, très largement artificialisés, pour le dire plus clairement, construits, pour ne pas dire bétonisés.

Trois éléments fondaient nos craintes : les retards constatés dans l'application réelle du PADDUC qui ont eu pour effet en l'état d'un document qui n'était pas réellement opposable que les autorisations d'urbanisme aient pu être délivrées largement ; les négligences dans la procédure, notamment d'enquête publique, qui ont conduit à l'annulation de la cartographie des ESA par la juridiction administrative.

C'est la raison pour laquelle nous disions : plus la procédure de restauration est courte et moins les risques d'urbanisation supplémentaire sont importants.

Nous comprenons bien entendu les contraintes auxquelles ont été confrontés les services, nous les avons listés, mais néanmoins je suis contrainte de dire que les craintes que nous évoquions à l'époque ont produit les effets que nous redoutions.

Quelques éléments qui sont à l'examen de tous et à la portée de tous, peuvent être rappelés.

Très récemment, il y a quelques jours, Corse Matin s'est fait l'écho d'une enquête de l'INSEE Corse du 26 octobre dernier, qui précise, qui rappelle, puisque ces éléments avaient été également rappelés à notre Assemblée, notamment par le rapport produit par l'AUE, que 28 % des logements en Corse sont des résidences secondaires, un tiers ! Quand on connaît le besoin de logement des Corses... C'est une moyenne 3 fois supérieure à la moyenne française, hors Paris.

63 % de ces résidences secondaires n'appartiennent pas à des Corses. Les Corses détiennent seulement 37 % des résidences secondaires, majoritairement ce sont leurs maisons de famille dans leur village.

34 % de ces résidences secondaires sont situées à moins de 500 mètres de la côte, là où précisément se situe une grande partie des espaces stratégiques agricoles parce que ce sont les meilleures terres.

A l'issue de cette procédure de restauration, on apprend que près de 1 900 hectares d'espaces stratégiques agricoles ont été construits dans le délai ; c'est un élément qui est incontestable malheureusement n'a pas besoin que l'instrumentalisation s'en mêle.

La tendance s'est encore aggravée par le fait que, nous le savons tous, les documents cartographiques présentent, par rapport à la réalité du terrain, un retard certain. Le Président BIANCUCCI a indiqué tout à l'heure que les données, sur lesquelles s'étaient basés les travaux, datent d'avril 2019, qu'en sera-t-il au 1^{er} janvier 2021 ?

Et, Julien PAOLINI le disait également, l'avenir est sombre, parce que l'avenir est toujours à plus de constructibilité et moins de préservation, tous les observateurs s'accordent à le dire.

Alors, en l'état de ce constat alarmant, et c'est un euphémisme, nous, nous considérons que continuer à opposer les espaces stratégiques agricoles, et plus largement le PADDUC, aux besoins du développement, consiste en un débat qui n'est pas au bon niveau.

Opposer espaces stratégiques agricoles et besoin de développement, ce n'est pas placer le débat à un bon niveau.

Réduire les espaces stratégiques agricoles à une simple problématique dans le cadre de la procédure d'élaboration des documents d'urbanisme, ce n'est pas placer le débat à un bon niveau.

Et, notamment les raisons sont multiples, pour trois raisons que j'évoquerai.

Premièrement, parce que le PADDUC ne localise pas les extensions urbaines comme le ferait un document d'urbanisme, le PADDUC définit les principes de la localisation, il n'est pas un inventaire cartographique.

Deuxièmement, parce que les collectivités locales qui élaborent leurs documents d'urbanismes, et notamment leur PLU, dans un rapport de compatibilité avec le PADDUC, conservent une marge d'appréciation certaine sur les espaces à urbaniser et sur les espaces qui répondent aux critères correspondant aux ESA et fixés par le PADDUC.

Enfin, parce qu'il faut rappeler une chose qui paraissait évidente et qui l'est de moins en moins : c'est aux documents d'urbanisme de tenir compte du PADDUC pour se rendre compatibles avec le PADDUC et pas l'inverse, car l'inverse qui consisterait à ce que le PADDUC s'adapte aux besoins d'urbanisme locaux, serait une façon d'ôter tout intérêt au PADDUC. Le PADDUC est un document de planification, il est même au-delà un projet de société pour les citoyens.

Tout cela étant rappelé, il nous paraît qu'aujourd'hui, il est grand temps de revenir aux vrais enjeux et de rappeler certaines vérités.

Ce qui pose problème, ce n'est pas le principe des espaces stratégiques agricoles, c'est-à-dire le principe de terres à forte potentialité agricole que l'on a déclaré inconstructibles.

Ce qui pose problème, ce n'est l'efficacité du dispositif, non !

Ce qui pose problème, c'est le non-respect des règles : c'est le non-respect de la règle de compatibilité avec le PADDUC et le non-respect de la règle d'inconstructibilité de ces terres.

Et, ce qui pose encore plus problème, c'est le défaut de sanction à ce non-respect des règles !

D'ailleurs, je rappelle que « Corsica Libera », dans une motion relativement récente, avait demandé qu'un contrôle encore plus puissant soit opéré par la Collectivité sur les autorisations d'urbanisme et les permis de construire.

En conséquence, aujourd'hui, sans polémique, sans instrumentalisation et en parlant vraiment aux Corses, il est grand temps de considérer que les espaces stratégiques agricoles ne sont pas une contrainte administrative, voire un obstacle au développement, mais qu'ils sont en réalité une plus-value, une chance de développement.

C'est la raison pour laquelle nous espérons vraiment que la restauration de cette cartographie contribuera à sécuriser juridiquement et réglementairement ces espaces, parce qu'il est absolument nécessaire, voire fondamental, d'en préserver la rareté et de les préserver de l'urbanisation galopante, pour ne pas dire de la bétonisation.

Mais, mes chers collègues, soyons clairs, et ça déjà été dit, la meilleure protection, la meilleure préservation pour ces espaces stratégiques agricoles, c'est de tout faire pour opérer leur mise en culture.

Je rappelle que le PADDUC, qui aujourd'hui est notre loi, contenait un objectif qui était de doubler la production agricole et sylvicole à 30 ans.

Un clin d'œil de l'actualité fait qu'a débuté, il y a quelques jours, le recensement agricole engagé dans tous les pays de l'Union européenne qui aura, je l'espère à tout le moins, l'avantage de dresser une photographie précise de l'agriculture insulaire et de permettre aux décideurs d'avoir des données actualisées pour la conduite des politiques agricoles.

J'espère que ce recensement contribuera aussi à cela, parce que contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, les espaces stratégiques agricoles sont les terres plus menacées et les plus menacées d'entre eux se situent dans les secteurs périurbains, à l'endroit où existe la plus forte concentration démographique, à l'endroit où il est fondamental que des terres agricoles existent à proximité des villes pour, par le biais des circuits courts, permettre l'alimentation des populations les plus nombreuses.

Alors je conclurai en rappelant que nous nous satisfaisons que cette cartographie existe afin de sécuriser un peu plus, et j'espère définitivement, les espaces stratégiques agricoles. Mais nous voulons dire surtout, que la Corse doit aujourd'hui prendre à bras le corps, et l'Assemblée de Corse doit en prendre sa part, le sujet de la mise en culture des espaces stratégiques agricoles et, au-delà, le développement de l'agriculture corse, qu'il faut que nous autres élus, nous nous engageons avec une détermination totale dans cet objectif. C'est la seule alternative au défaut de bétonisation de ces espaces.

Cela, si nous nous y engageons, c'est une projection, c'est un objectif que peuvent comprendre les Corses et que l'on a trop souvent, sur ces sujets, enfermé dans des débats d'experts qu'ils estiment ne pas comprendre : comprendre que développer les terres agricoles, c'est les préserver ; les préserver, c'est permettre notamment l'alimentation des Corses et, de mon point de vue, à un niveau que tous peuvent comprendre et auquel tous peuvent adhérer.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Chère collègue. Il y a un vraisemblablement d'autres demandes d'intervention. Je vous demande de lever la main s'il-vous-plaît, je vous faire entendre parce que je n'ai pas tout le monde sur l'écran, donc si vous pouvez vous manifester.

Très bien, Jean-Charles ORSUCCI, vous avez la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, Mme la Présidente.

Ecoutez, je vais vous demander d'abord de faire preuve d'indulgence à l'égard du latin que je vais prononcer, parce que mon intervention je voulais la commencer par cette phrase : « Errare humanum est, perseverare diabolicum ».

Alors, je vais reprendre pour le « Errare humanum est ». Je vais m'appliquer cette faute à toutes celles et tous ceux qui ont eu la chance comme moi d'être dans la majorité de 2010 à 2015, et d'avoir réalisé ce PADDUC, d'avoir produit la carte des espaces stratégiques agricoles, même si je regrette que nous ayons commis des erreurs qui nous amènent aujourd'hui à en débattre à nouveau.

Alors, petite pointe de précision, j'ai bien entendu d'ailleurs Marie-Thé MARIOTTI vous faire remarquer que vous n'étiez pas responsables de cet état de fait, mais que c'était bien la gauche qui avait commis cette erreur. Alors je dirai d'un petit clin d'œil à Marie-Thé, qu'il est certain que la droite ne pouvait pas avoir commis d'erreur, puisqu'évidemment, pendant 25 ans elle a été incapable d'élaborer un document de cette portée.

Ça c'était juste pour la petite mise au point, parce qu'effectivement nous étions, nous, assez fiers d'avoir, et dans un temps record, parce que j'écoutais aussi notre ami Julien nous expliquer que ce travail était très, très long très fastidieux, que ça justifiait les 2 ans que nous avons observés... Bon, je n'ose pas imaginer, et j'essayais de faire un prorata d'ailleurs en vous écoutant, combien de temps il aurait fallu à la majorité actuelle pour réaliser le PADDUC, quand on voit combien de temps il a été mis pour juste modifier une cartographie...

Je ferme la parenthèse, pour dire tout simplement qu'effectivement cette majorité de gauche qui a fait un travail considérable à l'époque, avait bien conscience de l'importance de ces espaces stratégiques agricoles. Et, je crois, même si certains vont chercher encore à nous enfermer dans les bétonneurs et les protecteurs, que sur la question

des espaces stratégiques, il y a un consensus pour dire aujourd'hui que c'était sûrement un élément-clé, avec les espaces remarquables, un élément-clé du PADDUC tel qu'il avait été voté.

Je crois comprendre aussi que, même si nous allons peut-être encore nous diviser aujourd'hui, sur les grands chiffres et les grandes masses, nous sommes en réalité, je crois, très proches les uns des autres.

En revanche, je vais reprendre mon latin, sur le « perseverare diabolicum », là je pense que ça relève plutôt de la majorité territoriale. Pourquoi je dis cela ? Parce qu'aujourd'hui, j'estime tout simplement que la proposition qui nous est faite, alors je me rappelle avoir questionné Jean BIANUCCI il y a quelques jours sur le sujet, et la réponse qui m'avait été faite c'est : vous comprenez, nous ne pouvons pas entendre vos remarques et vos revendications, quand je dis « nous » je parle des intercommunalités, des mairies, des Corses, nous ne pouvons pas vous entendre parce que si nous vous nous entendons, cela remet en cause l'économie générale du document et donc nous allons vers une grande fragilité juridique.

Et c'est là d'ailleurs que nous avons une vraie divergence, c'est que quand vous vous obstinez à ne pas vouloir corriger les erreurs qui ont été faites par le passé, vous continuez à fragiliser le côté juridique de ce document.

Alors, je n'ai la prétention, nous n'avons pas la prétention de vous dire qu'il sera sanctionné par le juge, nous le verrons bien si des contentieux ont lieu. Mais nous insistons quand même sur le fait qu'on peut regretter que ces présidents d'intercos, ces maires et ces Corses n'aient pas été entendus. On peut regretter, d'ailleurs le commissaire enquêteur le regrettait aussi, je vous renvoie à la fameuse page 27 où il regrette que vous ayez répondu de façon systématique aux Corses qu'à un moment donné le document n'était pas forcément compréhensible, parce qu'il n'était pas capable de se mettre à la portée et à l'échelle de ce document.

Je crois que c'est dommage. Moi j'aime bien être sur le concret et aller, encore une fois, sur du concret.

J'écoutais hier soir encore l'avocat de U Levante, petite parenthèse d'ailleurs, j'ai lu aussi les déclarations récentes de U Levante qui, grosso modo, estime que soit on est avec la majorité territoriale et on est vertueux, soit on n'est pas avec la majorité territoriale, et donc on peut être affublé de tous les maux de la terre, je regrette que l'on soit dans cette posture-là, parce que je ne crois pas que ce soit une réalité.

Mais l'avocat disait hier soir : ce document a vocation à arrêter les meilleures terres agricoles irrigables. Bon, moi je persiste et je signe à travers mon petit exemple local, je n'ai pas étudié l'ensemble des communes de Corse, ce n'est pas ma vocation, mais lorsque le parking du stade de foot de Bonifacio est considéré comme une des meilleures terres agricoles irrigables, je continue, je persiste et je signe à dire que c'est une hérésie et que nous aurions dû modifier cela.

Lorsque les agriculteurs de Bonifacio, après avoir été réunis par mon adjoint à l'urbanisme, ont fait valoir des augmentations d'espaces stratégiques agricoles, je regrette que nous n'en ayons pas tenu compte.

Là où je peux rejoindre Maître PROSPERI, c'est sur le fait que de toute manière, il faut qu'on se dise les choses aussi, et certains d'entre nous ont un peu d'expérience, moi ça fait 12 ans que j'ai un document d'urbanisme que j'ai du mal à mettre en modification... Petite parenthèse : hier soir j'étais avec mon ami, Président de la communauté des communes, Jean-Christophe ANGELINI, et je lui disais qu'il allait voir combien il est difficile de réussir à répondre aux aspirations des gens qui nous entourent, de ces Corses qui trouvent, à juste titre d'ailleurs, que par exemple sur la commune de Porto-Vecchio on ait trop fait de maisons secondaires, mais qu'il fallait avoir le courage de leur dire demain que même lorsqu'ils sont Corses et qu'ils vont vouloir construire leur maison principale, nous n'allons pas pouvoir leur donner satisfaction. Est-ce qu'aujourd'hui sur notre territoire de l'extrême-sud, il sera facile à Jean GUISEPPI et à Jean-Christophe ANGELINI de répondre aux aspirations des Corses ? Je ne vous cache pas que ma petite expérience me fait dire que non.

Et, pour aller dans le sens de Rosa PROSPERI, je dis simplement que dans mon document d'urbanisme aujourd'hui à Bonifacio, où j'ai 1 000 hectares d'espaces agricoles, où pas un seul n'a été construit d'ailleurs, petite parenthèse, depuis 12 ans, pas un seul n'a été construit, mais honnêtement les agriculteurs qui s'y sont installés, je peux les compter sur les doigts d'une main, et si je n'avais eu que un ou deux doigts, je pense que ça aurait largement suffi, parce que c'est bien là la réalité de nos difficultés.

A l'inverse, il y a des espaces stratégiques agricoles où il y avait des zones constructibles et construites, où des gens d'ailleurs de toute obédience politique, droite, gauche, nationaliste, qui défilent dans mon bureau, ont des revendications... Là aussi, vous connaissez la règle : la règle elle est toujours valable pour le voisin, pour son terrain il y a toujours une bonne raison d'obtenir satisfaction.

Mais le défi qui est nôtre, c'est celui dont je viens de vous parler.

Donc aujourd'hui, moi je m'en tiens au document qui nous est proposé, qui a vocation à renforcer, je dirai, le cadre juridique de ce document, je crains fort que nous n'ayons pas atteint nos objectifs avec ce que nous propose la majorité territoriale.

Mais comme vous le comprendrez bien et au regard de la démonstration qui a été faite, j'assume et nous assumons parce que dans notre groupe, une grande majorité des élus ont soit voté ce document, soit soutenu la majorité de l'époque, nous avons pris le parti tout simplement d'assumer le « Errare humanum est » et de vous laisser supporter le « perseverare diabolicum ». Mais parce que nous sommes des gens qui souhaitons aujourd'hui voir ces espaces stratégiques agricoles exister et être mis en œuvre, nous avons donc choisi de nous abstenir sur ce document.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Je pense que Mme BOZZI souhaiterait intervenir.

Mme Valérie BOZZI

Tout à fait ! Merci, Mme la Présidente.

Simplement quelques observations sur ce rapport important, à la suite de mes collègues.

D'abord, je vais également regretter le travail de fond qui, à mon sens, n'a pas été fait, de concertation avec les élus locaux. Il y a eu un travail certes, je le reconnais, M. BIANCUCCI, mais qui s'est contenté d'un travail de bureau, excusez-moi, je crois qu'on aurait pu aller plus loin. Mais vous avez raison, dans un laps de temps assez court, c'était peut-être contraignant. Mais je crois quand même qu'on n'a pas tenu compte, ou en tout cas, c'est le sentiment de nombreux élus, que nous n'avons pas tenu compte de nos difficultés en tant que maires, non pas uniquement sur cette carte des ESA bien sûr, mais sur l'application du PADDUC et des lois d'une manière générale liées à l'aménagement du littoral, ça n'est pas l'aménagement que du littoral justement, l'aménagement du territoire d'une manière générale, mais la loi « littoral » en particulier, la loi ELAN. Donc, tout un arsenal qui rend difficile pour nous la gestion de ces terres.

Alors, pour revenir sur la question agricole et de la carte des espaces stratégiques agricoles qui nous est proposée aujourd'hui, je crois que les critères qui ont conduit à cette carte sont critiquables : d'abord parce que je crois qu'on a voulu garder la carte initiale, sans réellement se pencher sur le terrain, c'est ce que je venais de dire, et on

n'a pas tenu compte des réelles potentialités agricoles. A mon sens, il y a des terrains nombreux qui ne sont pas accessibles et qui ne pourront pas être développés par une agriculture convenable.

Il y a aussi une réelle contradiction, et là je pense que vous pourrez peut-être apporter une précision, mais beaucoup de ces terres agricoles sont un espace proche du rivage et donc l'espace proche du rivage est totalement inconstructible dans le PADDUC. Donc, que faire d'un ESA en espace proche du rivage ? On ne peut pas y faire de hangars, on ne peut pas faire de constructions liées à l'agriculture. Donc, c'est une réelle problématique.

Donc, à mon sens, on ne répond pas à une nécessité de développer une réelle agriculture efficace en Corse. Donc, ça c'est un premier point d'une manière générale.

Vous avez fait le choix de rejeter la réserve qu'a fait le commissaire enquêteur, donc la première réserve, et vous a eu l'honnêteté de dire que ça aurait entraîné une modification trop importante du document et que donc il fallait une révision et non pas une modification de ce document. C'est ce que nous avons indiqué dès le départ, parce que je crois que la carte initiale des ESA n'était pas satisfaisante et donc repartir sur une carte tronquée, forcément, on allait aboutir à ce résultat-là. C'est la réserve qu'émet le commissaire enquêteur, vous faites le choix de la rejeter, je crains que ça nous expose, que ça vous expose à un risque de recours assez important.

Donc, je pense qu'il va falloir retravailler dans quelques temps cette nouvelle carte, peut-être que ce sera l'occasion de travailler sur une réelle révision des ESA, mais pas qu'une réelle révision du document du PADDUC, du document d'urbanisme, ce document qui a le mérite d'exister, qui n'est pas inintéressant totalement, mais qui doit être révisé, parce que d'abord il commence à être ancien, il faut le réactualiser.

Je regrette aussi que les espaces urbanisés ne soient pas définis, c'est ce que devait faire ce document d'urbanisme et c'est une réelle difficulté pour les élus locaux quand ils élaborent leur PLU.

Donc voilà pour mes observations, M. le Conseiller exécutif, et donc le groupe s'abstiendra sur cette carte, sauf Pierre GHIONGA qui, ayant participé évidemment dans l'ancienne majorité à l'élaboration du PADDUC, se sent solidaire de cette nouvelle carte.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Chère collègue. Je pense que Paul MINICONI voudrait intervenir également. S'il le souhaite, il a la parole.

M. Paul MINICONI

Merci, Mme la Présidente.

Quelques lignes pour résumer la situation de notre groupe et l'avis, bien entendu, de notre groupe.

D'abord remercier le Conseiller exécutif, M. Jean BIANCUCCI, pour la présentation de ce rapport, ainsi que, bien entendu, l'ensemble des services de l'AUE qui travaillent à son élaboration depuis des mois.

Ce dossier, nous le savons, est un dossier difficile, très technique, qui demande un travail constant d'équilibriste. Mais il s'agit d'un dossier ô combien attendu par l'ensemble de la population et ô combien nécessaire pour notre île et son avenir.

Il s'agit donc, avec cette cartographie des espaces stratégiques agricoles, d'apporter un document clair, une aide à destination des maires, afin de les guider davantage dans les dossiers urbanistiques et de leur éviter de ce fait, bien des tracas. Cette cartographie des ESA leur confèrera donc une feuille de route.

Nous nous félicitons donc de l'aboutissement et de l'élaboration de cette cartographie des ESA, car il y avait une impérieuse nécessité de mettre fin au vide juridique existant qui permettait malencontreusement jusqu'alors d'empiéter sur ces espaces stratégiques agricoles.

Cette cartographie aura aussi pour avantage de gommer certaines difficultés à faire appliquer le PADDUC. En effet, cet exercice pour un maire n'est pas aisé, il est même redouté.

Ces difficultés se traduisent, nous le constatons, par l'emprise de la tâche urbaine qui n'a eu de cesse de progresser depuis 2013, une progression générale, bien entendu, mais également une progression sur les terres agricoles.

Nous saluons donc la présentation de ce rapport, comme il nous l'a été si bien expliqué par M. BIANCUCCI, et qui est destiné à évoluer.

L'objectif quantitatif est aujourd'hui en baisse par rapport à ce qui a été précédemment fixé, mais des discussions sont néanmoins ouvertes et notre objectif quantitatif initial de protection des terres agricoles, pourrait être finalement atteint, voire même dépassé.

Je vous remercie, Mme la Présidente.

Mme Mattea CASALTA

Merci, cher collègue. M. Hyacinthe VANNI.

M. Hyacinthe VANNI

Marcellu CESARI avait prévu d'intervenir, mais comme il a des petits problèmes de connexion, je vais intervenir à sa place et je serai bien entendu très bref, je resterai dans le temps de parole, comme cela été convenu.

Mme Mattea CASALTA

De toute façon, vous avez encore quelques minutes que Julien vous a laissées. Vous avez la parole.

M. Marcel CESARI

Je suis connecté, si vous voulez, je peux intervenir, j'ai réussi à me reconnecter.

Je risque d'être un peu en décalage de tout ce qui vient de se dire, mais je tenais quand même à dire quelques mots.

J'ai entendu ce matin au forum et on est toujours dans la même logique, c'est la faute au PADDUC, c'est la faute aux ESA, c'est la faute aux autres.

Alors moi, avant tout, je voudrais féliciter l'ensemble du personnel de l'AUE, des urbanistes, de son Président pour la présentation qui a été faite il y a quelques jours à la commission de développement, une présentation claire, pédagogique, qui traduit bien le travail considérable et minutieux qu'ont accompli ces personnes depuis des mois et des mois, voire des années.

Personnellement, je ne doute pas un instant sur le vote globalement favorable à ce rapport.

Ce qui veut dire que dès demain, nous tournerons cette page, pour se consacrer essentiellement à convaincre les maires, et c'est ça qu'il faudrait peut-être commencer à faire, à convaincre les maires réticents à élaborer ou à réviser des documents d'urbanismes en conformité et en compatibilité avec le PADDUC.

Julien PAOLINI a évoqué dans son intervention, moins d'une trentaine de DU créés ou révisés depuis 2015. C'est vraiment peu ! Certains l'ont réussi, par exemple à Furiani, le PLU de Furiani a été bien fait et a été validé, il faut le dire. D'autres cartes communales ont été validées aussi, qui se sont mises en conformité, en compatibilité avec le PADDUC.

Si les maires veulent véritablement mettre en œuvre leurs projets communaux, il leur faudra bien un cadre, il faut qu'ils le comprennent, et le document d'urbanisme, c'est le cadre. Si le PLU leur semble peut-être trop compliqué, notamment pour les petites communes de montagne, ils peuvent aussi s'engager sur un document peut-être plus simple à leurs yeux, encore que, à savoir la carte communale. Evoluer en deux temps s'il le faut, sachant que le travail produit servira plus tard dans le cadre d'une révision en PLU. Mais rester au RNU, comme c'est actuellement le cas pour la majorité des communes, n'est pas bon du tout. Il faut le savoir, on avance au coup par coup, a pezzi è a buccone.

Je prends deux exemples rapidement : comment peut-on penser planifier des travaux d'installation de réseaux d'eau, d'assainissement, ou autres, si on n'a pas connaissance de façon précise des parcelles constructibles, des terres réservées à l'agriculture, des besoins réels en matière de logements, etc. ?

Un autre exemple : comment envisager la création d'une Association Foncière Pastorale dans le même cas ? En sachant que la première question des propriétaires, et vous le savez, à ce sujet est : ma parcelle est-elle constructible ?

Donc, le RNU ne peut être qu'une solution temporaire.

Nous devons donc mettre tout en œuvre pour encourager la création de ces documents d'urbanisme, si nous voulons développer nos communes tout en respectant les différentes règles d'urbanismes. Si les DU ne sont pas obligatoires, ils n'en restent pas moins essentiels.

Aujourd'hui, les services de l'Etat à travers la DDTM, les techniciens de l'AUE, les cabinets d'urbanisme et autres sont disponibles et qualifiés pour accompagner les maires, sans pour autant se substituer à eux, chacune et chacun dans leurs rôles, ceci afin de transcrire leurs projets de développement communaux dans le cadre DU, en respectant strictement les règles d'urbanisme, les préconisations et les prescriptions du PADDUC.

Des aides financières, il faut le dire aussi, il faut le rappeler, des aides financières de l'Etat, de la Collectivité de Corse existent et sont disponibles pour aider à réaliser des DU dans les meilleures conditions.

Si nous voulons véritablement avancer sur ce sujet, également les territoires doivent prendre leurs responsabilités. Par exemple, en France les régions ont créé des SCOT dans leurs territoires, c'est le Schéma de Cohérence Territoriale. Nous, en Corse, on n'en a pas un. Le pays de Balagne d'ailleurs y travaille sérieusement, d'autres communautés de communes, la CAB je crois aussi, envisage d'y travailler et donc ça c'est important et ce n'est pas de la responsabilité du PADDUC, ni de la Collectivité.

Les SCOT, c'est l'étage intermédiaire, pour ceux qui ne le savent pas, entre le PADDUC et les communes. Sa carte, contrairement à celle du PADDUC qui n'est pas prévue pour, permet de travailler sur le parcellaire et peut donc être très utile à la création des documents d'urbanisme pour accompagner les maires. Sauf que pour créer un SCOT, il faut du temps et une bonne dynamique intercommunale ou de plusieurs EPCI.

Nous devons donc, nous élus, commencer à travailler dans nos territoires, encourager nos intercos à s'engager dans ce sens. Il faut bien commencer un jour, même si tout est long.

Bien évidemment, je voterai, vous avez compris, pour ce rapport, afin que la carte des ESA soit bien rétablie. Ce moment était très attendu des Corses, donc votre vote, notre vote est très important.

Nous veillerons de toute façon, collectivement, à ce que nos terres agricoles restent sécurisées pour le bien de notre Pays.

Eccu ! A ringrazià vi. J'ai fait un peu vite, mais j'avais du temps à rattraper.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Cher collègue.

Le Président TALAMONI

Mme la Vice-présidente, est-ce que vous m'entendez ?

Mme Mattea CASALTA

Très bien Président, voulez-vous que je vous cède la parole ?

Le Président TALAMONI

Je peux reprendre la présidence à ce stade.

Le Président TALAMONI préside la séance.

Le Président TALAMONI

Alors, je porte un masque parce que le Secrétaire général, Serge TOMI, est dans la même pièce que moi, donc nous respectons les règles sanitaires.

Je suis prêt, même avec le masque, à reprendre la présidence et nos travaux.

Je ne sais pas qui avait demandé la parole ?

Mme Mattea CASALTA

Tous les groupes sont intervenus et M. BIANCUCCI s'apprêtait à reprendre la parole pour répondre à nos collègues.

M Xavier LACOMBE

Président, s'il vous plaît, pour le groupe « Per l'Avvene », je crois qu'il reste un tout petit peu de temps ?

Mme Mattea CASALTA

Peut-être une minute.

Le Président TALAMONI

Sous le contrôle de la Vice-Présidente, vous avez effectivement une minute et demie, peut-être une minute ça voulait dire 30 secondes maximum, donc moi je vous donne une minute et demie, je pense que c'est une attitude bienveillante.

M. Xavier LACOMBE

Je serai très bref. Tout simplement pour rappeler un petit rectificatif

M. BIANCUCCI, Président de l'AUE, lors de sa présentation parlait du jugement du Tribunal administratif mois de mars, il y a donc deux ans, et du jugement de la Cour Administrative d'Appel de Marseille. Il n'y a pas eu de jugement de la Cour administrative d'appel de Marseille puisque la requête de la Collectivité de Corse a été rejetée, donc je tenais à le préciser, évidemment sur la cartographie des ESA. Mais ceci était juste un premier point.

Deuxième point. On a assisté bien évidemment à des débats, des explications techniques, d'autres un peu moins, d'autres très politiques. Il ne faudrait pas qu'aujourd'hui en Corse, on pense qu'il y a ceux qui sont pro PADDUC, ou qui votent la carte des ESA, ou qui l'approuvent sans réserve aucune, soient les vertueux et ceux qui ne le font pas le soient beaucoup moins, voire remplis de mauvaises intentions et de vices. Non, ce n'est pas ça ! La Corse ce n'est pas ça ! La réalité en Corse, ce n'est pas ça.

La réalité, c'est qu'aujourd'hui, et je viens de l'entendre dire par M. CESARI, notre collègue, je partage en partie ce qu'il dit sur les documents d'urbanisme, mais je suis un peu surpris quand j'entends : « il faut convaincre les maires de faire les documents d'urbanisme ». Les maires, je peux vous rassurer, sont convaincus, ils ont aussi le ressenti, vraiment un véritable ressenti, de ne pas être compris, parce qu'il est très difficile d'établir un PLU, d'ailleurs M. CESARI le disait, à ce compte-là il faudrait faire une carte communale, c'est un peu plus souple, un peu plus flou, et ça permet de laisser un peu plus de marge. Non, tant qu'à faire, il faut que tout le monde réalise les PLU, et Julien PAOLINI le disait bien, il n'y a qu'à voir depuis l'existence du PADDUC, plus de 5 ans au moment où nous parlons, les PLU à l'exception d'un ou deux, ont du mal et peinent à être élaborés. Donc, il y a une réelle difficulté.

Et je me félicite un peu de ce retournement de situation parce que j'ai entendu les propos du Président de l'AUE qui disait « on ne va pas descendre au parcellaire ». Pourtant, lors de réunions, et même avec les services de l'AUE, c'est ce qui a été fait, en disant « ici il faut construire, là il ne faut pas », même si ce n'était pas des ESA et ils n'étaient pas dans la cartographie précédente, ni même dans la future, si elle est adoptée, des ESA. Et je ne vais pas revenir sur les explications techniques.

Alors, à un moment donné, moi, je voulais dire très clairement, pour le groupe « Per l'Avvene », nous ne sommes pas contre le PADDUC, nous ne sommes pas contre les ESA, que le message soit bien clair.

Par contre, nous émettons beaucoup de réserves et nous demandons des adaptations, donc une révision expresse du PADDUC pour être, par ce qui a été évoqué encore une fois par le Président de l'AUE et le Président de l'Exécutif, bien évidemment, un principe de réalité.

Mais aujourd'hui, nous ne sommes pas en face de la réalité, du concret, parce qu'il faut être pas pragmatique et là on est uniquement dans l'idéologie et on tire des grandes lignes sur l'idéologie.

Non, ce n'est pas comme ça que les choses vont pouvoir se faire et on arrive à des situations de blocage. Pourquoi ? Tout simplement parce que nous ne sommes pas

entendus et la concertation, pour moi, et j'emploie le mot, a été une mascarade. Sous prétexte d'avoir fait une consultation, on peut dire « nous avons consulté, nous avons concerté », ce n'est pas vrai, puisque les observations n'ont pas été retenues.

Voilà tout simplement ce que je voulais dire en une minute.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Vous avez une conception extensive du temps...

M. Hyacinthe VANNI

M. le Président, je vais faire un point d'ordre, nous nous étions entendus hier pour respecter les temps de parole et d'intervention, ce que l'on fait très scrupuleusement. Si maintenant à la fin de chaque débat il y a un élu qui va intervenir comme l'a fait M. LACOMBE, je pense qu'on va faire la même chose, on ne va pas s'en sortir.

Donc moi, je répète, tenons-nous en à ce que l'on a validé, parce que Mme MARIOTTI s'est exprimée bien au-delà des 15 minutes, j'ai chronométré, et que nous, nous avons respecté le temps de parole, et que tout le monde l'a respecté.

Donc, je vous demande quand même que tout le monde soit discipliné, sinon je vais intervenir en surenchère de ce qu'a dit M. LACOMBE, ce n'est pas le but du débat non plus.

M. Xavier LACOMBE

M le Président, vous m'en avez donné l'autorisation.

Le Président TALAMONI

Je souscris à ce que vient de dire Hyacinthe VANNI, et je crois que notre collègue Xavier LACOMBE a abusé de ma bienveillance, donc nous allons revenir à des positions plus strictes et respectueuses des décisions de la commission permanente de façon à ce que nous puissions avancer.

Merci à tous pour votre compréhension.

M. François ORLANDI

Est-ce qu'il reste du temps de parole au groupe « Andà per dumane » ou est-ce qu'il a le droit de dépasser un petit peu le temps de parole, comme l'ont fait un peu le groupe de Xavier LACOMBE et beaucoup le groupe « Femu a Corsica » ?

Je me contenterai du temps de parole restant.

Le Président TALAMONI

Je vais demander à Mattea CASALTA, qui était présidente à ce moment-là, de me donner la réponse.

Mme Mattea CASALTA

Très sincèrement, je pense que tout le monde a eu son temps de parole. Xavier LACOMBE a largement dépassé et pourtant, j'ai le souvenir que nous avons pris acte hier, à la demande expresse de Jean-Martin MONDOLONI de soumettre une règle et de la respecter.

Xavier LACOMBE, qui est mon ami aussi, a obtenu une minute et a outrepassé la minute dite. Maintenant, si tous les groupes veulent refaire un tour de table, je ne pense pas que nous ayons la possibilité d'avancer dans notre travail d'ici ce soir.

Vous êtes président, je vous laisse seul juge.

Le Président TALAMONI

Je prends en compte ce que vient de dire...

M. François ORLANDI

Ma question est arithmétique, 15 minutes.

Le Président TALAMONI

Oui, mais l'arithmétique semble d'être contre vous, si j'en crois la collègue qui présidait.

François ORLANDI a une minute, mais vraiment une minute ! Et après plus personne et ça sera Jean BIANCUCCI qui répondra.

M. François ORLANDI

Je vous remercie, M. le Président et je serai très bref.

Pour reprendre, suite à l'intervention de notre ami Marcellu CESARI, la constitution des documents d'urbanisme est quelque chose de difficile et le PADDUC ne simplifie pas les choses, tout autant qu'il ne les complexifie pas pour autant.

Simplement, je crois que dans les analyses qui ont été faites, notamment les consommations d'espaces stratégiques agricoles, il faut se poser la question : à quel endroit cette consommation s'est réalisée ? Dans les zones, pas urbaines parce qu'elles sont complétées, mais notamment dans les zones périurbaines, c'est là qu'il peut y avoir un problème. Il peut y avoir un problème dans certaines zones littorales à forte pression touristique, je l'avoue. Mais lorsque la cartographie entraîne des blocages dans les petites communes du rural parce que vous avez un terrain de quelques centaines ou milliers de mètres carrés qui est bloqué parce qu'il est inscrit dans les ESA, on n'aide pas à l'élaboration des documents d'urbanisme et notamment des PLU. On n'aide pas les communes à essayer de densifier leur territoire de manière à effectuer des péréquations en termes de coût sur une surface un peu plus étendue.

Voilà très brièvement ce que je voulais rajouter, tout en rappelant ma fidélité à l'intérêt de ce document. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue.

La parole est à Jean BIANCUCCI qui n'en n'abusera pas, comme je le connais... Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

M. Jean BIANCUCCI

J'apprécie votre humour...

Il y a eu des interventions fleuves, ça c'est sur la forme. Ensuite, il y eu des interventions hors propos, puisque cela touchait non pas la révision, pourtant j'avais pris la précaution de préciser qu'on était dans la modification et non pas dans la révision. Beaucoup d'orateurs ont parlé de problèmes qui touchent la révision ; je ne vais pas rentrer dans cette discussion.

Il y a eu des choses qui ont été dites qui sont très intéressantes de tous les côtés. Je ne vais pas m'arrêter non plus sur des propos qui ont un contenu provocateur. On est aujourd'hui sur une séance de l'Assemblée qui mérite quand même un peu plus de hauteur de vue. J'espère qu'en reprenant la formule latine de M. ORSUCCI « *errare humanum est* » pour certains, moi je n'irai pas sur ce terrain. Donc, je vais rester dans le sérieux que mérite dossier.

J'aurais dû le faire tout à l'heure, mais je vais commencer par un avis que souvent on regarde comme ça, d'une manière un peu cursive, en vitesse si tant est qu'on en prend connaissance. Il s'agit de l'avis du CESEC.

Le CESEC, que je sache, c'est ce qu'on appelle la société civile, c'est ceux qui généralement n'ont pas voix au chapitre politique. Il n'y a pour ainsi dire pas de maires, pas de responsables politiques, il y a des gens du commun, de la société civile, ceux qui font notre société, notre peuple corse, dans la diversité avec des opinions souvent différentes, avec des sensibilités souvent différentes. Je vais vous livrer leur opinion à propos de la modification de la carte des ESA.

J'ai été les rencontrer, on a eu un dialogue fructueux, on a échangé, il y a eu des questions, il y a eu des réponses, même s'il n'y a pas eu une satisfaction totale, voilà ce qu'ils disent en conclusion :

« Le CESEC constate avec satisfaction le rétablissement, après modification, de la carte des ESA en ce qu'elle comble un vide juridique préjudiciable à la préservation de ces terres prévues par les PADDUC.

Le CESEC se félicite de la clarification des critères d'identification des ESA au sein des livrets 3 et 4. En effet, dans une Corse reconnue comme l'île montagne, il paraîtrait illogique que des terres dont la pente est égale ou supérieure à 15 % ne puissent pas y être reconnues comme des terres agricoles dès lors qu'elles répondent aux critères d'identification du PADDUC.

Le CESEC considère que la non-approbation de cette modification serait susceptible d'entraîner une perte supplémentaire conséquente de la surface agricole et la disqualification des terres productives en coteaux comme, par exemple, celles consacrées à la viticulture.

Le CESEC souligne la qualité et le caractère conséquent du travail réalisé en vue du rétablissement de la carte des ESA et émet un avis favorable au rapport soumis à son examen par M. le Président du Conseil exécutif ».

J'ai n'ai pas l'habitude de lire les rapports du CESEC dans leur intégralité et je vous invite à le lire, il est plus complet que ça. Cela vous donnera une idée de la manière dont la société civile perçoit notre travail et la proposition de délibération qui est faite devant cette Assemblée.

Marie-Thé MARIOTTI, je suis souvent en accord sur des objections qu'elle fait concernant à la fois la pratique communale, les difficultés que l'on connaît, mais en même temps, son intervention est très subtile puisqu'elle vise au contraire de la démonstration qui est faite dans le rapport qui vous est soumis et la délibération qui suit.

La délimitation de la tâche urbaine, on peut y revenir dans le détail, on l'a fait en commission, chacun a convenu que l'explication tenait véritablement la route. On peut continuer les débats là-dessus, les propositions qu'on a faites sont des propositions extrêmement concrètes et constructives. Je pense qu'il est difficile de démontrer le contraire.

Ensuite, elle dit qu'on est un peu prisonnier, hérité de l'ancienne mandature... Mais je pense que vous oubliez que ce débat a été tranché après 3 ans de travail, je dirai même qu'il y avait eu un PADDUC qui avait été proposé précédemment en 2007 ou 2008 et qui a été retiré en séance par votre sensibilité. Mais ce travail de réflexion, de discussion, de construction du PADDUC, il s'est fait avec la méthode, les moyens appropriés, la volonté politique, que ce soit partagé par le plus grand nombre et je crois que ça l'a été.

Revenir comme Jean-Charles ORSUCCI sur le fait que oui, mais non, « oui, on a voté, mais il faudrait... ». Il y aura, Jean-Charles, un moment pour le débat. Ce moment est fixé, vous le savez puisque vous avez voté à quatre mains le PADDUC, il est fixé au bout de six ans, fin 2021. Nous aurons, ceux qui seront élus à la prochaine mandature, à trancher sur la révision et le niveau de révision.

Donc, ne poussons pas les choses trop loin, elles sont assez difficiles aujourd'hui.

Vous avez dit que j'avais refusé aux maires, aux intercos... Je n'ai rien refusé du tout et j'ai rencontré à peu près 180 maires et présidents d'intercos dans les deux ou trois ans depuis que je suis à la tête de l'agence.

Je leur ai dit à tous que les portes de l'Agence d'urbanisme étaient ouvertes, que nos techniciens étaient prêts à les aider, qu'on était là pour résoudre leurs problèmes d'approche à la fois des documents d'urbanisme, mais éventuellement de pouvoir bénéficier des conseils de l'Agence d'urbanisme et de ses spécialistes. Je n'ai jamais dit

non. Jamais ! Et je continuerai d'ailleurs à le faire puisque pas plus tard que dans 2 jours, je reçois deux maires, comme j'en reçois à peu près 2 ou 3 par semaine. On travaillera ensemble, bien que l'on puisse penser par ailleurs que l'affaire est difficile pour les élus de base. Je peux en parler aussi en connaissance de cause puisque, vous le savez, je suis maire.

Les pressions que l'on connaît, ce sont des pressions qui tiennent à la spéculation foncière et immobilière. Voilà la problématique et c'est pour cela que j'ai tenu à vous faire part l'année dernière de l'analyse et des investigations qu'avait faites l'Agence de l'urbanisme dans ce domaine-là.

Je vous rappelle, ce rapport a fait date. Revenons à l'essentiel et laissons de côté l'accessoire. L'accessoire, c'est peut-être les détails qui nous divisent, c'est peut-être dans la méthode un certain nombre de perfectionnements à apporter, c'est peut-être dans la rapidité, Rosa l'a dit, d'intervention, on n'a peut-être pas été véritablement performants, c'est vrai. Mais croyez-moi, le souci a été d'essayer de rendre meilleure et inattaquable notre proposition de nouvelle cartographie.

Lorsqu'on a été amenés à travailler et à avoir à parler des conclusions de la commission d'enquête, croyez-moi que cela s'est fait avec l'Exécutif, et notamment le Président, avec la bienveillance nécessaire. Pour nous, ça a été un exercice démocratique, un parcours qui était nécessaire, mais aussi un certain nombre de conclusions qui nous paraissaient frappées du sceau du bon sens.

Ceci dit, on ne peut pas et on doit s'en garder, et je pense qu'on s'en est gardé, on ne peut pas sortir de ce qui était la modification. Si on s'attaque directement à ce qui concerne le fond du PADDUC, à ce moment-là, on est dans la révision et, bien entendu, le moindre recours pourrait faire tomber notre délibération. De toute manière, pour ce qui nous concerne, il n'était pas question d'aller à la révision sans que véritablement, il y ait des débats préalables, sans qu'on ne vous saisisse pas de la méthode.

Et j'en profite vous annoncer que d'ici la fin décembre, on vous saisira de la méthodologie, des propositions que l'on pourrait faire et vous aurez à ce moment-là, en temps opportun, la possibilité de vous prononcer.

Les espaces de choix, de liberté que l'on doit avoir et qui permettent un échange fructueux du point de vue démocratique y seront, c'est aussi dans notre philosophie.

Je ne vais pas revenir sur les documents d'urbanisme, les uns et les autres les ont évoqués. Il y a quand même, qu'on le veuille ou non, un sacré retard. Qui est fautif ? Je ne

vais pas à ce stade dire que ce sont les maires, ou les services, ou les choses qui ont été mal dites et mal expliquées. Il ne s'agit pas de cela.

Je voudrais quand même rappeler, c'est au crédit de notre majorité, au crédit de notre mandature, qu'on a décidé il n'y a pas longtemps, dans le cadre des moyens financiers que l'on dispose, de donner un plus de 20 % pour la dotation quinquennale aux communes qui réalisent leur document d'urbanisme dans un délai qui est un délai relativement acceptable puisqu'il s'agit d'un délai de 2 ans et demi.

Je voudrais aussi ajouter parce qu'on ne le dit pas et pourtant, c'est une mesure qui aurait une certaine efficacité, les communes sont invitées à réaliser des DOCOBAS. Ces DOCOBAS sont financés. Donc, vous voyez bien qu'on a fait en sorte qu'il y ait un certain nombre d'outils pour aider les maires à réaliser leur document d'urbanisme.

Je voudrais ajouter à ceux qui disent qu'on oppose les maires et présidents d'intercos, etc. Loin de là ! La preuve, c'est qu'en Balagne, on a décidé d'aider directement le PETR et donc, tous les élus de Balagne, toute la Balagne. On a fourni les moyens logistiques, on a fait en sorte qu'il y ait 2 équivalents temps plein en Balagne pour pouvoir aboutir au SCOT.

Donc, notre volonté politique, elle est là, elle n'est pas ailleurs. C'est pour cela que je peux comprendre, étant dans une situation préélectorale, qu'on puisse, de la part de l'opposition, faire feu de tout bois. C'est l'habitude, on s'y fait, mais à ce moment-là, il ne faut pas dire « nous, on ne peut pas prouver le contraire, on est pour le PADDUC ».

J'ai l'impression de revenir au débat sur l'incinération. On ne veut pas trouver de solution alternative pour justifier l'incinération. Ça ne peut pas marcher. Je pense qu'il y a une manœuvre, vous le savez, vous en êtes conscients.

Aujourd'hui les débats concernant la terre, le foncier, la spéculation immobilière, ce sont des débats qui sont fondamentaux. Pour ce qui concerne notre majorité, c'est un objectif qui est un objectif premier de défendre à la fois le PADDUC, c'est un outil de prévention que de limiter la spéculation immobilière, voire de la dénoncer et nous continuerons.

J'ai écouté aussi l'intervention de Mme BOZZI. Mme BOZZI, je comprends, j'ai même été interpellé par certains de vos administrés, mais entre-temps, Chère Madame, est intervenue la loi ELAN. La loi ELAN, je le rappelle une fois de plus, on n'a pas été consultés, alors qu'on aurait dû l'être, par rapport à l'amendement qui a été porté à la loi ELAN.

Il y a à un moment donné à retrouver beaucoup de mesure dans nos raisonnements. Et s'il y a nécessité de réfléchir à des situations qui sont particulières par rapport à la tâche urbaine, ou à la situation qui est celle d'aujourd'hui et dans laquelle nous-mêmes n'avons aucune responsabilité, puisque cette tâche urbaine s'est faite de manière absolument anarchique, nous sommes là, nous pouvons vous aider, nous sommes de bon conseil et nous continuerons de le faire.

Lorsque j'entends qu'on n'a pas écouté les communes, que la concertation ne s'est pas faite comme elle aurait dû se faire... Et je ne vais pas répondre au terme employé par M. LACOMBE qui est un terme extrêmement provocateur, puisqu'il a parlé de « mascarade ». Je lui laisse la responsabilité de cette expression. Pour ma part, j'irai sur des explications de fond.

Près de 5 000 parcelles ont été signalées par les communes. La moitié a été prise en compte, il faut que vous le sachiez. D'autres n'ont pas pu l'être, parce que les autorisations d'urbanisme n'avaient pas été mises en œuvre et que souvent, c'était des surfaces très importantes. Voilà les quelques éléments que je voulais vous faire partager.

Je remercie aussi les élus de la majorité à travers leur sensibilité, à travers l'approche qu'ils ont pu en faire, à travers aussi quelques propositions. Vous savez qu'on continuera à se concerter pour l'appui qu'ils portent à la restauration de la carte des ESA.

Je voudrais finir, comme beaucoup d'entre vous l'ont fait, sur des remerciements qui vont au personnel de l'Agence de l'urbanisme, à son directeur Alex MILANO, et aussi aux services de la Collectivité avec Jean-Philippe PERI et puis Benjamin GELORMINI, Giulia DEFRANCHI et mon collaborateur direct, Stefanu CARDI.

Je voudrais remercier aussi les services de l'Exécutif et M. PANCRAZI parce que souvent, il a été là pour nous aider. C'est son rôle, c'est vrai, mais je tenais à le faire.

Je vous remercie. J'ai peut-être été un peu long. J'ai fait le choix de ne pas répondre point par point, mais le dialogue continue. Nous allons essayer de le rendre de plus en plus fructueux. Je suis à la disposition de vous autres, mais aussi des maires et des présidents d'intercos, à l'Agence d'urbanisme.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Nous devons à présent voter...

Le Président SIMEONI

M. le Président, je voudrais quand même, eu égard à l'importance de ce dossier, que vous m'autorisiez à dire quelques paroles supplémentaires.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Je vous remercie. Je serai extrêmement bref.

Mais comme je disais à l'instant, je pense que, eu égard à l'importance de ce dossier, il est important que je puisse, au nom du Conseil exécutif, compléter les observations tout à fait complètes et exhaustives données par le président de l'AUE.

Je voudrais d'abord à mon tour remercier Jean BIANCUCCI pour le travail mené, remercier l'ensemble des femmes et des hommes qui ont travaillé à ses côtés, bien sûr le directeur et les personnels de l'AUE. Egalement, les agents de la Collectivité de Corse, agents et fonctionnaires et singulièrement ceux de la direction des dynamiques territoriales.

Un mot aussi pour dire que j'ai un regret à exprimer publiquement et également des excuses à formuler vis-à-vis de l'institution Chambre des territoires, qui a été tout à l'heure évoquée et qui n'a pas été consultée comme elle l'aurait dû l'être, au moins dans l'esprit avec lequel je souhaite et nous souhaitons que nous puissions travailler. La Chambre des territoires qui, par définition, vise à donner un espace d'expression, de réflexion et de concertation principalement aux représentants des maires et des intercommunalités.

Le calendrier de désignation de la Chambre des territoires, combiné aux effets de l'épidémie, a fait que nous n'avons pas pu lui transmettre, par définition, tant qu'il n'était pas finalisé, le rapport du Conseil exécutif. Cette finalisation ultime est intervenue aux alentours du 20 octobre. Le rapport aurait dû être transmis pour avis à la Chambre des territoires à cette date. Suite à des contraintes internes, indépendantes de notre volonté, mais dont j'assume totalement la responsabilité, cela n'a pas été le cas et le rapport n'a été transmis que 48 heures avant la session, à l'évidence avec un délai trop court pour que la Chambre des territoires, en tant qu'institution, puisse s'approprier le document et puisse autrement qu'à titre individuel pour certains, exprimer une opinion.

Donc, je regrette profondément ce raté et je m'en excuse auprès des membres de la Chambre des territoires, le fait qu'ils aient été consultés pour la plupart d'entre elles et eux, en leur qualité de maire ou président d'intercommunalité ou de conseiller, ou membre de l'Assemblée de Corse ne suffit pas à rattraper totalement cette erreur.

Par contre, bien évidemment, je prends l'engagement que nous travaillerons, comme nous l'avons fait en amont du rapport, de façon étroite avec la Chambre des territoires, pour qu'elle puisse contribuer à la réflexion sur le PADDUC et plus largement sur les questions d'urbanisme qui sont au cœur de nos préoccupations communes.

Ceci étant précisé, encore deux observations, M. le Président de l'Assemblée, Mesdames et Messieurs, Chers collègues.

Première observation. Lorsque, comme nous l'espérons, l'Assemblée de Corse aura voté la délibération jointe au présent rapport, serons-nous oui ou non dans une situation plus favorable et plus sécurisée que précédemment au vote ? A mon avis, à notre avis, à l'évidence, oui ! Parce que comme le dit le Conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse, le CESEC, l'immense mérite de ce rapport est de rétablir, après l'annulation initiale par la juridiction administrative, la carte des ESA. Et donc, cette délibération va venir combler un vide juridique qui était à l'évidence préjudiciable à la préservation de ces espaces stratégiques, conférer l'artificialisation de 1 800 hectares de terres considérées comme ESA dans le laps de temps observé au titre du travail de rétablissement de la carte. Donc, ce rétablissement est à l'évidence une bonne chose. Premier atout et premier avantage incontestable.

Deuxième atout et deuxième avantage : ce rapport et cette délibération permettent de venir préciser les critères d'identification des ESA, puisque la rédaction initiale du texte conduit la jurisprudence administrative à considérer que la présence d'une pente inférieure ou égale à 15 % était une condition nécessaire déterminante de la qualité d'espace stratégique agricole.

Or, il a toujours été explicitement dit par le PADDUC, y compris dans sa version initiale, que l'on pouvait trouver certains ESA dont la pente était supérieure à 15 %, dès lors que ces terrains présentaient des caractéristiques notamment énumérées dans d'autres parties des documents validés et adoptés au moment du vote du PADDUC.

Nous ne pouvons pas apporter des précisions, sauf à être dans une logique de révision et pas de modification. Nous avons trouvé un chemin juridique en procédant par un renvoi aux dispositions déjà validées et adoptées à l'occasion du vote initial du PADDUC. Ce renvoi permet désormais de préciser tout à fait clairement et sans ambiguïté ce que peuvent être les espaces stratégiques agricole et donc va venir réintroduire, sans

jamais affaiblir la notion des ESA qui présentent intrinsèquement les critères et qualités voulus par celles et ceux qui ont voté le PADDUC et qui auraient pu être considérés comme n'étant pas des ESA au terme de la jurisprudence jusqu'alors en vigueur de la juridiction administrative. Donc deuxième progrès.

Ça, c'était ma première catégorie d'observations.

Deuxième catégorie d'observations et sans revenir sur la technique.

Bien sûr qu'il y a encore des problèmes en suspens, qu'il y a des questions qu'il convient de trancher par un débat, que certaines des problématiques clairement identifiées ne pouvaient pas être résolues à travers une procédure de révision, mais pourront être posées et abordées sereinement dans le cadre d'une procédure de modification beaucoup plus lourde et que nous n'avions pas voulu engager.

Reste à mon avis 4 grands enseignements sur lesquels, au moins en ce qui concerne la majorité territoriale, nous sommes totalement d'accord.

Premièrement, quel est le danger majeur qui est encouru aujourd'hui lorsqu'on parle d'espaces stratégiques agricoles et lorsqu'on parle de foncier en Corse ? Le danger majeur est et reste, quelles que soient les difficultés que l'on peut rencontrer par ailleurs, le danger de spéculation foncière, de spéculation immobilière, d'artificialisation excessive d'un certain nombre d'espaces. Et contre ce danger-là, nous entendons être totalement, pleinement et irréductiblement mobilisés par tous les instruments que nous offre le droit notamment. Premier point.

M. ORSUCCI disait « errare humanum est ». Moi, je dirai, citant une autre maxime latine, Caton l'Ancien disait « delenda Carthago ». Il avait l'habitude de commencer et de finir chacun de ces discours par l'adage « delenda Carthago », « il faut détruire Carthage ». Certains, pas forcément et certainement pas des élus, mais certains acteurs ou certaines forces dans l'ombre commencent et finissent chacune de leur démarche et de leur discours par l'adage « delenda PADDUCO », « il faut détruire le PADDUC » parce qu'ils savent que le PADDUC est un instrument majeur de lutte contre la spéculation. Et à ceux-là, nous disons que nous restons mobilisés contre la spéculation. C'est le premier point.

Deuxièmement, oui, il faut certainement mieux définir les espaces stratégiques agricoles. Mais ce travail ne relève pas uniquement du PADDUC, et cela a été dit par chacune et chacun des intervenants. C'est une carte au 1/50 000^{ème}, c'est une carte qui est indicative et nous savons, et vous savez, notamment celles et ceux qui exercent des responsabilités exécutives locales, maires ou présidents d'intercommunalités, vous savez

et nous savons, et nous devons le faire comprendre sans doute par mieux et par plus de pédagogie, qu'il appartient aux documents d'urbanisme, dont doivent se doter les communes ou les intercommunalités, de rentrer dans le détail des identifications parcellaires. Un terrain qui apparaît aujourd'hui comme un ESA, par application de la carte au 1/50 000^{ème} peut très bien ne plus être considéré comme un ESA dès lors qu'un document d'urbanisme sera intervenu pour en arrêter la constructibilité, et dès lors que des ESA équivalents auront été identifiés et préservés dans la commune ou dans le territoire intercommunal dont s'agit.

Donc, notre deuxième objectif, et il est majeur, doit être de faire converger les efforts et les moyens pour que les communes et les intercommunalités puissent adopter des PLU, des PLUI et des SCOT. Ce sont ces documents d'urbanisme-là qui doivent rentrer à l'échelle parcellaire et ce sont ces documents d'urbanisme-là qui vont permettre de concilier ce que nous voulons tous réussir, c'est-à-dire, en tout cas je l'espère et je veux le croire, d'un côté lutter contre la spéculation et de l'autre, en même bien évidemment, permettre le développement, permettre l'urbanisation maîtrisée, permettre l'accès à la propriété notamment de Corses qui veulent construire dans leur village où dans leur commune.

Troisième point. Il reste des points de difficulté à l'évidence et dans les lois, et dans le concours de lois et éventuellement dans le PADDUC.

Je réitère ce que nous avons dit à l'époque à M. DELDUC, qui était venu missionné par le Premier ministre : nous sommes désireux d'installer une commission qui réunira l'ensemble des élus de toutes les collectivités et qui travaillera de façon transparente, y compris en concertation avec les associations de défense de l'environnement et avec les citoyens, pour identifier l'origine des problèmes. Est-ce que c'est de telle ou telle loi, est-ce que c'est du PADDUC, est-ce que c'est d'un concours de lois ? Et dès lors que les problèmes sont des problèmes que nous considérons comme empêchant le développement que nous voulons, il y aura la place pour faire évoluer les textes. Mais nous ne voulons pas détricoter les textes protecteurs, et notamment la loi « littoral » et le document qu'est le PADDUC.

Quatrième et dernier enjeu, et je termine. Il ne servirait à rien de protéger les ESA si nous n'étions pas capables avec beaucoup plus de force et de puissance que nous ne l'avons fait jusqu'à aujourd'hui, et cela a été dit, mais je le dis aussi, de mettre en production ces ESA.

Oui, nous devons prendre des mesures conservatoires qui préservent tous les possibles. Mais les possibles doivent désormais se transformer en réel. L'enjeu, c'est de lutter contre la spéculation, de permettre le développement, de permettre à celles et ceux

notamment qui veulent construire leur logement principal de le faire. C'est permettre aux agriculteurs d'occuper les ESA, de les mettre en production, notamment dans les objectifs réaffirmés d'autonomie alimentaire à l'horizon 2050 et de renforcement des circuits courts que nous avons actés ensemble dans le cadre des mesures à prendre en relation avec l'épidémie du COVID-19.

Voilà la feuille de route que le Conseil exécutif de Corse propose et voilà en quoi le vote d'aujourd'hui s'inscrit dans une vision stratégique.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

S'agissant de ce dossier, la commission permanente a décidé qu'il était préférable de procéder à un vote dans la forme habituelle, à savoir à travers un appel nominal.

Est-ce que la secrétaire de séance, Mme COMBETTE, veut procéder à l'appel nominal de manière à ce que nous votions sur ce rapport ?

Mme Christelle COMBETTE

Bien sûr, M. le Président.

Mme Christelle COMBETTE procède à l'appel nominal des conseillers.

Ont voté pour (41): Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis

DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA.

POUR : 41 (vacance du siège de Paulu Santu PARIGI) ;

CONTRE : 0

ABS. : 21

NP : 0

Le Président TALAMONI

Le rapport est ADOPTE.⁶

Il y avait un certain nombre de rapports déposés par la présidence. Ce sont des petits rapports de forme. Il semble y en avoir un suffisamment urgent pour que la présidente de la commission du développement, Nadine NIVAGGIONI, m'ait contacté afin qu'il passe le plus rapidement possible. Il s'agit du rapport 336.

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DU
PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

* **Raportu n° 336 : Mudificazione di a deliberazione relativa à a designazione di i raprisententi di l'Assemblea di Corsica à u Cunsigliu d'Amministrazione di a S.E.M. Corse Bois Energie.**

* **Rapport n° 336** : Modification de la délibération relative à la désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein du Conseil d'Administration de la S.E.M. Corse Bois Energie.

Le Président TALAMONI

C'est très simple, Monsieur Paulu Santu PARIGI a été élu le 27 septembre 2020, Sénateur de la Haute-Corse.

⁶ Délibération N° 20/ 149 AC

A ce titre, il a fait part de sa démission en qualité de conseiller à l'Assemblée de Corse et notamment du Conseil d'Administration de la S.E.M Corse Bois Energie. Il convient donc de procéder à son remplacement au sein dudit Conseil d'Administration.

Le remplaçant qui a été pressenti, c'est Julien PAOLINI. Je vais demander de valider par votre vote cette modification de la délibération relative à la désignation des représentants de l'Assemblée au sein du conseil d'administration de la SEM Corse Bois Energie.

Sur la forme, c'est une simple prise d'acte sans vote. La délibération a été prise. Nous allons donc faire voter mais par groupe.

Je vais demander aux groupes de me confirmer leur accord.

M. VANNI au nom du groupe « **Femu A Corsica** », **M. TOMASI** au nom du groupe « **Corsica Libera** », **M. ORSUCCI** au nom du groupe « **Andà per Dumane** », **M. POLI** au nom du groupe « **Partitu di a Nazione Corsa** », **M. MONDOLONI** au nom du groupe « **Per l'Avvene** » et **Mme BOZZI** au nom du groupe « **La Corse dans la République – A Corsa indè a Republica** » votent en faveur de **M. PAOLINI**.

Il est désigné à l'unanimité pour siéger au sein de l'instance précitée.

Ont voté pour : **Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICCIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.**

POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0 - NP : 0

Le Président TALAMONI

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁷

J'en profite pour passer des petits rapports, mais qui ont leur importance, bien entendu.

* **Rapport n° 326 : Cumpusizioni nova di l'Assemblea di a Giuventù.**

* **Rapport n° 326 : Nouvelle composition de l'Assemblea di a Giuventù.**

Le Président TALAMONI

L'Assemblea di a Giuventù est composée de 63 membres, notre Assemblée en a décidé ainsi, structurés en quatre collèges assurant la représentation des étudiants, des lycéens, des jeunes actifs et des candidatures libres.

Conformément aux dispositions en vigueur, il appartient à l'Assemblée de Corse de prendre acte, au début de chaque mandature de l'Assemblea di a Giuventù et par délibération, des désignations effectuées dans le cadre de ces collèges, en prévoyant aussi une liste complémentaire utilisable en cours de mandature. Tel en a été le cas avec la délibération n° 19-114 adoptée à l'unanimité le 26 avril 2019.

A l'instar de la première mandature, plusieurs changements sont intervenus au sein des différents collèges de l'Assemblea di a Giuventù, par suite de démissions individuelles ou déchéances de mandat. La liste complémentaire est venue de ce fait compléter l'effectif global, étant précisé que la répartition des conseillers entre collèges a pu être modifiée. Il y a lieu de prendre acte de cette nouvelle composition.

Je vais vous demander un vote par groupe, mais un vote pour valider ces modifications.

Nul ne sollicitant la parole, il est mis aux voix selon les formes simplifiées.

⁷ Délibération N° 20/ 150 AC

M. VANNI au nom du groupe « Femu A Corsica », M. TOMASI au nom du groupe « Corsica Libera », M. ORSUCCI au nom du groupe « Andà per Dumane », M. POLI au nom du groupe Partitu di a Nazione Corsa », M. MONDOLONI au nom du groupe « Per l'Avvene » et Mme BOZZI au nom du groupe « La Corse dans la République – A Corsa undè a Republica » votent : POUR.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 62

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

Le Président TALAMONI

Merci.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁸

⁸ Délibération N° 20/ 151 AC

Les services me signalent que, s'agissant du vote concernant les ESA, un vote très important, le résultat est 41 voix POUR, le siège de Paulu Santu PARIGI étant vacant, et 21 abstentions.

Il y a un autre rapport de la présidence de l'Assemblée, le rapport 327.

*** Rapport n° 327 : Désignation des membres de l'Assemblée de Corse pour siéger au groupe de travail chargé de proposer des solutions de fond aux problématiques qui se posent dans le secteur de l'aide à la personne.**

Le Président TALAMONI

L'Assemblée de Corse a approuvé, le 25 septembre dernier, la mise en œuvre du dispositif de prime exceptionnelle COVID-19 par la Collectivité de Corse, afin de reconnaître l'engagement et la mobilisation des professionnels du secteur du médico-social durant la crise sanitaire.

Dans ce cadre, elle a décidé d'installer un groupe de travail composé du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif, avec pour mission de proposer des solutions de fond aux problématiques qui se posent dans le secteur de l'aide à la personne.

Je vous propose de fixer le nombre des représentants de l'Assemblée appelés à siéger dans ce groupe de travail et de procéder à leur désignation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Je vous propose un représentant par groupe, ça serait logique et cela pour pourrait suffire largement. S'il n'y a pas d'opposition, je vais demander à chaque groupe de donner aux services le nom de la personne qui va représenter le groupe au sein cette commission de travail.

M. Hyacinthe VANNI

Je me sacrifie pour représenter « Femu a Corsica ».

M. Petr'Antone TOMASI

J'y siégerai personnellement « groupe Corsica Libera ».

M. Paul MINICONI

François BERNARDI pour le groupe « PNC ».

Mme Valérie BOZZI

J'y siégerai personnellement (groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica »)

Le Président TALAMONI

C'est un groupe de travail très important et les enjeux sont considérables. Pour le groupe « Per l'avvene » ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Par mimétisme, j'y siégerai moi-même (groupe « Per l'Avvene »).

M. Jean-Charles ORSUCCI

Je ne vais pas siéger dans cette commission. Je vais proposer Catherine RIERA. Je crois que notre groupe sera très bien représenté (groupe « Andà per Dumane »)

Le Président TALAMONI

Il le sera très probablement.

Je vous remercie. Il suffit de prendre acte de ces désignations. On ne procède pas à un vote formel.

L'Assemblée de Corse prend acte.⁹

Dernier petit rapport, ce qui ne veut pas dire qu'il ne soit pas important, mais il ne nécessite pas de longs débats.

*** Rapport n° 328 : Désignation des membres de l'Assemblée de Corse à la commission territoriale des espaces naturels et de pleine nature.**

⁹ Délibération N° 20/ 152 AC

Le Président TALAMONI

L'Assemblée de Corse a adopté lors de la session des 24 et 25 septembre 2020, le rapport du Président du Conseil exécutif approuvant la politique de développement maîtrisé des activités sur les espaces et sites de pleine nature.

Ce rapport prévoit notamment la création de la Commission Territoriale des Espaces, Sites et Itinéraires de pleine nature (CTESI) ainsi composée :

Le Président du Conseil exécutif de Corse ou son représentant ; l'élu(e) en charge des Espaces et Sites de Pleine Nature ; élus désignés par l'Assemblée de Corse ; un représentant de l'Office de l'Environnement de la Corse ; un représentant de l'Agence de Développement Economique de la Corse ; un représentant de l'Agence du Tourisme de la Corse ; un représentant de l'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse ; un représentant de la Chambre des territoires ; un représentant du Conseil Economique, Social Environnemental et Culturel de Corse ; un représentant du Comité de Massif de Corse.

S'agissant des élus désignés par l'Assemblée de Corse, il faut fixer le nombre et là aussi je vous propose que ce soit un représentant par groupe. Et, je vais interroger, si vous n'y voyez pas d'inconvénients à ce que ce soit un représentant par groupe, les différents groupes pour connaître le nom de leur délégué dans cet organe.

M. VANNI, est-ce que vous vous sacrifiez à nouveau ?

M. Hyacinthe VANNI

Je réfléchis, je vous dis tout cela à la fin.

M. Petr'Antone TOMASI (Corsica Libera)

Je siégerai.

M. Paul MINICONI (PNC)

Ce sera Mattea CASALTA.

Mme Valérie BOZZI (La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica »)

Ce sera Isabelle FELICIAGGI.

M. Jean-Martin MONDOLONI (Per l'Avvene)

Ce sera Chantal PEDINIELLI, et pour autant qu'on puisse modifier, sur le rapport précédent Santa DUVAL remplacera Mme PEDINIELLI.

Le Président TALAMONI

Pour le rapport précédent, j'attire l'attention des services, Santa DUVAL siégera et Mme PEDINIELLI va siéger dans cet organisme concernant les espaces naturels et de pleine nature.

M. Jean-Charles ORSUCCI (Andà per Dumane)

Ce sera Tony POLI.

Le Président TALAMONI

Merci. « Femu a Corsica » avait réservé sa réponse ?

M. Hyacinthe VANNI (Femu a Corsica)

Ce sera Julien PAOLINI.

Le Président TALAMONI

L'Assemblée de Corse a PRIS ACTE.¹⁰

En ce qui concerne les petits rapports que j'avais à vous soumettre, nous en avons terminé. Donc, j'interroge le Conseil exécutif sur le rapport qu'il souhaite voir traiter par l'Assemblée à présent.

Le Président SIMEONI

M. le Président de l'Assemblée de Corse, j'étais en train d'échanger par SMS, il est 16 h 20, j'ai peur que les débats sur le BS risquent d'être amputés par la fin de la session en Teams, si elle dure quatre heures.

Je me demandais, et j'étais en conversation avec Vanina BORROMEI, si nous pouvions passer plutôt ce soir les différents rapports sur les transports maritimes et renvoyer à demain matin le BS. Est-ce que cette proposition recevrait l'adhésion de

¹⁰ Délibération N° 20/ 153 AC

l'Assemblée de Corse et des conseillères et conseillers exécutifs concernés, c'est-à-dire Vanina BORROMEI et Jean BIANCUCCI ?

Le Président TALAMONI

La question est posée : est-ce que la proposition du Président du Conseil exécutif nous agréée à tous ? Apparemment, il n'y a pas de protestation vigoureuse et donc nous allons faire ainsi.

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Mme Vanina BORROMEI

Président, si vous en êtes d'accord, par souci de cohérence pour le déroulé des exposés, je pense qu'il serait intéressant qu'on commence par les avenants (n° 1).

Le Président TALAMONI

Très bien, vous avez la parole pour les rapports concernant les avenants (n° 1).

* **Raportu n° 314** : Aghjustu n° 1 – Cunvenzione di delegazione di serviziu publicu relativa à a sfruttera di u trasportu di mercanzie è di passageri à titulu di a cuntinuità territoriale trà u portu d'Ajacciu è u portu di Marseglia.

* **Rapport n° 314** : Avenant n° 1 - Convention de délégation de service public relative à l'exploitation du transport de marchandises et de passagers au titre de la continuité territoriale entre le port d'Ajaccio et le port de Marseille.

et

* **Raportu n° 315** : Aghjustu n° 1 – Cunvenzione di delegazione di serviziu publicu relativa à a sfruttera di u trasportu di mercanzie è di passageri à titulu di a cuntinuità territoriale trà u portu di Bastia è u portu di Marseglia.

* **Rapport n° 315** : Avenant n° 1 - Convention de délégation de service public relative à l'exploitation du transport de marchandises et de passagers au titre de la continuité territoriale entre le port de Bastia et le port de Marseille.

et

* **Rapport n° 316** : Aghjustu n° 1 – **Cunvenzione di delegazione di serviziu publicu relativa à a sfruttera di u trasportu di mercanzie è di passageri à titulu di a cuntinuità territoriale trà u portu di Portivechju è u portu di Marseglia**

* **Rapport n° 316** : Avenant n° 1 - Convention de délégation de service public relative à l'exploitation du transport de marchandises et de passagers au titre de la continuité territoriale entre le port de Porto-Vecchio et le port de Marseille.

et

* **Rapport n° 317** : Aghjustu n° 1 – **Cunvenzione di delegazione di serviziu publicu relativa à a sfruttera di u trasportu di mercanzie è di passageri à titulu di a cuntinuità territoriale trà u portu di L'Isula è u portu di Marseglia.**

* **Rapport n° 317** : Avenant n° 1 - Convention de délégation de service public relative à l'exploitation du transport de marchandises et de passagers au titre de la continuité territoriale entre le port de l'Ile Rousse et le port de Marseille.

et

* **Rapport n° 318** : Aghjustu n° 1 – **Cunvenzione di delegazione di serviziu publicu relativa à a sfruttera di u trasportu di mercanzie è di passageri à titulu di a cuntinuità territoriale trà u portu di Prupjà è u portu di Marseglia.**

* **Rapport n° 318** : Avenant n° 1 - Convention de délégation de service public relative à l'exploitation du transport de marchandises et de passagers au titre de la continuité territoriale entre le port de Prupjà et le port de Marseille.

et

* **Rapport n° 324** : **Prutucollu transazzionale relativu à l'eseguimentu di e cunvenzione firmate cù a Cumpagnia meridionale pè una durata di trè mesi da u 7 di ferraghju à u 30 d'aprile 2020, da assicurà i servizii di trasportu marittimu Portivechju – Marseglia è Prupjà – Marseglia.**

Rapport n° 324 : Protocole transactionnel relatif à l'exécution des conventions conclues avec la Compagnie la Méridionale pour une durée de trois mois, du 7 février 2020 au 30 avril 2020, afin d'assurer les liaisons maritimes Portivechju - Marseglia et Prupjà-Marseglia.

Mme Vanina BORROMEI

Bonjour à tous. Ces avenants n° 1 que je vous propose aujourd'hui, concernent la crise que nous venons de passer.

Donc, je vous rappelle les éléments de contexte, depuis le mois de mars nous étions dans un cadre législatif d'état d'urgence sanitaire exceptionnel. Et donc, en ce qui concerne le service public, notamment le service public maritime, nous avons fait le choix, et nous avons eu la chance de pouvoir avoir le choix, de modifier bien sûr et de nous adapter à la demande qui était faite en termes de desserte de fret.

Mais nous avons pu, et je parle là d'impact financier, nous avons pu faire ce choix de desservir l'île au moins au niveau des ports principaux, Bastia et Ajaccio, 5 jours sur 7 pour qu'il n'y ait pas de pénurie et de manques, notamment alimentaires. Et, nous avons vu avec grand plaisir que la plupart des épiceries et des commerces, y compris dans le rural, avaient pu être alimentés puisque nous avons fait le choix de cette desserte quasi quotidienne, pendant cette période de confinement.

Alors je vous rappelle, si cela était nécessaire qu'il n'y avait pas de passagers transportés, c'était une possibilité, sous dérogation, en tout cas pendant presque 3 mois, sur le maritime pendant la période que nous avons appelé la période « cœur COVID », qui va du mois de mars jusqu'au 31 mai. Là aussi un choix a été fait avec les compagnies maritimes délégataires de service public, de ne pas transporter de passagers, sauf vraiment besoin médical exceptionnel, et donc principalement du fret inerte pour sécuriser non seulement le fret, mais surtout et avant tout, les équipages qui eux-mêmes assuraient le transit des marchandises sur le navire.

Donc, il y a eu des comités de suivi qui ont été mis en place très tôt, dès ces annonces, début mars, avec les compagnies, les chambres de commerce et les services de l'Etat pour pouvoir, bien sûr, avec des arrêtés qui évoluaient en fonction des différentes étapes de l'état d'urgence sanitaire et qui nous ont permis de mettre en place cette desserte de l'île.

Donc, ces avenants n° 1, il y en a 5 et il y a également le protocole transactionnel qui concerne la Méridionale. Pourquoi ?

Il y a 5 qui concernent les 5 ports de l'île, un protocole transactionnel également pour la compagnie Méridionale pour les deux ports dits secondaires, de Porto-Vecchio et de l'Isula parce qu'il y a différentes périodes, vous vous souvenez de ces différents DSP que nous votés, donc il y a une période de contrat qui va du 7 février au 30 avril pour le protocole transactionnel, donc avec des chiffres précisément arrêtés en fonction des états

que nous avons travaillés avec la compagnie. Et ensuite, un avenant n° 1 pour ces ports dits secondaires du 1^{er} mai au 31 décembre.

Alors, je vous le disais, plusieurs phases, la phase « cœur Covid », avec des chiffres qui sont très précisément arrêtés avec le réel de ce que ça a coûté aux compagnies pour pouvoir, nous, jouer tout notre rôle. Et, ces avenants aujourd'hui que nous vous proposons, sont véritablement les avenants de la réalité du besoin de service public.

Aujourd'hui, ce que nous votons dans ces avenants-là, c'est une réalité de ce que ça nous aurait coûté, mais de ce que ça nous coûte pendant cette crise. C'est-à-dire, je m'explique et vous comprendrez au fur et à mesure de l'avancée des débats, quand on voit aujourd'hui qu'on est encore en train de discuter sur l'intérêt d'éventuelles OSP dans le cadre de la desserte maritime de la Corse, il faut bien comprendre que si nous étions sous OSP, un navire vide n'aurait pas navigué. Donc, ça aurait été pour l'île une catastrophe, pas économique, une catastrophe sanitaire, une catastrophe alimentaire, de la pénurie.

Et je pense et je crois qu'aujourd'hui, cette crise malheureusement vient nous démontrer une fois de plus, avec cet exemple très concret de ces avenants, de ce que coûte le service public et de ce qu'il représente. J'insiste bien parce que, bien sûr, vous vous doutez que nous en avons déjà parlé lors de notre précédente session, mais c'est le prix de la desserte de la Corse en cas de crise.

Donc, ce sont des avenants sur le maritime, très lourds financièrement. Nous nous réjouissons d'avoir pu et d'avoir les moyens, par les économies qui ont été faites depuis plusieurs années non sans difficulté, mais aujourd'hui on se réjouit de pouvoir assumer ce coût financier et d'avoir fait le choix de la desserte quotidienne de l'île.

Alors, ces avenants sont déclinés, je vous l'ai dit, sur les différents ports.

Le montant global de cet avenant n° 1, s'élève à un peu plus de 6,5 M€ pour les 5 ports, sur la période « cœur COVID ».

Ce sont des chiffres réels et arrêtés en fonction des états qui nous ont été fournis et comparés avec les compagnies. Les compagnies prennent à leur charge, bien sûr, un risque, un aléa de 10 % et nous, nous devons, Office des transports en tant que délégataire, d'assurer bien sûr l'équilibre de ce contrat puisque l'élément qui est venu perturber cet équilibre est un avenant extérieur qui est la crise Covid.

Il y a une prévision, c'est pour cela qu'il y a deux 2 périodes qui sont bien distinguées dans ces avenants, il y a une prévision ensuite du 1^{er} juin au 31 décembre.

Alors, cette prévision tient compte des semaines, malheureusement, qui arrivent mais où on doit quand même constater qu'il n'y a pas une chute vraiment importante sur les réservations en termes de fret puisque les entreprises continuent de travailler, donc il n'y a pas de chute, pour le moment, très importante sur notre trafic. Par contre, sur les mois passés, une baisse quand même en termes de trafic fret, en moyenne de 30 %.

Ces prévisions sont bien sûr prises en compte pour l'année à venir et l'année également 2022, et donc 6,5 M€ et une prévision pour les mois du mois de juin au 31 décembre, nous sommes en termes de prévision, qui est estimée à-peu-près à 15 M€.

Je vous propose, bien sûr, une estimation, puisque les chiffres ne sont pas arrêtés définitivement et que les comptes seront faits au mois de janvier au réel avec les compagnies.

Voilà ce que représentent ces avenants n° 1, je vous l'ai dit, ils sont déclinés port par port, plus le protocole transactionnel de la CMN pour la première période du mois de février au 30 avril 2020.

J'insiste bien sur l'intérêt de ces avenants, la somme est considérable, mais ça été vraiment, je crois là, ce que représente le service public et la desserte de notre île. Donc, ce sont des avenants très importants.

J'en profite, je le fais systématiquement, vous le savez, pour saluer aussi bien dans le maritime que dans l'aérien, puisque la méthode de travail était la même dans l'aérien, et je salue ma collègue et amie, Marie-Hélène CASANOVA qui doit nous suivre, qui doit être connectée et qui a vécu avec nous, pour l'aérien, ces comités de suivi et ces décisions parfois difficiles à prendre.

Donc, je vous propose ces avenants n° 1, je vous dis, pour un montant global qui est pris, bien sûr, sur la dotation de continuité territoriale, sur le budget de l'office, qui devrait représenter un petit peu plus de 20 M€ pour cette année. Je reviendrai vers vous bien sûr au mois de janvier lorsque les chiffres auront été arrêtés, pour vous donner le montant exact.

Je vous précise que cet avenant et ce protocole ont été votés et salués à l'unanimité par le Conseil d'administration de l'Office des transports.

Merci, M. le Président, j'attends les questions s'il y en a.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Est-ce qu'il y a des avis s'agissant de ce rapport. La commission de développement ?

Mme Julie GUISEPPI

Il n'y a pas d'observation particulière sur ce dossier, M. le Président, et un avis favorable de la commission.

Le Président TALAMONI

La commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Un avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI.

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole de la part des groupes ? Oui, Hyacinthe VANNI, vous avez la parole.

M. Hyacinthe VANNI

Juste un mot pour rappeler quand même que ces avenants sont possibles et sont nécessaires grâce à la bonne santé financière de l'Office des transports. Je n'ose imaginer si cette crise avait eu lieu avant 2015, dans la situation financière dans laquelle se trouvait l'Office des transports.

Je tiens à souligner, moi aussi, le travail qui est fait puisque je participais au conseil d'administration de l'Office des transports, donc je ne fais que répéter ce que j'ai dit à ce conseil d'administration. Aujourd'hui grâce aux présidences successives, Jean-Félix ACQUAVIVA et Vanina BORROMEI, l'Office des transports peut dégager des excédents confortables, qui nous permettent à la fois d'investir dans les domaines de la montagne et du ferroviaire, dont je me réjouis, grâce à l'excédent, mais qui permet aussi de faire face à la crise parce que je rappelle que ces 6 M€, ils peuvent être mobilisés de suite en faveur des compagnies, de façon à ne pas rajouter une crise à une autre crise.

Donc, je m'en félicite. Mais je pense qu'il faut aussi le souligner parce que c'est quelque chose de très important de pouvoir faire face comme ça, avec des moyens

financiers qui sont des moyens financiers considérables, et on le verra demain avec le BS, et souligner aussi la bonne santé financière de l'Office des transports.

Voilà, Mme la Présidente, ce que je voulais vous dire.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Je vois Jean-Martin MONDOLONI qui est en train de bouger sur sa chaise, est-ce qu'il demande la parole ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Simplement, nous avons convenu, M. le Président, hier en commission permanente, une intervention unique par le groupe sur l'ensemble des dossiers maritimes. Je voudrais savoir à l'occasion de quels dossiers vous souhaitiez que nous débattions de façon unique sur la masse des 13 rapports ?

Le Président TALAMONI

Alors, je pose la question à l'Exécutif puisqu'il est un peu concerné par la question que vous posez. A quel moment voulez-vous que cette intervention unique intervienne ? S'agissant de quel rapport ? Je pose la question à l'Exécutif, à Vanina BORROMEI tout particulièrement.

Mme Vanina BORROMEI

Ecoutez, M. le Président, moi je pense qu'une petite intervention sur ces avenants, qui concernent la DSP en cours et une crise exceptionnelle avec une participation de l'office des transports, donc de cette Collectivité pour la valider, peut mériter un débat qui est distinct des avenants n° 2 et du projet de DSP. En fait les avenants n° 2 sont complètement liés au rapport d'information du Président du Conseil exécutif et du projet de concession 2021-2022, mais ces avenants-là sont complètement distincts et, je pense, ne font pas partie du débat plus général sur le maritime que, je suppose, nous aurons tout à l'heure sur la future DSP.

Le Président TALAMONI

Donc, vous préconisez deux débats ? C'est un peu contraire à ce qu'a décidé la commission permanente d'après ce que je crois savoir, je n'y étais pas.

Mme Vanina BORROMEI

Non, je ne propose pas un débat sur ce sujet-là, je pense qu'après chaque groupe est libre de décider s'il souhaite soutenir le service public dans le cadre de la crise COVID, qui est un dossier complètement différent du dossier que je vais présenter tout à l'heure, qui est la desserte pour les deux années à venir.

Donc, je ne sais pas s'il y a lieu d'avoir un débat sur ces avenants n° 1, je pense qu'ils sont considérables, mais je ne sais pas s'il doit y avoir un débat, ce n'est pas à moi de dire ce que les groupes en pensent, mais ce sont des dossiers, là en l'espèce, vraiment différents.

Mme Rosa PROSPERI

Président si vous permettez, la décision de la commission permanente...

Le Président TALAMONI

Moi, je n'y étais pas, c'est pour ça que je suis un petit peu embêté, dites-moi.

Mme Rosa PROSPERI

Dans l'esprit des membres de la commission permanente, ces interventions augmentées à 15 minutes avec deux orateurs, concernaient le rapport 331, c'est-à-dire la concession de service public. Evidemment, il pourra à l'occasion de ces 15 minutes, faire référence au reste, mais je pense, si je ne me trompe pas, que c'est bien dans le cadre du rapport 331, sur la concession de service public 2021-2023, que le débat à hauteur de 15 minutes par intervention par groupe avait été envisagé.

Le Président TALAMONI

Cela veut dire qu'il y a un débat sur tous les autres rapports.

Mme Vanina BORROMEI

Non ça veut dire que sur ces avenants n° 1 il y a 5 minutes d'intervention par groupe, s'ils le souhaitent.

Le Président TALAMONI

Très bien, moi je vous dis encore une fois, je ne présidais pas la commission permanente, il faut être précis sur la décision de la commission permanente.

Mme Mattea CASATA

En fait, c'est la DSP qui demandait 15 minutes par groupe, avec deux interlocuteurs possibles, si les groupes le désiraient. Et évidemment pour d'autres rapports moins lourds que la DPS, si les groupes veulent intervenir, c'est au grand maximum 5 minutes, s'ils peuvent le faire en 2 minutes, c'est encore mieux.

Le Président TALAMONI

Ecoutez, apparemment, Jean-Martin MONDOLONI n'avait pas compris ça. Tout le monde est d'accord ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Ce n'est pas tout à fait ce que j'avais compris, peut-être du reste, il doit y avoir un rapport ou un PV de nos échanges d'hier, peu importe.

Pour ma part, je m'en tiens à ce que j'avais imaginé, je ferai une intervention groupée sur l'ensemble des 13 rapports, ce qui nous fera gagner temps, pour autant que nous arrivions au terme de la connexion dans des échanges qui soient audibles.

Le Président TALAMONI

Donc, vous interviendrez sur la DSP uniquement ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

J'interviendrai, comme j'avais compris, sur la DSP en parlant de l'ensemble des 13 rapports.

Le Président TALAMONI

D'accord. Il est tout à fait évident que si nous nous entendions sur ces dispositions-là, ça ferait gagner du temps. Maintenant, je ne peux pas l'imposer. Mais effectivement, si vous êtes aviez cru comprendre que la commission permanente était sur cette position... Moi, j'interroge les autres Présidents de groupes, parce qu'il y a quand même un enjeu en termes de gestion du temps, parce que si tout le monde se met à intervenir sur tous les rapports, à mon avis on n'est pas sortis.

M. Hyacinthe VANNI

Pour nous ça sera 15 minutes regroupant tous les rapports du maritime, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Parfait. Est-ce que les autres groupes sont prêts à faire la même chose ? Oui.

Mme Valérie BOZZI

Oui, tout à fait.

Le Président TALAMONI

Nous avons avancé, c'est bien l'interprétation de Jean-Martin MONDOLONI qui est retenue. Donc, la parole sera donnée au moment de l'examen de la DSP, si j'ai bien compris, et là nous votons les rapports.

Donc, sur ces rapports-là, il convient de mettre en œuvre la procédure normale, c'est-à-dire l'appel nominal, puisque c'est ce qui a été décidé prudemment par la conférence des Présidents (prudemment sur le plan juridique).

Donc, je vais mettre aux voix le rapport qui vient d'être présenté et je vais demander à Mme Christelle COMBETTE de procéder à l'appel nominal ? Tout le monde est d'accord ? M. le Président du Conseil exécutif, Mme la Conseillère exécutive, tout le monde est d'accord ? Très bien, Christelle COMBETTE, si vous l'acceptez, vous pouvez faire l'appel nominal. Merci.

Mme Christelle COMBETTE procède à l'appel nominal des Conseillers.

M. VANNI au nom du groupe « **Femu A Corsica** », **M. TOMASI** au nom du groupe « **Corsica Libera** », **M. ORSUCCI** au nom du groupe « **Andà per Dumane** », **M. POLI** au nom du groupe « **Partitu di a Nazione Corsa** » et **Mme BOZZI** au nom du groupe « **La Corse dans la République – A Corsa indè a Republica** » votent : **POUR**.

M. MONDOLONI au nom du groupe « **Per l'Avvene** » vote : **CONTRE**.

Sont absents : Mme et MM. François-Xavier CECCOLI, Isabelle FELICIAGGI, Petr'Antone TOMASI.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes, MM. Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

Le Président TALAMONI

POUR : 49

CONTRE : 10

ABS. : 0

NP : 0

Le rapport est ADOPTE. (rapport n°314)¹¹

Nous passons aux rapports suivants :

*** Rapport n° 319 : Aghjustu n° 2 – Convenzione di delegazione di serviziu publicu relativa à a sfruttera di u trasportu di mercanzie è di passageri à titulu di a cuntinuità territoriale trà u portu d’Ajacciu è u portu di Marseglia.**

*** Rapport n° 319 : Avenant n° 2 - Convention de délégation de service public relative à l'exploitation du transport de marchandises et de passagers au titre de la continuité territoriale entre le port d'Ajaccio et le port de Marseille.**

¹¹ Délibération N° 20/ 154 AC

et

* **Rapportu n° 320** : Aghjustu n° 2 – **Cunvenzione di delegazione di serviziu publicu relativa à a sfruttera di u trasportu di mercanzie è di passageri à titulu di a cuntinuità territoriale trà u portu di Bastia è u portu di Marseglia.**

Rapport n° 320 : Avenant n° 2 - Convention de délégation de service public relative à l'exploitation du transport de marchandises et de passagers au titre de la continuité territoriale entre le port de Bastia et le port de Marseille.

et

* **Rapportu n° 321** : Aghjustu n° 2 – **Cunvenzione di delegazione di serviziu publicu relativa à a sfruttera di u trasportu di mercanzie è di passageri à titulu di a cuntinuità territoriale trà u portu di L'Isula è u portu di Marseglia.**

Rapport n° 321 : Avenant n° 2 - Convention de délégation de service public relative à l'exploitation du transport de marchandises et de passagers au titre de la continuité territoriale entre le port de l'Ile Rousse et le port de Marseille.

et

* **Rapportu n° 322** : Aghjustu n° 2 – **Cunvenzione di delegazione di serviziu publicu relativa à a sfruttera di u trasportu di mercanzie è di passageri à titulu di a cuntinuità territoriale trà u portu di Portivechju è u portu di Marseglia.**

Rapport n° 322 : Avenant n° 2 - Convention de délégation de service public relative à l'exploitation du transport de marchandises et de passagers au titre de la continuité territoriale entre le port de Porto-Vecchio et le port de Marseille.

et

* **Rapportu n° 323** : Aghjustu n° 2 – **Cunvenzione di delegazione di serviziu publicu relativa à a sfruttera di u trasportu di mercanzie è di passageri à titulu di a cuntinuità territoriale trà u portu di Prupìa è u portu di Marseglia.**

Rapport n° 323 : Avenant n° 2 - Convention de délégation de service public relative à l'exploitation du transport de marchandises et de passagers au titre de la continuité territoriale entre le port de Prupìa et le port de Marseille.

et

Raportu n° 325 : Raportu d'infurmazione di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu à l'Assemblea di Corsica in quantu à a cuntinuità di u serviziu marittimu à partesi da u 1mu di ghjennaghju di u 2021 trà u portu di Marseglia è i porti di Corsica

Rapport n° 325 : Rapport d'information du Président du Conseil exécutif à l'Assemblée de Corse relatif à la continuité du service maritime à compter du 1^{er} janvier 2021 entre le port de Marseille et les ports de Corse.

et

*** Raportu n° 331 : Cuncessione di serviziu publicu di trasporti maritimi Corsica-Cuntinente 2021-2023.**

Rapport n° 331 : Concession de service public de transport maritime Corse-Continent 2021-2023.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Je vous propose de vous faire une présentation générale des avenants n° 2, le rapport d'information qui de toute façon n'appelle pas de vote et également la concession, puisque tout est lié.

Je voudrais quand même faire un petit aparté sur le vote qui vient de se passer. Je remercie l'ensemble des conseillers territoriaux qui, bien sûr, soutiennent ces avenants n° 1 qui ont permis la desserte de l'île. Je prends bonne note du vote contre de groupes de Jean-Martin MONDOLONI qui a voté contre le ravitaillement de l'île que nous avons décidé pendant cette période de crise. Je suppose, je ne vois pas de quelle manière, qu'il aura une explication, mais un vote contre sur ce soutien, je suppose, méritera de plus amples explications, surtout pour la population, par pour nous évidemment.

Donc j'enchaîne, assez difficilement je dois l'avouer, sur l'avenant n° 2 et donc sur que la concession.

Donc je reviens très rapidement, puisque je pense qu'aujourd'hui tout le monde connaît les difficultés que nous avons eues ces derniers semaines avec les échanges très réguliers de la Commission européenne, l'appel d'offres qui a été classé sans suite concernant la SEMOP et je vous renvoie donc à notre session précédente du mois de septembre sur la proposition que nous avons prévu de vous faire, un contrat renouvelé

dans le cadre d'une concession de gré à gré, pour une continuité d'un an de ce service public ; c'est le schéma que nous avons fait, le choix de retenir dans le respect de la jurisprudence nationale, confortée régulièrement et confirmée par le Conseil d'Etat, avec l'Union européenne qui est venue s'inviter juste avant nos débats à l'Assemblée, pour nous rappeler vivement qu'il était fortement conseillé de faire un appel d'offres ouvert, y compris dans des délais d'urgence très contraints.

Ce qui nous semblait, dans la méthode, très difficile à mettre en œuvre, et je vous le confirme encore aujourd'hui, ces délais très contraints font une masse de travail pour les services, pour les entreprises, pour les différents acteurs qui ont participé aux tests marchés et qui travaillent sur cette desserte, et qui participent donc à ces différentes étapes. Je ne pense pas bien sûr qu'aux compagnies, il y a également les transporteurs, la chambre de commerce.

Et, ces délais contraints aujourd'hui nous amènent tout de même à pouvoir vous présenter ce rapport et ces avenants n° 2, et ce rapport pour assurer une continuité de service public à compter du 1^{er} janvier 2021.

Alors, lorsque nous avons échangé, et lorsque j'ai échangé dernièrement avec la Commission européenne, cet appel d'offres ouvert n'était, que ce soit clair, absolument pas négociable, c'était un souhait de la Commission sous peine de sanctions sur les futurs contrats que nous allions passer.

Donc, très bien, nous avons fait ce choix qui, je préfère le dire aujourd'hui, mais je pense que vous l'avez compris, pour nous n'est certainement pas le meilleur choix en termes de délai. Donc, nous vous proposons, et la commission l'a validé sans aucune hésitation, ces avenants n° 2 qui sont donc une prolongation de deux mois des contrats existants pour nous permettre d'assurer à minima les délais légaux de publicité et de mise en concurrence pour ce nouveau service qui débiterait donc à partir du 1^{er} mars 2021.

Donc, ces avenants n° 2 sont déclinés pour chacun des ports, mais ce sont les mêmes, pour une prolongation de deux mois sur la DSP existante, donc dans les mêmes conditions, mais adaptées à des ces deux mois, qui sont le mois de janvier et le mois de février.

Pourquoi deux mois ? Parce qu'aujourd'hui le calendrier électoral n'a pas été chamboulé, c'est une possibilité, mais pour le moment nous n'avons rien d'officiel. Donc j'avais proposé quatre mois, qui me semblait un délai plus raisonnable, la Commission européenne a refusé ce délai de quatre mois, et il n'était pas possible parce que s'il y avait eu et s'il y a les élections telles qu'elles sont prévues encore aujourd'hui dans le calendrier électoral, il n'y aura pas pendant deux mois, ou très peu, de sessions, la CDSP ne pourra

pas être réunie comme nous le souhaitons et il va y avoir donc une difficulté administrative pour les attributions que nous aurions souhaitées si le délai avait pu être un petit peu plus long.

Donc, aujourd'hui deux mois. Ce délai, je vous le dis très clairement, pour nous est un délai encore trop court, mais nous faisons le maximum et nous avons d'ores et déjà effectué un test marché flash d'une durée d'une semaine. En principe, ces tests durent en moyenne trois à quatre semaines, nous avons, avec l'accord aussi de l'Union Européenne, proposé un test marché flash pour voir quelle était la position des différents acteurs que j'ai cités tout à l'heure, dans le cadre de l'évaluation de ce besoin de service public, dans ces perspectives, sur une période qui s'annonce encore très complexe sanitaire et aussi économiquement avec très, très peu de visibilité, même si aujourd'hui le schéma qui semble se dessiner va vers une période de confinement et de restrictions qui pourrait durer bien plus que le mois à venir.

Donc, les compagnies ont pour la plupart répondu.

La compagnie « Corsica Ferries » a répondu, mais pas dans le détail parce qu'elle a considéré que le timing était trop court. Mais sinon, l'ensemble des acteurs, transporteurs, la « Compagnie Méridionale », la « Corsica Linea », la Chambre de commerce, ont répondu à ce test marché.

Des échanges encore dernièrement avec la Commission européenne, il est important que nous y revenions. Je vous avais alerté lors de la précédente session, avec le Président du Conseil exécutif, sur des discussions assez compliquées qui nous inquiétaient et un revirement des positions de la Commission européenne, notamment sur l'intérêt de ce service public. Aujourd'hui, il semble plus que jamais que la Commission persiste à penser que des OSP compensées pourraient être le meilleur schéma pour la desserte de notre île et que les ports de Toulon, de Nice et éventuellement d'autres ports pourraient rentrer dans le cadre des ports de desserte.

Donc nous, très clairement, nous nous sommes toujours adaptés à nos différents tests marchés. Je vous rappelle que nous ne compensons plus le passager sur les ports principaux parce que nous avons pris en compte ces différentes études de besoin.

Aujourd'hui, très clairement, pour nous les OSP, même compensées avec de l'aide sociale, ne correspondent pas du tout aux besoins de la Corse, et je vous renvoie à l'avenant n° 1 que nous venons de voter, en tout cas pour une grande partie des élus. Et pour nous, ces discussions nous font craindre quand même, on a beaucoup d'inquiétude sur la position qu'a depuis quelque temps la Commission européenne sur l'intérêt de ces OSP, parce que nous sommes complètement convaincus aujourd'hui, et nous sommes

systématiquement obligés de le démontrer, ce qui nous semble encore, et moi ça me semble aujourd'hui encore assez incroyable, de devoir systématiquement rappeler et démontrer que nous avons besoin de ce service public.

Donc, les discussions avec la Commission européenne, je vous rappelle le SGAC et le SGAE, le Secrétariat général aux affaires européennes, nous accompagnent dans ces discussions. Le représentant du SGAC a participé au conseil d'administration de l'Office des transports que nous avons tenu il y a quelques jours et à très clairement rappelé sa position, qu'il nous soutenait dans le cadre de nos négociations auprès de la Commission européenne, puisque ce sont eux qui nous représentent. Il l'a dit très clairement, il a dit que le discours était très ouvert avec la Commission, qu'il y avait certaines évolutions dans les réflexions avec la Commission européenne. Mais en tout cas, le SGAE, et je m'en réjouis par l'intermédiaire du SGAC, l'a dit clairement aux administrateurs de l'Office des transports et il est important que je vous le rappelle vu le contexte, a très clairement rappelé l'intérêt du service public, qu'il nous soutenait, que nous avons fait au sein de l'office des transports un travail considérable qui n'a jamais été fait auparavant, et qu'aujourd'hui il nous soutiendra et il défendra notre position au vu de tous les éléments que nous avons fournis auprès de la Commission européenne.

Donc l'Etat aujourd'hui est avec nous, il l'a dit très clairement, il nous représentera et il défendra le travail qui a été fait parce qu'il considère que ce travail a été fait correctement, avec des ajustements peut-être, et ça c'est normal, avec la Commission européenne. Mais en tout cas pas de remise en cause de ce service public.

Donc, j'insiste bien, des discussions qui ne sont simples, mais en tout cas l'Etat qui nous défend et j'espère bien que si nous avons besoin demain, au-delà de cet hémicycle, je pense aux syndicats qui m'ont fait remonter beaucoup d'inquiétudes, dans le cadre du CESEC, sur l'avenir du service public, ils ont entendu nos craintes. Je pense aux transporteurs, nous avons eu une réunion avec l'Office des transports pas plus tard qu'en début de semaine avec les agriculteurs, notamment en ce qui concerne les agrumes et le besoin qu'ils avaient en termes de service public dans le cadre de ce transport fret.

Voilà, je crois que tout le monde est aujourd'hui mobilisé pour rappeler l'intérêt de ce service public et se défendre, si demain cela était nécessaire, face à un schéma qui ne correspondrait pas du tout aux besoins de notre île.

Je précise également que la Commission européenne, bien que le dialogue soit régulier, ce sont des échanges qu'il n'y avait pas par le passé, et je considère, je le dis très clairement et je l'assume dans cet hémicycle, qu'elle est peut-être beaucoup moins regardante sur certains systèmes de DSP, notamment avec l'Italie et la desserte des îles

italiennes dans le cadre du service public. Donc, j'ai fait la remarque et je pense qu'aujourd'hui trop de contrôles pourraient également nuire à la réalité de nos besoins.

Donc, voilà la parenthèse que je souhaitais faire en ce qui concerne les échanges avec la Commission européenne.

Donc aujourd'hui, des avenants n° 2 pour nous permettre une continuité de deux mois dans le cadre de cette délégation de service public. Une délégation de service public qui vous est proposée donc pour passer le cap de cette période COVID. Initialement dans le cadre du gré à gré comme il n'y avait pas d'appel à concurrence, le délai maximum qui nous était imposé était un délai d'un an, c'est ce que j'avais proposé.

Aujourd'hui, à partir du moment où il y a un appel d'offres, nous avons fait le choix de proposer à la Commission européenne et aux services de l'Etat, qui nous ont suivis sur ce point sans aucune discussion, nous avons proposé un délai de 22 mois, c'est-à-dire 2021 à partir du 1^{er} mars et toute l'année 2022, pour nous permettre d'avoir, et nous l'espérons, un petit peu de stabilité sur cette desserte maritime et non pas revenir vers vous toutes les trois semaines pour vous proposer des DSP qui seraient beaucoup trop courtes.

Donc, de la stabilité pour passer cette crise, de la stabilité aussi pour les entreprises qui vont se positionner et avoir donc 22 mois de trafics, la stabilité de cette desserte maritime est pour nous essentielle dans un contexte aujourd'hui qui est des plus incertains.

Donc, ce délai de 22 mois est un délai qui nous paraît, nous, raisonnable. Je vous rappelle que les différentes études économiques qui ont été portées à notre connaissance, et nous avons croisé différentes études, aujourd'hui très clairement ce qui ressort c'est que tous les observateurs attendent un retour et une stabilité du marché, des marchés de transports à l'international, à compter de 2023 pour revenir au niveau de 2019. C'est ce que nous espérons, mais tout le monde s'accorde à dire que 2021, 2022 seront encore des années de transition pour la stabilité du marché.

Donc nous, nous serons là pour soutenir ce service public, ce délai de 22 mois est un délai qui me semble raisonnable pour passer la crise. Et, l'objectif, bien sûr, mes chers collègues de la majorité, vous l'avez compris, c'est qu'à partir du 1^{er} janvier 2023, nous puissions proposer un schéma tel que nous le souhaitons depuis notre accession aux responsabilités, un schéma avec, bien sûr, une maîtrise publique de nos transports. Cette SEMOP, qui est aujourd'hui reportée, pourrait voir le jour à compter du 1^{er} janvier 2023. En tout cas, les 6 mois à venir devront nous permettre de revenir vers l'Assemblée pour proposer un nouveau schéma de desserte à compter du 1^{er} janvier 2023.

Si nous avons fait une desserte uniquement de quelques mois pour l'année 2021, très clairement, en termes de calendrier, il faudrait que je revienne vers vous à la prochaine session.

Donc cela ne me paraît absolument pas raisonnable. Donc, nous faisons ce choix de 22 mois qui, à notre sens, est un choix pour le coup très raisonnable, qui nous permettra, je l'espère, de passer cette crise COVID avec les compagnies maritimes qui voudront bien se positionner pour assurer cette desserte de l'île.

Voilà, M. le Président, je laisse la parole aux conseillers pour le débat, et je reviendrai vers vous après pour répondre aux questions.

Le Président TALAMONI

Merci. A priori le débat est réservé pour tout à l'heure. Donc, à ce stade-là, il nous faut voter sur les rapports que vous venez de présenter...

Mme Vanina BORROMEI

Président, excusez-moi, je pense que le débat doit avoir lieu maintenant : avenants n° 2 et concession, je pense que c'est maintenant.

Les avenants n° 1 ont été voté avec le protocole.

Le Président TALAMONI

Le rapport 314 a été voté, mais le 315 n'a pas été voté, le 317 n'a pas été voté, le 316....

Mme Vanina BORROMEI

Est-ce que vous pouvez me donner le nom des rapports, s'il-vous-plaît, parce que je n'ai pas le numéro des rapports.

Le Président TALAMONI

Alors, le rapport n° 315 c'est l'avenant n° 1 - Convention de délégation de service public relative à l'exploitation du transport de marchandises et de passagers au titre de la continuité territoriale entre le port de Bastia et le port de Marseille.

Mme Vanina BORROMEI

Alors Président, tous les avenants n° 1, c'était le vote précédent, il y en a 5 qui sont déclinés port par port, il y a 5 rapports qui sont intitulés « avenant n° 1 », déclinés port par port, c'est le vote précédent.

Le Président TALAMONI

Le Secrétariat général me dit qu'il faut un vote pour chaque rapport et ce nous avons voté, pour le Secrétariat général et pour moi-même, c'était le rapport 314. C'est ce que me dit le Secrétaire général, nous avons voté uniquement le 314, donc le 315 doit être voté à part, le 317 doit être voté à part, je sais que ça ne va pas être facile, mais c'est comme ça.

Mme Vanina BORROMEI

Alors peut-être Président, par souci de rapidité et en même temps comme les débats ont eu lieu, pour tous ces avenants n° 1, peut-être que chaque Président de groupe pourra donner son vote pour l'ensemble des avenants n° 1 sachant que le premier vote a eu lieu, si les services sont d'accord.

Le Président TALAMONI

Le problème ce n'est pas d'avoir l'accord des services, parce que les services n'y ont pas d'intérêt, mais le problème est de sécuriser...

Mme Vanina BORROMEI

Je pense que ça sera sécurisé quand même.

(Brouhaha).

Le Président TALAMONI

Il est vrai que si nous faisons cela, nous gagnons du temps. C'est la proposition de la Conseillère exécutive, le Secrétaire général me dit que ça devrait aller.

Alors, nous allons voter le **rapport n° 315** : Avenant n° 1 - Convention de délégation de service public relative à l'exploitation du transport de marchandises et de passagers au titre de la continuité territoriale entre le port de Bastia et le port de Marseille.

J'interroge les Présidents de groupes.

M. VANNI au nom du groupe « **Femu A Corsica** », **M. TOMASI** au nom du groupe « **Corsica Libera** », **M. ORSUCCI** au nom du groupe « **Andà per Dumane** », **M. POLI** au nom du groupe « **Partitu di a Nazione Corsa** » et **Mme BOZZI** au nom du groupe « **La Corse dans la République – A Corsa indè a Republica** » votent : **POUR**.

M. MONDOLONI au nom du groupe « **Per l'Avvene** » vote : **CONTRE**.

Sont absents : **M. François-Xavier CECCOLI**, **Mme Isabelle FELICIAGGI**.

Ont voté pour : **Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI**, **Danielle ANTONINI**, **Guy ARMANET**, **Véronique ARRIGHI**, **François BENEDETTI**, **François BERNARDI**, **Valérie BOZZI**, **Pascal CARLOTTI**, **Jean-François CASALTA**, **Mattea CASALTA**, **Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS**, **Marcel CESARI**, **Catherine COGNETTI-TURCHINI**, **Romain COLONNA**, **Frédérique DENSARI**, **Muriel FAGNI**, **Pierre-José FILIPPETTI**, **Laura FURIOLI**, **Pierre GHIONGA**, **Fabienne GIOVANNINI**, **Michel GIRASCHI**, **Stéphanie GRIMALDI**, **Julie GUISEPPI**, **Paul LEONETTI**, **Jean-Jacques LUCCHINI**, **Pierre-Jean LUCIANI**, **Paul MINICONI**, **Paola MOSCA**, **Nadine NIVAGGIONI**, **François ORLANDI**, **Jean-Charles ORSUCCI**, **Marie-Hélène PADOVANI**, **Julien PAOLINI**, **Antoine POLI**, **Laura Maria POLI-ANDREANI**, **Pierre POLI**, **Juliette PONZEVERA**, **Louis POZZO di BORGIO**, **Rosa PROSPERI**, **Joseph PUCCI**, **Catherine RIERA**, **Anne-Laure SANTUCCI**, **Marie SIMEONI**, **Pascale SIMONI**, **Jeanne STROMBONI**, **Jean-Guy TALAMONI**, **Julia TIBERI**, **Anne TOMASI**, **Petr'Antone TOMASI**, **Hyacinthe VANNI**.

Ont voté contre : **Mmes, MM. Christelle COMBETTE**, **Jean-Louis DELPOUX**, **Santa DUVAL**, **Francis GIUDICI**, **Xavier LACOMBE**, **Marie-Thérèse MARIOTTI**, **Jean-Martin MONDOLONI**, **Chantal PEDINIELLI**, **Marie-Anne PIERI**, **Camille de ROCCA SERRA**.

Le Président TALAMONI

POUR : 50

CONTRE : 10

ABS. : 0

NP : 0

Le rapport est ADOPTE (rapport N° 315)¹²

¹² Délibération N° 20/ 155 AC

Vote sur le **rapport 317** : Avenant n° 1 - Convention de délégation de service public relative à l'exploitation du transport de marchandises et de passagers au titre de la continuité territoriale entre le port de l'Île Rousse et le port de Marseille.

M. VANNI au nom du groupe « **Femu A Corsica** », **M. TOMASI** au nom du groupe « **Corsica Libera** », **M. ORSUCCI** au nom du groupe « **Andà per Dumane** », **M. POLI** au nom du groupe « **Partitu di a Nazione Corsa** » et **Mme BOZZI** au nom du groupe « **La Corse dans la République – A Corsa indè a Republica** » votent : **POUR**.

M. MONDOLONI au nom du groupe « **Per l'Avvene** » vote : **CONTRE**.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICCIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes, MM. Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

Le Président TALAMONI

POUR : 52

CONTRE : 10

ABS. : 0

NP : 0

Le rapport est ADOPTE (rapport n° 317)¹³

Merci. Pour le rapport précédent, il y a une erreur.

Donc, rectification pour le **rapport n° 315** :

50 POUR, 10 CONTRE, 2 ABSENTS.

S'agissant de celui que nous venons de voter, **le rapport n° 317 : 52 POUR, 10 CONTRE.**

Nous passons au rapport n° 316. Je vais demander aux groupes de voter.

* **Rapport n° 316 : Aghjustu n° 1 – Cunvenzione di delegazione di serviziu publicu relativa à a sfruttera di u trasportu di mercanzie è di passageri à titulu di a cuntinuità territoriale trà u portu di Portivechju è u portu di Marseglia**

* **Rapport n° 316** : Avenant n° 1 - Convention de délégation de service public relative à l'exploitation du transport de marchandises et de passagers au titre de la continuité territoriale entre le port de Porto-Vecchio et le port de Marseille.

M. VANNI au nom du groupe « **Femu A Corsica** », **M. TOMASI** au nom du groupe « **Corsica Libera** », **M. ORSUCCI** au nom du groupe « **Andà per Dumane** », **M. POLI** au nom du groupe « **Partitu di a Nazione Corsa** » et **Mme BOZZI** au nom du groupe « **La Corse dans la République – A Corsa indè a Republica** » votent : **POUR.**

M. MONDOLONI au nom du groupe « **Per l'Avvene** » vote : **CONTRE.**

Ont voté pour : Mmes et MM. **Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICCIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI,**

¹³ Délibération N° 20/ 156 AC

Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes, MM. Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

Le Président TALAMONI. Merci

POUR : 52

CONTRE : 10

ABS. : 0 - NP : 0

Le rapport est ADOPTE. (Rapport n° 316)¹⁴

*** Raportu n° 318 : Aghjustu n° 1 – Convenzione di delegazione di serviziu publicu relativa à a sfruttera di u trasportu di mercanzie è di passageri à titulu di a cuntinuità territoriale trà u portu di Prupìa è u portu di Marseglia.**

*** Rapport n° 318 : Avenant n° 1 - Convention de délégation de service public relative à l'exploitation du transport de marchandises et de passagers au titre de la continuité territoriale entre le port de Prupìa et le port de Marseille.**

J'interroge les groupes.

M. VANNI au nom du groupe « **Femu A Corsica** », **M. TOMASI** au nom du groupe « **Corsica Libera** », **M. ORSUCCI** au nom du groupe « **Andà per Dumane** », **M. POLI** au nom du groupe « **Partitu di a Nazione Corsa** » et **Mme BOZZI** au nom du groupe « **La Corse dans la République – A Corsa indè a Republica** » votent : **POUR.**

M. MONDOLONI au nom du groupe « **Per l'Avvene** » vote : **CONTRE.**

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-

¹⁴ Délibération N° 20/ 157 AC

Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr' Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes, MM. Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

Le Président TALAMONI

POUR : 52

CONTRE : 10

ABS. : 0

NP : 0

Le Président TALAMONI

Jean-Martin MONDOLONI, parce que tout se tient !

Le Président TALAMONI

Merci, chers collègues.

Le rapport est ADOPTE (Rapport n° 318).¹⁵

Nous venons d'adopter tous les rapports relatifs à l'avenant n° 1.

Je vais demander à Vannina BORROMEI de présenter l'avenant n° 2 et ensuite, nous voterons les rapports relatifs à l'avenant n° 2.

¹⁵ Délibération N° 20/ 158 AC

Mme Vanina BORROMEI

Pardon, M. le Président, j'ai présenté tout l'avenant n° 1 dans ma première présentation.

La deuxième présentation que je viens de terminer concernait l'avenant n° 2 et la DSP 2021/2022. Je vais donc éviter de refaire la même intervention, c'est pour ça que je proposais éventuellement le débat à la suite de ma seconde intervention.

Par contre, je vous précise qu'il y a également le rapport n° 324 qui est le protocole transactionnel pour la période des mois de mars et avril qui fait partie aussi de l'avenant n° 1 et qui a été présenté dans ma première intervention.

Le Président TALAMONI

D'accord. Je prends note. Il faut voter le 324 également puisqu'il fait partie de l'avenant n° 1. Nous allons le mettre aux voix. Ensuite, on passera à l'avenant n° 2 que vous estimez avoir présenté ?

Mme Vanina BORROMEI

Tout à fait.

Le Président TALAMONI

D'accord. S'agissant donc de ce rapport n° 324, je demande comment votent les élus de chaque groupe.

*** Raportu n° 324 : Prutucollu transazziunale rilativu à l'esequimentu di e cunvenzione firmate cù a Cumpagnia meridiunale pè una durata di trè mesi da u 7 di ferraghju à u 30 d'aprile 2020, da assicurà i servizii di trasportu marittimu Portivechju – Marseglia è Prupia – Marseglia.**

*** Rapport n° 324 : Protocole transactionnel relatif à l'exécution des conventions conclues avec la Compagnie la Méridionale pour une durée de trois mois, du 7 février 2020 au 30 avril 2020, afin d'assurer les liaisons maritimes Portivechju - Marseglia et Prupia-Marseglia.**

M. VANNI au nom du groupe « **Femu A Corsica** », **M. TOMASI** au nom du groupe « **Corsica Libera** », **M. ORSUCCI** au nom du groupe « **Andà per Dumane** », **M.**

POLI au nom du groupe « **Partitu di a Nazione Corsa** » et **Mme BOZZI** au nom du groupe « **La Corse dans la République – A Corsa indè a Republica** » votent : **POUR**.

M. MONDOLONI au nom du groupe « **Per l'Avvene** » vote : **CONTRE**.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICCIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes, MM. Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

Le Président TALAMONI

POUR : 52

CONTRE : 10

ABS. : 0

NP : 0

Le rapport est ADOPTE. (rapport n° 324)¹⁶

Le Président TALAMONI

Merci.

¹⁶ Délibération N° 20/ 159 AC

Nous en avons terminé cette fois avec l'avenant n°1. Nous allons faire voter puisque la conseillère exécutive dit l'avoir présenté de façon complète, nous pouvons passer au vote. Nous allons donc passer, c'est un peu fastidieux, mais il semblerait qu'il faille en passer par là, le rapport n° 319.

Mme Valérie BOZZI

M. le Président, je crois que j'ai fait une erreur. Je croyais qu'on était passé à l'avenant n° 2, l'abstention de M. CECCOLI concernait ce dossier-là.

Le Président TALAMONI

Nous rectifions. Je pense que nous sommes à :

Vote rapport N°324 : **52 POUR - 10 CONTRE.**

Nous passons au rapport n° 319 concernant l'avenant n° 2. J'interroge les groupes pour le vote.

* **Rapport n° 319** : Aghjustu n° 2 – **Cunvenzione di delegazione di serviziu publicu relativa à a sfruttera di u trasportu di mercanzie è di passageri à titulu di a cuntinuità territoriale trà u portu d'Aiacciu è u portu di Marseglia.**

* **Rapport n° 319** : Avenant n° 2 - Convention de délégation de service public relative à l'exploitation du transport de marchandises et de passagers au titre de la continuité territoriale entre le port d'Ajaccio et le port de Marseille.

M. VANNI au nom du groupe « **Femu A Corsica** », **M. TOMASI** au nom du groupe « **Corsica Libera** », **M. ORSUCCI** au nom du groupe « **Andà per Dumane** », **M. POLI** au nom du groupe « **Partitu di a Nazione Corsa** » et **Mme BOZZI** au nom du groupe « **La Corse dans la République – A Corsa indè a Republica** » votent : **POUR.**

Mme BOZZI porte à la connaissance du **Président TALAMONI** que **M. CECCOLI** s'abstient.

M. MONDOLONI au nom du groupe « **Per l'Avvene** » vote : **CONTRE.**

Ont voté pour : **Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel**

CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICCIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr' Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes, MM. Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

S'est abstenu : M. François-Xavier CECCOLI.

Le Président TALAMONI

Résultat du vote :

POUR : 51

CONTRE : 10

ABS. : 1

Le rapport est ADOPTE. (rapport n° 319) ¹⁷

Nous passons au rapport suivant n° 320. J'interroge les groupes.

*** Rapport n° 320 : Aghjustu n° 2 – Convenzione di delegazione di serviziu publicu relativa à a sfruttera di u trasportu di mercanzie è di passageri à titulu di a cuntinuità territoriale trà u portu di Bastia è u portu di Marseglia.**

*** Rapport n° 320 : Avenant n° 2 - Convention de délégation de service public relative à l'exploitation du transport de marchandises et de passagers au titre de la continuité territoriale entre le port de Bastia et le port de Marseille.**

¹⁷ Délibération N° 20/ 160 AC

M. VANNI au nom du groupe « **Femu A Corsica** », **M. TOMASI** au nom du groupe « **Corsica Libera** », **M. ORSUCCI** au nom du groupe « **Andà per Dumane** », **M. POLI** au nom du groupe « **Partitu di a Nazione Corsa** » et **Mme BOZZI** au nom du groupe « **La Corse dans la République – A Corsa indè a Republica** » votent : **POUR**.

Mme BOZZI porte à la connaissance du **Président TALAMONI** que **M. CECCOLI** s'abstient.

M. MONDOLONI au nom du groupe « **Per l'Avvene** » vote : **CONTRE**.

Ont voté pour : **Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.**

Ont voté contre : **Mmes, MM. Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.**

S'est abstenu : **M. François-Xavier CECCOLI.**

Le Président TALAMONI

Résultat du vote :

POUR : 51

CONTRE : 10

ABS. : 1

Le rapport est ADOPTE. (rapport n° 320)¹⁸

Le Président TALAMONI

Merci, chers collègues.

Nous passons au rapport n° 321, s'agissant toujours de l'avenant n° 2.

*** Rapport n° 321 : Aghjustu n° 2 – Convenzione di delegazione di serviziu publicu relativa à a sfruttera di u trasportu di mercanzie è di passageri à titulu di a cuntinuità territoriale trà u portu di L'Isula è u portu di Marseglia.**

*** Rapport n° 321 : Avenant n° 2 - Convention de délégation de service public relative à l'exploitation du transport de marchandises et de passagers au titre de la continuité territoriale entre le port de l'Ile Rousse et le port de Marseille.**

J'interroge les groupes.

M. VANNI au nom du groupe « **Femu A Corsica** », **M. TOMASI** au nom du groupe « **Corsica Libera** », **M. ORSUCCI** au nom du groupe « **Andà per Dumane** », **M. POLI** au nom du groupe « **Partitu di a Nazione Corsa** » et **Mme BOZZI** au nom du groupe « **La Corse dans la République – A Corsa indè a Republica** » votent : **POUR**.

Mme BOZZI porte à la connaissance du **Président TALAMONI** que **M. CECCOLI** s'abstient.

M. MONDOLONI au nom du groupe « **Per l'Avvene** » vote : **CONTRE**.

Ont voté pour : **Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI,**

¹⁸ Délibération N° 20/ 161 AC

Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes, MM. Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

S'est abstenu : M. François-Xavier CECCOLI.

Le Président TALAMONI

Résultat du vote :

POUR : 51

CONTRE : 10

ABS. : 1

Le rapport est ADOPTE. (rapport n° 321)¹⁹

Le Président TALAMONI

Merci. Nous en arrivons au rapport n° 322.

*** Rapport n° 322 : Aghjustu n° 2 – Convenzione di delegazione di serviziu publicu relativa à a sfruttera di u trasportu di mercanzie è di passageri à titulu di a cuntinuità territoriale trà u portu di Portivechju è u portu di Marseglia.**

*** Rapport n° 322 : Avenant n° 2 - Convention de délégation de service public relative à l'exploitation du transport de marchandises et de passagers au titre de la continuité territoriale entre le port de Porto-Vecchio et le port de Marseille.**

J'interroge les groupes.

M. VANNI au nom du groupe « Femu A Corsica », M. TOMASI au nom du groupe « Corsica Libera », M. ORSUCCI au nom du groupe « Andà per Dumane », M. POLI au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » et Mme BOZZI au nom du groupe « La Corse dans la République – A Corsa indè a Republica » votent : **POUR.**

¹⁹ Délibération N° 20/ 162 AC

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICCIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes, MM. Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

S'est abstenu : M. François-Xavier CECCOLI.

Le Président TALAMONI

Résultat du vote :

POUR : 51

CONTRE : 10

ABS. : 1

Le rapport est ADOPTE. (rapport n° 322)²⁰

Nous en arrivons au rapport n° 323 concernant toujours l'avenant n° 2. J'interroge les groupes.

*** Raportu n° 323 : Aghjustu n° 2 – Convenzione di delegazione di servizi publicu relativa à a sfruttera di u trasportu di mercanzie è di passageri à titulu di a cuntinuità territoriale trà u portu di Prupia è u portu di Marseglia.**

²⁰ Délibération N° 20/ 163 AC

* **Rapport n° 323** : Avenant n° 2 - Convention de délégation de service public relative à l'exploitation du transport de marchandises et de passagers au titre de la continuité territoriale entre le port de Prupia et le port de Marseille.

J'interroge les groupes.

M. VANNI au nom du groupe « **Femu A Corsica** », **M. TOMASI** au nom du groupe « **Corsica Libera** », **M. ORSUCCI** au nom du groupe « **Andà per Dumane** », **M. POLI** au nom du groupe « **Partitu di a Nazione Corsa** » et **Mme BOZZI** au nom du groupe « **La Corse dans la République – A Corsa indè a Republica** » votent : **POUR**.

Mme BOZZI porte à la connaissance du **président TALAMONI** que **M. CECCOLI** s'abstient.

M. MONDOLONI au nom du groupe « **Per l'Avvene** » vote : **CONTRE**.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICCIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes, MM. Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

S'est abstenu : M. François-Xavier CECCOLI.

Le Président TALAMONI

Résultat du vote :

POUR : 51

CONTRE : 10

ABS. : 1

Le Président TALAMONI

Merci.

Le rapport est ADOPTE. (rapport n° 323) ²¹

Je vous rappelle que le rapport n° 325 est un simple rapport d'information et que donc, nous ne votons pas.

*** Raportu n° 325 : Raportu d'infurmazione di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu à l'Assemblea di Corsica in quantu à a cuntinuità di u serviziu marittimu à partesi da u 1mu di ghjennaghju di u 2021 trà u portu di Marseglia è i porti di Corsica**

*** Rapport n° 325** : Rapport d'information du Président du Conseil exécutif à l'Assemblée de Corse relatif à la continuité du service maritime à compter du 1^{er} janvier 2021 entre le port de Marseille et les ports de Corse.

Le rapport d'information ne nécessite pas de vote de l'Assemblée de Corse.²²

Nous avons voté sur les rapports relatifs aux avenants n° 1 et n° 2.

Il nous reste le gros morceau, à savoir le rapport n° 331 assorti d'un amendement de « Corsica libera » qu'il faudra examiner à un moment donné.

La parole à Vannina BORROMEI pour présenter ce rapport. Pour les intervenants qui vont suivre au titre des groupes, je rappelle les décisions de la commission permanente, un quart d'heure par groupe avec 2 intervenants. Un quart

²¹ Délibération N° 20/ 164 AC

²² Délibération N° 20/ 165 AC

d'heure maximum, mais bien entendu, vous avez le droit de ne pas épuiser votre temps de parole.

Mme BORROMEI a la parole pour présenter le rapport n° 331.

*** Raportu n° 331 : Cuncessione di serviziu publicu di trasporti maritimi Corsica-Cuntinente 2021-2023.**

*** Rapport n° 331** : Concession de service public de transport maritime Corse-Continent 2021-2023.

Mme Vanina BORROMEI

Président, je reprends la parole très rapidement pour vous dire que je l'ai présenté avec ces avenants n° 2, la DSP 2022/2023. C'est pour ça que je voulais laisser place au débat puisque ma présentation a donc été faite tout à l'heure.

J'ai juste quelque chose à ajouter très rapidement, comme tout se tient et parce que tout se tient, je vous précise que le groupe de Jean-Martin MONDOLONI a voté les avenants n°1 dans le cadre du conseil d'administration de l'office des transports. Je vous laisse la parole.

Le Président TALAMONI

Merci. Peut-être un avis de commission ? La commission du développement, j'interroge la rapporteure.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Avis de la commission des finances ? Mme TOMASI, si elle est en ligne.

Mme Anne TOMASI

Même avis, M. le Président.

Le Président TALAMONI

La parole est à qui la demande pour les groupes. Je répète, un quart d'heure maximum, deux intervenants.

Et c'est Jean-Martin MONDOLONI qui va intervenir pour le groupe « Per l'Avvene ». Vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Monsieur le Président.

Je vais être très bref pas seulement parce que tout se tient, mais parce que je dois dire que je suis assez surpris par la réaction de Vanina qui joue de cette rhétorique un peu culpabilisante dans laquelle nous n'allons pas tomber, tant il est vrai que le piège est un peu grossier.

Ma Chère Vanina, et je le dis pour tous les membres de la majorité, le service public a existé avant vous, il existe aujourd'hui et il existera après vous. Les modalités de vote qui peuvent d'ailleurs, et vous l'avez souligné, varier d'un conseil administration à l'assemblée délibérante, n'interdisent pas que nous soyons pour le service public. C'est l'occasion de vous le rappeler.

Ce qu'on dit depuis très longtemps, c'est que nous sommes pour l'organisation d'un service public, pour l'organisation d'une délégation de service public en fixant le périmètre de ce service public.

Seulement voilà, vous arrivez au terme d'une mandature avec 13 rapports. Ces 13 rapports, ma Chère Vanina, ne sont pas liés à la crise COVID. Ils témoignent d'une confusion ambiante sur un dossier qui devait être l'un des marqueurs de votre mandature, qui ne relève pas d'un échec de votre point de vue, mais qui relève à tout le moins d'une grande confusion.

Vous ne pouvez pas comme ça, impunément, devant l'opinion, faire le distinguo entre une surcompensation forfaitaire au profit du délégataire, c'était l'objet de l'avenant n° 1, comme s'il devait être désolidarisé de l'approche que vous avez eue de la desserte maritime depuis 2016. Je ne vais pas me livrer une fois encore à cette histoire née un jour de septembre à l'occasion duquel, les uns et les autres, vous leviez haut le point. Il y a loin de la coupe aux lèvres entre la dimension festive de ce premier rendez-vous et ce que vous déposez aujourd'hui au terme de cette mandature sur la table.

Donc, naturellement, comme vous, pas moins, vous n'allez pas nous faire tomber dans ce piège, nous sommes évidemment pour que, y compris en période de crise, on puisse organiser un service public. Ce service public a nécessairement un coût, et anc'assai que vous êtes au rendez-vous pour satisfaire cette surcompensation forfaitaire ! Vous ne faites ni plus, ni moins que répondre à des obligations. Il faut que l'opinion le sache.

Mais nous ne serons pas d'accord sur l'idée que vous vous faites de la desserte maritime. D'abord, pour des raisons de lisibilité, on le voit bien. Je mets au défi et quiconque n'est pas initié sur ces sujets, de se pencher très rapidement sur les 13 rapports et d'essayer de dégager les lignes directrices qui sont les vôtres en matière de desserte maritime.

Deux choses très rapidement puisque le parti pris qui est le vôtre, c'est, en continu désormais depuis 5 ans, de surcompenser, de prolonger, de raccorder. Si ces mesures que vous avez rendues nécessaires au fil du temps n'avaient d'autres intérêts que de poursuivre la logique dogmatique qui est la vôtre, ça n'aurait pas d'incidence. Nous, on considère que vous tenez là les ingrédients d'un contentieux qui sont réunis même si, comme vous l'avez dit très souvent, vous prétendez avoir l'aval de Bruxelles, puisque la porte d'entrée de cette mandature, si on se souvient bien, c'était de réduire au maximum les contentieux.

Nous, on considère qu'il y a là en germe, y compris dans le fameux courrier que vous évoquiez en septembre et que nous n'avons pas eu l'occasion de lire, il y a en germe un contentieux accru et que vous aggravez, ce qui a été l'objet fort de votre entreprise dans ce domaine, les risques de contentieux, avec une différence puisque vous évoquez et vous convoquez souvent le passé.

Des erreurs, il y en a eu dans le passé, il n'est pas question de le nier et du reste, elles ont un coût ces erreurs. C'est qu'aujourd'hui, c'est en connaissance de cause que vous aggravez le risque. Pour nous, ça, ça mérite d'être condamné, ça mérite d'être dit et ça mérite qu'on s'y oppose, ne vous en déplaise. Et l'avenir nous dira, en espérant bien sûr qu'on évite une nouvelle condamnation, si vous détenez votre part de vérité. Du reste, vous avez rappelé que sur ce domaine comme dans d'autres, « la vérité » disait Hugo, « est comme le soleil. Elle fait tout voir, mais elle ne laisse rien transparaître ».

Sur la DSP proposée, sur le fond cette fois, et ça participe de la confusion des genres : on peut s'étonner de voir les passagers revenir en force sur à peu près toutes les lignes et le service complémentaire qui augmente jusqu'à 120 traversées, ou encore l'apparition de service de passagers dits réguliers dédié aux étudiants, aux malades, etc., dont la notion nous paraît floue, mais ce n'est pas le sujet.

Le dernier point qui, pour nous, est le plus problématique et qui justifie, pas seulement parce que c'est la démocratie, pas seulement parce que c'est l'opposition qui justifie qu'en conscience, nous votons contre, il y a des incohérences par rapport à l'objectif-même de la SEMOP, puisque la régie est évoquée quelque part comme jugée inopportune en page 11 du rapport, et que vous privilégiez la concession. La SEMOP, dans ce cas-là, ne serait qu'une société écran, une espèce de tampon qui évite à notre Collectivité de gérer d'une certaine façon indirectement, tout en ayant la main davantage que sur une concession. Elle s'apparente à une régie, même si elle ne relève pas de ce mode de gestion. Donc, vous êtes un peu sur la courbe asymptotique ; mais vous ne la touchez pas.

Surtout, et je vais conclure, nous sommes en responsabilité soucieux de la trajectoire financière de notre Collectivité et il va bien falloir que l'opinion, aujourd'hui, admette, chiffres à l'appui sauf à ce que vous démontriez le contraire et nous y sommes ouverts, parce qu'on peut se tromper, nous on revendique le droit à l'erreur, les demandes de compensation.

Il est bon que l'opinion sache que la dotation de continuité territoriale, c'est à peu près 186 M€ par an. Or, le montant maximal de compensation, vous le fixez à 170 M€ pour les 22 mois, ce qui relève à peu près à 93 M€ sur 12 mois.

Vous mobilisez pour l'aérien 84 M€. Donc, si on ajoute les 93 M€, on arrive à 177 M€. Il reste 9 M€. Mais entretemps, vous avez négocié la fongibilité de l'enveloppe et en conscience et sans jugement de valeur, considéré qu'il faut en attribuer à peu près 7 au comité de massif. Il va donc rester 2 M€ pour les infrastructures de transport. Mon Cher Hyacinthe, il ne va plus rester grand-chose pour les chemins de fer ! Donc, on est loin là-aussi des 10, 20, 30 M€ d'économie que vous mettiez en valeur en début de mandature.

Pour toutes ces raisons qui sont liées à la lisibilité, au risque de contentieux accru, aux économies qui ne sont plus au rendez-vous, nous considérons, en conscience, parce que tout se tient, que tout est cohérent, sans pour autant que nous n'ayons la nécessité d'organiser un service public de qualité qui nécessairement a un coût puisque ce qui est consubstantiel du service public, c'est évidemment de subventionner quelque chose qui représente un coût en direction du public, nous, on considère que sur ce sujet, comme sur tant d'autres, comme sur les déchets par exemple, c'est un objectif idéologique qui vous guide, que vous vous êtes fixés en vous heurtant, comme souvent au principe (inaudible). Le moment est venu pour nous de dire tranquillement, non ! Qu'on ne peut pas être au rendez-vous de ce rapport, de toutes les excroissances de ce rapport qui s'y attachent ou de près, ou de loin.

Donc, nous votons en conscience contre et nous ne sommes pas au rendez-vous de tous les dossiers qui se rattachent à la desserte maritime.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, pour votre intervention. Il y a un deuxième intervenant pour votre groupe, puisqu'il vous reste un petit crédit.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Non. Je pense avoir dit l'essentiel.

Le Président TALAMONI

Merci. La parole est à qui la demande. M. ORSUCCI a la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci beaucoup, Président.

Nous ne savons pas si nous sommes à l'heure du bilan ou s'il va falloir encore attendre un peu, malgré tout je crois que nous sommes quand même en fin de mandat et ça nous appelle, les uns et les autres, à faire preuve de cohérence, ou à essayer en tout cas. Après, comme ce qui nous anime n'est pas l'idéologie, on peut changer d'avis, on peut se tromper. Ça, tout le monde peu l'acter.

Nous, je vous ferai remarquer que quand on parle de ce bilan, d'ailleurs les journalistes m'interrogeaient dernièrement, est-ce qu'on est capables de dire que la majorité a fait de bonnes choses ? Oui, nous sommes capables de le dire et j'assume ça, n'en déplaise à quiconque. Lorsque la majorité a fait un bon travail, je le dirai, nous le dirons parce que la seule chose qui anime les gens qui sont dans notre groupe, c'est l'intérêt supérieur de la Corse.

Donc, je rappelle que factuellement, nous avons voté la DSP. Nous, sommes contre les obligations de services publics. Nous tenons à ces valeurs qui consistent à prendre en considération l'intérêt supérieur de la Corse, le pouvoir d'achat des Corses, le prix des matières premières. Donc, nous l'avons dit et nous le répétons, nous serons aux côtés de la majorité territoriale ou demain, si nous sommes aux responsabilités, des

fervents défenseurs des DSP et non pas des OSP parce que ce n'est pas, je le répète, l'idéologie qui nous anime.

Par contre, accordez-nous le fait que nous nous sommes opposés et nous nous opposerons à ce nous partions à l'aventure lorsque nous pensons que la situation actuelle est bonne, et nous l'avons dit, et que nous pensons qu'il n'y a pas de raison, aujourd'hui, mais ça ne veut pas dire que demain on ne pourrait pas vous suivre, je vais être très clair, pour être très clair aussi sur la création de la compagnie maritime régional. Mais aujourd'hui, en l'état de ce que nous connaissons du fonctionnement du transport maritime, en l'état du fonctionnement des entreprises privées qui l'animent, il n'y a pas de raison d'aller, si ce n'est par idéologie, vers une compagnie maritime régionale ou un début de compagnie régionale.

Là, vous le savez aussi, nous nous sommes opposés à la majorité territoriale lorsque c'était le cas.

Nous savons aussi, et c'est pour ça que nous sommes quand même très prudents dans les critiques vis-à-vis de la majorité, parce que premièrement, je pense et nous pensons que Vanina BORROMEI fait pour le mieux, que c'est une matière excessivement difficile. Comment ne pas le dire lorsqu'on a été, comme moi, partie prenante de la majorité territoriale de 2010 à 2015 et que nous avons essuyé des revers sur le sujet et que je ne vais pas les nier. Là-dessus, il faut faire preuve d'une grande modestie, je crois que c'est un mot que nous devons avoir les uns et les autres. Mais par rapport à tout ce que je viens de vous dire et je ne vais pas avoir été très long, nous allons voter ce rapport, si, et c'est malheureusement comme ça, s'il reste en l'état.

Vous pouvez nous accorder la cohérence, si demain l'exécutif territorial et la majorité territoriale valident l'amendement de « Corsica libera » qui va changer l'esprit de ce rapport pour le ramener à l'aventure dans laquelle nous ne voulons pas nous inscrire, si l'exécutif territorial intègre l'amendement de « Corsica libera », parce que nous sommes cohérents, nous voterons contre.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue.

M. VANNI lève la main, il me semble. Vous avez la parole.

M. Hyacinthe VANNI

Je resterai dans mon temps de parole puisque je suis intervenu un petit peu avant.

Pour une fois, je vais être d'accord avec Jean-Martin pour le fait que tout se tient. Je vais expliquer, peut-être pas de la même manière que lui, mais à ma manière que c'est vrai que tout se tient.

J'ai siégé personnellement au sein de l'Office des transports de 2010 à 2015 et il y avait un déficit de -30 M€. Aujourd'hui, nous sommes à peu près à +30, voire 40 M€ d'excédent. C'est là que je voudrais dire que tout se tient.

Sans cet excédent, aujourd'hui, et il faut que les Corses le sachent, ce que je vais dire c'est très important pour le maritime, l'aérien et le ferroviaire aussi. Si nous n'avions pas cet excédent aujourd'hui, « Air Corsica » serait dans une situation de chômage, de faillite ; le maritime et pas seulement que les entreprises et le consortium, les transporteurs et bien d'autres entreprises disparaîtraient, si on ne pouvait pas aujourd'hui, aller abonder et faire face à cette crise avec l'excédent qu'on a dégagé et le travail qu'on a fait depuis 2015, je pense qu'on serait dans une période pire que celle qu'on connaît. On connaît une période sanitaire très compliquée et économique très compliquée, mais ça serait la catastrophe.

Si on n'avait pas les moyens aujourd'hui de faire l'effort qu'on fait, de faire l'effort que fait l'Office des transports, je vous prie de croire que, oui tout se tient, tout se tiendrait, il n'y aurait plus rien, ni d'avions, ni de bateaux, ni de trains ! Jusqu'à ce jour, je pense que les chemins de fer arrivent avec une gestion rigoureuse et sérieuse depuis quelques années, et la gestion de mon prédécesseur était aussi rigoureuse et sérieuse que la mienne, je tiens à le souligner aussi. Mais si on n'avait pas eu ça, ça serait la fin. Derrière ces entreprises, il y a des Corses, des familles corses, des centaines de familles corses.

Alors oui ! Grâce à notre sérieux, grâce à notre gestion, nous arrivons aujourd'hui à limiter la casse.

Je le dis avec sérénité et sérieux, dans la situation où nous sommes, il n'y a pas de place pour des petites boutades où tout se tient. Il y a la place pour dire aux entreprises qu'on va être à leurs côtés et nous le sommes. Il y a la place pour leur dire « voilà, nous avons géré ». Peut-être qu'on n'a pas tous bien fait, peut-être qu'il y a des choses qu'on n'a pas encore faites. Mais je leur dis aussi que grâce à notre gestion, nous pouvons être à leurs côtés, chiffres à l'appui.

Oui, je le dis, Mme la Présidente, je l'ai dit au conseil d'administration de l'Office des transports, si nous étions dans la situation de 2015, je pense que l'économie de la Corse ne se relèverait pas. Je pense qu'« Air Corsica » serait dans une situation plus que compliquée. Je pense que les chemins de fer aussi, même si à ce jour, nous ne demanderons rien à la Collectivité de Corse, mais si la crise continue, je pense que nous aussi, nous allons être dans l'obligation d'aller taper à la porte et je sais que nous trouverons ce qu'on ira trouver.

Je pense que les compagnies maritimes seraient dans la difficulté, les entreprises de transport et tout ce qui gravite autour seraient dans des énormes difficultés, voire disparaîtraient.

Nous faisons face parce que, je le répète, nous sommes des gens sérieux qui avons bien géré, qui dégageons des excédents. Tout ce travail, nous le devons aux services, aux gens qui tous les jours travaillent sans relâche, vont à Bruxelles, essayent de trouver des marges de manœuvre. Comme le disait Jean-Charles, moi aussi je suis très attaché au service public et il est hors de question d'y déroger. La différence aussi, c'est que nous, à « Femu a Corsica », nous sommes aussi très attachés à la SEMOP, voire à la compagnie régionale. Nous n'y renonçons pas. Dans la période actuelle, bien entendu, vous le comprendrez tous, pour ceux qui ne veulent pas le comprendre, ils feront ce qu'ils veulent, mais en tout cas, nous le comprenons. Nous comprenons ce retard. Nous vous faisons confiance, Mme la Présidente, vous le savez, pour profiter de ce laps de temps pour mettre en place cette SEMOP et par la suite, la compagnie régionale.

Le Président TALAMONI

Merci. Mme BOZZI, vous avez la parole.

Mme Valérie BOZZI

Merci, M. le Président. Très brièvement.

Pour le groupe « la Corse dans la République », tout ce qui pourra nous éloigner de la compagnie maritime, nous vous soutiendrons. Ce rapport qui prévoit une concession de service public des transports maritimes nous éloigne, vous éloigne de votre (inaudible) initiale d'une compagnie maritime.

Nous voterons ce rapport sauf si, évidemment, l'amendement qui est porté par « Corsica libera » est voté, dans ce cas-là, nous ne pourrons pas vous suivre dans cette démarche, sauf François-Xavier CECCOLI qui s'abstiendra par rapport au risque de condamnation qui est, effectivement, un élément que nous ne pouvons pas négliger.

Pour nous, ce sera un vote favorable.

Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Mme Jeanne STROMBONI a la parole.

Mme Jeanne STROMBONI

Les différents rapports qui nous ont été proposés découlent à la fois de ce que nous avons collectivement acté lors de la séance précédente, mais aussi de la nécessité d'adaptation à la crise sanitaire et économique gravissime que nous traversons.

Nous en profitons pour féliciter l'Office des transports de la Corse et sa présidente pour leur réactivité, leur sérieux et le travail réalisé plus qu'important pour notre île et la défense du service public.

Ainsi, suite aux remarques de l'Union européenne, alors que nous envisagions un délai pour la mise en place de la SEMOP, nous partons sur une option de prolongation de 2 mois plutôt que de 2 ans des contrats en cours et d'un lancement d'appel d'offres pour les 5 lignes concernées par la continuité territoriale pour les 22 mois suivants.

Même si les 4 mois demandés auraient sans doute été plus souhaitables, cela paraît réaliste et raisonnable et cela devrait laisser le temps aux candidats de préparer une réponse adaptée aux appels d'offres.

Même si la proposition initiale paraissait plus à même de garantir la continuité territoriale sur la période concernée, nous nous adaptons, l'essentiel étant que la continuité territoriale soit assurée.

Les avenants proposés découlent pour une partie de cette temporalité dans les contrats et les procédures à mettre en œuvre. L'autre partie concerne des compensations liées notamment à la perte d'exploitation des délégataires induite par la crise sanitaire et économique.

Il apparaît nécessaire et logique de s'adapter à la situation et d'éviter aux partenaires économiques d'être pénalisés par des considérations qui ne pouvaient être prédites et qui sont indépendantes de leur volonté.

Ces compensations qui semblent si évidentes à M. MONDOLONI, sont rendues possibles par la bonne gestion de la part de l'OTC, Hyacinthe l'a dit, et permettent de garantir la bonne tenue du service public.

Nous espérons donc que les délais supplémentaires et les efforts fournis par l'Office des transports de la Corse permettront aux candidats potentiels de fournir une réponse satisfaisante aux appels d'offres à venir concernant la SEMOP auxquels nous n'avons pas renoncé, afin que nous basculions vers un nouveau mode de gouvernance et de gestion de la continuité territoriale.

Comme il l'a fait pour l'ensemble des rapports précédents et parce que tout se tient vraiment, notre groupe vous apporte, Mme la Présidente, son soutien inconditionnel par un vote favorable.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. D'autres demandes de prise de parole ? Petr'Antone TOMASI a la parole. Vous en profitez pour présenter votre amendement, j'imagine ?

On a dépassé les 4 heures de connexion et il faut donc penser à ramasser un peu nos propos ? Si on veut être dans les clous.

Petr'Antone TOMASI, vous avez la parole ; vous allez présenter votre amendement aussi, je pense ?

M. Petr'Antone TOMASI

Puisque tout se tient, dicia quellu, je présenterai l'amendement.

Le Président TALAMONI

Effectivement, c'est une formule à retenir !

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, M. le Président.

Chers collègues, sur ce dossier, je crois que les uns et les autres, qu'ils soient d'accord avec nous ou qu'ils ne le soient pas, reconnaîtront notre cohérence.

Je disais lors de la précédente séance publique et je le redis aujourd'hui, que ce dossier a une histoire et que nous avons tous une histoire avec ce dossier du maritime. Je

rappelais la position de fond qui est la nôtre et qui demeure inchangée, à savoir que le domaine des transports pour une île, a fortiori une île comme la nôtre, un pays comme le nôtre qui a la volonté de construire les conditions de son émancipation, que ce secteur est un secteur stratégique, d'intérêt national au sens où nous l'entendons, nous.

Donc, la façon la plus idoine afin de maîtriser ce secteur stratégique est, selon nous, d'aller au-delà des modalités actuelles qui sont des modalités de délégation de service public et d'aller vers une véritable compagnie corse de navigation, maîtrisée par la puissance publique et plus précisément, maîtrisée par la Collectivité de Corse.

C'est une position de fond qui est celle pour nous de la cohérence, pas de l'aventure comme j'ai pu l'entendre, dicit notre collègue Jean-Charles ORSUCCI, celle de la cohérence politique, philosophique et nous le croyons, de l'opérationnalité également.

Nous avons, lors de la dernière séance publique, évoqué deux points, deux postulats qui sont pour nous fondamentaux.

Le premier, c'est celui évidemment du refus du passage à des OSP et donc, du démantèlement en règle du service public tel que, du moins c'est ce que nous avons ressenti à l'époque des informations qui nous étaient parvenues, tel que prôné par la Commission européenne et par Bruxelles.

Le deuxième élément que nous avons défendu était celui de l'effectivité de la création de cette compagnie corse de navigation contrôlée par la puissance publique dans un délai qui soit un délai raisonnable. C'était le sens de notre amendement présenté le mois passé.

Ces deux postulats sont aujourd'hui toujours valables. J'en dirai quelques mots.

D'abord, sur le refus des OSP. Il ne s'agit pas là d'une position dogmatique, il s'agit d'une position politique de fond que nous pouvons d'ailleurs partager avec d'autres et qui consiste à dire que ces OSP, particulièrement dans les périodes où la rentabilité économique n'est pas de mise, mettraient en péril la Corse et son tissu socioéconomique.

Jean-Martin MONDOLONI disait que le service public existerait, y compris après notre mandature. Acceptons-en l'augure. Mais si j'en crois des positions de fond à l'échelle globale de l'Union européenne, si j'en crois ses tergiversations, je lisais l'avis du CESEC qui parlait avec beaucoup de diplomatie d' « un environnement juridique européen parfois extrêmement difficile de cerner et de faire parfaitement coïncider avec les intérêts propres de la Corse », je crois que ces fluctuations sont même un peu plus que cela. Je n'ai

pas pleinement confiance, pour le dire clairement, dans la position de Bruxelles à cet égard et je crois que nous sommes dans un cadre qui est extrêmement fragile.

Donc, le combat pour le maintien du service public, c'est une nécessité absolue et de tous les instants et nous ne considérons pas la position qui a pu évoluer depuis le mois dernier comme quelque chose d'acquis. A Bruxelles, les différentes instances se caractérisent souvent par leurs allers-retours permanents, et je disais tout à l'heure en aparté qu'on a la mauvaise impression parfois de se retrouver en train de jouer un rôle dans le dernier Costa-Gravas, pour ceux qui ont quelques références cinématographiques, « Adults in the room », où les pauvres représentants du gouvernement en Grèce, qui ont été totalement mis sous tutelle par l'Union européenne, se retrouvaient face à des interlocuteurs qui, de façon incessante, jouaient le chaud et le froid et se revenaient sur la parole donnée.

Sur cette histoire de OSP et de DSP, je crois qu'il faut être extrêmement vigilants même si, il serait quand même plus qu'étonnant qu'au moment de cette crise COVID où l'Union européenne accepte la nationalisation d'Alitalia, compagnie aérienne en Italie, ce qui n'est pas pour nous choquer, bien au contraire, que dans le même temps, eh bien ces instances européennes remettent en cause le principe du service public pour la Corse. Ça, c'est le premier aspect.

Le deuxième aspect qui est l'objet de notre amendement et qui, vous l'aurez compris, est un amendement de fond puisque, si j'en crois les interventions de mes collègues de l'opposition, ils pourraient y compris déterminer leur vote sur ce rapport. Eh bien, nous sommes cohérents et nous sommes constants sur ce que nous demandons.

Nous sommes disposés, même si nous étions plutôt pour raccourcir encore davantage les délais lors de la précédente session, mais nous comprenons les réserves formulées par Bruxelles sur la prolongation des concessions actuelles, nous sommes disposés à accepter une dernière étape transitoire de 22 mois, telle que vous nous la proposez.

Nous avons dit le mois dernier que cette période ne devait pas être trop longue sans quoi nous sommes convaincus qu'il y aurait un risque de réactivation de guerre commerciale et finalement, cette énième DSP de raccordement pourrait, même si cela n'était pas notre choix, être une DSP du renoncement au projet de la compagnie publique.

Donc, ce que nous croyons dans ce contexte, c'est qu'il faut dire où nous voulons aller et qu'il faut le dire, y compris dans le cadre de ce vote.

Nous proposons d'approuver la prolongation de 22 mois d'une DSP. Nous vous proposons par voie d'amendement de fixer l'objectif de création de la compagnie maritime corse de navigation à l'échéance des dites concessions de service public, à savoir au 1^{er} janvier 2023. Pour cela, le rapport mandaterait le Président du Conseil exécutif es-qualité, afin de prendre les dispositions dès l'exercice 2021, donc dès l'attribution des prochaines DSP pour mettre en œuvre cette compagnie.

Encore une fois, nous sommes en phase avec nous-mêmes. C'est bien la moindre des choses, celle que nous nous devons et celle que nous devons aux Corses qui nous écoutent, qui nous regardent, qui nous attendent. Nous sommes convaincus par-delà les modalités pratiques, SEMOP ou autres, puisque je l'avais dit la fois précédente, nous ne sommes pas mariés avec les dispositifs. Nous sommes mariés avec un principe, parce qu'il nous semble le principe le plus adapté à la situation de la Corse.

Nous souhaitons, aujourd'hui, que cela puisse apparaître puisque c'est l'engagement de la majorité territoriale et c'est l'engagement que nous avons pris ensemble devant les Corses et que nous maintenons aujourd'hui.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Je crois que François ORLANDI, avait demandé la parole pour le reliquat du temps de parole de son groupe.

Vous avez la parole.

M. François ORLANDI

Je vous remercie.

Deux points. Je ne reviendrai pas, bien sûr, sur la position de notre groupe quant au vote, juste ouvrir une parenthèse sur la situation et l'amélioration de la situation depuis 2015. Moi je ne mets en doute les propos de personne, et notamment ceux de Hyacinthe VANNI, je crois savoir que la fongibilité avait été votée avant que vous n'arriviez aux responsabilités, donc j'ai envie de croire que si tel était le cas, l'Office des transports avait peut-être une marge de manœuvre suffisante pour faire valoir cette fongibilité, mais peut-être que je me trompe.

Et, il aurait été bien d'avoir les excédents ou les déficits inscrits au compte administratif de l'année en question pour être tout à fait au fait des propos qui ont été tenus

par mon ami Hyacinthe. Mais ça, c'est de l'histoire ancienne, on convoque toujours le passé en disant toujours qu'on veut regarder vers l'avenir, mais regardons enfin vers l'avenir.

Le deuxième point de mon intervention, mais qui tombe presque, s'il fallait aujourd'hui, compte tenu des éléments qui sont en notre possession, sans tenir à l'amendement que propose le groupe « Corsica Libera », c'est-à-dire que si de manière définitive la SEMOP devait être validée, mon observation tombe. Je m'interrogeais, si dans le délais des deux mois qui interviennent pour que les compagnies puissent proposer à la Collectivité une nouvelle offre dans le cadre de la DSP, compte tenu de la répartition qui est faite, ou qui est fléchée déjà, de la DSP, et c'est vraiment sans aucun esprit polémique, est-ce qu'on a vraiment les moyens encore d'avoir les exigences environnementales que l'on a affirmées, notamment au niveau de bateaux dont les conditions d'exploitation en termes de protection de l'environnement, seraient au rendez-vous ce que l'on attend ? Est-ce qu'en gros, avec le reliquat qui reste à l'exploitation du service public maritime, pourront-ils être dotés des moyens suffisants, en tout cas correspondant à nos exigences ?
Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Je crois que là nous avons fait le tour de la question et puis nous sommes un petit peu en retard. Donc, je vais donner la parole à Vanina BORROMEI pour qu'elle réagisse à ces propos et qu'elle donne aussi son avis sur l'amendement déposé par « Corsica Libera », et puis ensuite nous passerons au vote de l'amendement dans un premier temps, et ensuite du rapport amendé ou pas.

Donc Vanina BORROMEI, a la parole.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Tout d'abord je voudrais remercier Jean-Charles ORSUCCI et Valérie BOZZI, je vous remercie parce qu'avec vos groupes vous avez parfaitement su distinguer les intérêts de la Corse, la continuité du service public, les avenants COVID qui ont permis d'assurer de manière exceptionnelle la desserte de l'île pendant cette crise, et encore à l'heure actuelle, dans le cadre du service public, en défendant ce service public et bien sûr, vos avis politiques respectifs sur l'avenir à compter de 2023, ce qui est tout à fait cohérent. Et, on en revient à la discussion que nous nous avons eue lors de la session précédente sur le besoin du service public, l'intérêt de ce service public, cette continuité que nous assurons dans ce cadre très contraint pour les deux années à venir avec une délégation de

service public de 22 mois et votre avis politique et celui que nous défendons, et nous le savons, nous n'avons, en tout cas pour le moment, pas la même vision.

Je vous remercie, je pense qu'il était vraiment important aujourd'hui pour l'opinion publique que nous tous, à quelques exceptions près, fassions cette distinction.

C'est exactement ce que n'a pas su faire Jean-Martin MONDOLONI et son groupe qui campent sur des postures, qui nous parle de 13 rapports. Ces 13 rapports, Jean-Martin, un petit peu d'honnêteté intellectuelle s'il vous plaît, il y a principalement deux avenants qui sont déclinés, excusez-nous, sur l'ensemble des ports de Corse, il y a 5 ports, donc à chaque fois qu'il y a un avenant, on multiplie par 5, c'est mathématique.

Une logique comptable qui est complètement dépassée, en ce qui concerne le budget. Vous faites des comptes sur les dotations et la dotation de continuité qui est une enveloppe fixe. On vous explique, et vous le savez parfaitement... Alors je comprends qu'il y ait des jeux politiques, mais il y a quand même des sujets où il faut quand même savoir raison garder, une logique comptable qui est complètement erronée. Nous avons fait des économies, et heureusement ces économies viennent bien sûr se rajouter tous les ans, et heureusement à notre budget, et viennent abonder notre dotation.

Donc, inutile de rajouter des inquiétudes sur le fait qu'on pourrait payer ou pas. Heureusement aujourd'hui, nous avons les moyens de payer, nous avons les moyens d'assurer ce service.

Vous parliez de surcompensation, c'est très grave. C'est très grave ! Et, c'est là où je mets vraiment le doigt sur les lacunes que vous avez dans ce dossier, une surcompensation est quelque chose de totalement illégale, illégale ! Nous sommes dans la juste compensation, c'est tout ce que vous ne comprenez pas sur ce dossier dans les avenants COVID. Ces avenants COVID ne sont pas logiques, Cher Jean-Martin. Ces avenants COVID, ne sont pas logiques, ces avenants COVID ont été une nécessité pour assurer la survie de l'île.

Vous ne réalisez certainement pas la crise et les conséquences sur le service public, vous venez de le démontrer, qui vient de passer et qui va sans doute continuer, je trouve ça très inquiétant parce que vous êtes avant tout des élus de la Corse. Alors qu'on campe sur des positions, on nous dit tout le temps qu'on campe sur nos positions par dogmatisme, je trouve aujourd'hui que votre analyse est complètement erronée, volontairement ou pas, peu m'importe. Vous parlez des passagers qui resurgissent, moi je parle d'usagers étudiants et je parle d'usagers qui se déplacent pour des raisons médicales, donc ce ne sont pas des gens qui sortent du chapeau, Cher collègue, ce sont des gens qui ont besoin de se déplacer, et ce sont, ce que l'on appelle, des usagers.

Donc, je pense que tout le monde aujourd'hui connaît la teneur de ce dossier. Je préfère laisser Jean-Martin MONDOLONI et son groupe face à ces contradictions et surtout face à l'opinion publique qui jugera par la suite de nos décisions et des siennes.

En ce qui concerne l'intervention de Hyacinthe VANNI, de Jeanne STROMBONI, de Petr'Antò, et Hyacinthe, bien sûr, c'est vrai que c'est la mémoire du conseil d'administration de l'Office des transports. Il y a eu beaucoup de difficultés, un passé très récent encore nous rappelle les contentieux, il y a une décision très importante qui doit intervenir demain, des contentieux dont la presse a fait écho la semaine dernière, sur beaucoup de difficultés. Alors, oui bien sûr aujourd'hui on essaye au maximum d'éviter ces contentieux, excusez-nous d'essayer aujourd'hui d'appliquer les règles, même si cela est très compliqué, on l'a rappelé.

Petr'Antò TOMASI disait les difficultés, les incohérences que nous pouvons avoir dans les discussions aujourd'hui avec la Commission européenne, ce sont des discussions, vous l'avez compris, très, très complexes. Et j'insiste bien, je ne l'ai jamais fait auparavant, ça fait aujourd'hui la deuxième fois que je reviens vers vous en insistant sur ce service public qui, à mon sens, pourrait être en danger. Je pense, Cher Jean-Martin, qu'il ne faut pas prendre à la légère ces alertes de la Commission européenne, le service public d'aujourd'hui n'est peut-être pas le service public de demain ; il n'est certainement pas celui du passé, ça c'est une réalité.

En ce qui concerne l'intervention de Jeanne, merci chère collègue et merci à tous les collègues de la majorité pour votre soutien.

Il faut qu'on discute, j'avais une proposition à faire sur la proposition qui était faite par le groupe « Corsica Libera ». Peut-être que le Président du Conseil exécutif va faire une intervention également, le temps que je puisse discuter avec le Président du groupe « Corsica Libera » sur l'amendement, si vous en êtes d'accord.

Le Président TALAMONI

Oui, je pense bien entendu qu'il faut que nous ajustions rapidement, que nous procédions aux ajustements nécessaires. Est-ce que cela nécessite une interruption de séance de deux ou trois minutes ?

Le Président SIMEONI

M. le Président de l'Assemblée de Corse, si vous en êtes d'accord, je ne dirai pas que je vais meubler, mais pendant les deux ou trois minutes nécessaires à l'échange entre la Président de l'Office des transports et le Président du groupe « Corsica Libera »,

puisque je pense que nous avons trouvé une rédaction de synthèse qui reflète parfaitement les objectifs et l'état d'esprit de la majorité, pendant ces quelques minutes, si je peux faire quelques observations. Eu égard à ce qui a été dit par l'ensemble des collègues, j'aimerais pouvoir intervenir.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

En quelques minutes, on ne va pas refaire un débat qui est long, complexe, qui nous occupe et qui nous a occupés au cours de plusieurs sessions, mais simplement je voudrais à mon tour faire part de mon étonnement quand même, au moins sur la position du groupe présidé par Jean-Martin MONDOLONI sur les avenants visant à organiser, non pas une surcompensation, parce que là ce serait fautif, mais à organiser une compensation prévue par le contrat de délégation de service public, prévue, organisée et encadrée aussi bien par la loi française, que par le droit européen.

Toutes les entreprises, et notamment tous les délégataires de service public ont été confrontés à une chute brutale de leur recette du fait de la crise de la COVID-19, et notamment et singulièrement dans le transport aérien et le transport maritime. Cette circonstance d'imprévision conduit à ce que le contrat puisse être rééquilibré, notamment par une augmentation de la compensation versée par l'autorité concédante, avec bien sûr des limites qui sont strictement respectées par l'avenant ou les avenants que nous avons proposés au vote de l'Assemblée de Corse. C'est-à-dire que le contrat de délégation de service public prévoit que le délégataire exploite à ses risques et périls, et donc il y a un risque d'exploitation important qui reste à sa charge, environ 10 %. Il ne faut prendre en charge que le préjudice généré par un lien direct et étroit avec l'épidémie de COVID-19, et il faut que cette prise en charge soit proportionnée à cette circonstance imprévue et qu'elle n'excède pas 50 % du montant initial de la compensation. Ce sont les règles de la Commission européenne.

Dès lors que ces conditions sont respectées, la compensation est due et si la compensation n'est pas versée, à ce moment-là il y a un déficit d'exploitation qui n'est plus à la charge contractuellement de l'exploitant et qui, si on le laisse à sa charge, ne peut conduire qu'à deux issues : soit la diminution de la fréquence des rotations, c'est-à-dire à un affaiblissement du service public, dont vous nous avez rappelé, mon cher Jean-Martin, vous et les membres de votre groupe, lors de la précédente session, que vous y étiez attachés autant que nous, ce dont je ne doute pas. Soit donc la diminution des rotations alors même que la Corse a besoin, et singulièrement en période de COVID-19 et

d'épidémie, de service public dans le domaine aérien et maritime. Si vous ne votez pas cette compensation, soit on diminue les rotations, soit au moment où le déficit apparaît dans les comptes de l'exploitant, c'est-à-dire à l'année n+1, on procède à des licenciements.

Et, vous nous avez dit la dernière fois, et nous vous croyons également, que vous êtes attachés non seulement au service public, mais également bien sûr, à la dimension sociale et d'emplois qu'il véhicule.

Autrement dit, vous ne pouvez pas, au prétexte de la complexité de ce dossier, au prétexte d'une répétition, d'une allitération consistant à dire, « parce que tout se tient », « parce que je ne suis pas d'accord sur le fond avec le modèle proposé par que le Conseil exécutif et la majorité territoriale, je ne vote pas cette compensation ». En toute rigueur intellectuelle, vous devez déconnecter ces deux votes. Nous vous laissons libre de ne pas d'accord avec notre vision de l'organisation du service public des transports maritimes, et vous avez parfaitement le choix de l'exprimer à travers un vote négatif, notamment sur les modalités d'organisation à venir.

Mais vous ne pouvez, pour un contrat qui est en cours, venir refuser de voter une compensation qui est contractuellement prévue, qui est légale et qui permet de maintenir le service public au niveau indispensable aux Corses. En ne le faisant pas, vous manquez, me semble-t-il, de l'esprit de responsabilité et de cohérence dont vous vous prévaliez très certainement le plus souvent à raison, mais en cette occasion, à mon avis, à tort. Et ça, je voulais vous le dire très clairement et très fermement.

Alors j'ai noté que toute l'opposition n'était pas sur cette position et qu'il y a un groupe de droite et le groupe de Jean-Charles ORSUCCI qui ont annoncé qu'ils voteraient cette compensation parce qu'elle permet de maintenir le niveau de service public pendant le temps de l'épidémie de COVID.

Sur le deuxième volet, c'est-à-dire : qu'allons-nous faire ? Je reviens à la cohérence d'ensemble du Conseil exécutif mise en œuvre et en musique, si j'ose dire, par la Présidente de l'Office des transports, avec le soutien de l'Office des transports, le soutien du Conseil exécutif et le soutien de la majorité territoriale. Nous, nous sommes pour un service public, nous pensons que le meilleur moyen d'organiser le service public, c'est une compagnie maîtrisée par la puissance publique. Et, nous l'avons dit et répété, et nous avons construit un modèle qui a vocation à s'incarner dans l'outil juridique SEMOP dont nous savons aujourd'hui qu'il continue d'être en partie contesté par la Commission européenne.

Nous avons pris acte de cette situation, comme nous avons pris acte, premièrement, de ce que l'offre initiale dans le cadre de la procédure qui avait été engagée pour mettre en œuvre la SEMOP était beaucoup plus importante que ce que nous considérons être le prix justifié pour ce service.

Et deuxièmement, nous avons pris acte qu'en période de COVID, il n'était pas possible d'installer le modèle que nous avons prévu.

Donc, nous avons dit, nous différons, nous abandonnons la procédure qui avait été initiée, mais pas le principe de construction d'une compagnie sous la maîtrise de la puissance publique, et nous le différons et parce qu'il faut le différer, il faut une solution de transition. La solution de transition, qui nous a été demandée par la Commission européenne, nous la mettons en œuvre dans les formes juridiques sollicitées par la Commission européenne, y compris si l'Etat lui-même considérerait que nous pouvions aller sur un autre schéma. Dans la volonté d'aller le plus loin possible dans la sécurisation juridique, nous mettons en œuvre une procédure de DSP de 22 mois.

Et, au terme de cette procédure, nous voulons être en l'état de mettre en œuvre de façon opérationnelle le modèle pour lequel nous nous battons. Et, c'est l'amendement proposé par « Corsica Libera », qui reprend sous une forme qui appartient à son rédacteur, ce que nous avons dit nous-mêmes dans le rapport qui vous a été soumis, à savoir que bien sûr nous prenons acte, nous ne pouvons pas poursuivre la procédure sur la SEMOP, que nous mettons en place une procédure de délégation de service public pendant 22 mois et que pendant ces 22 mois, nous allons continuer à travailler à la sécurisation juridique, sociale, économique, environnementale de notre projet de compagnie maîtrisée par la puissance publique, et que nous souhaitons que ce projet soit mise en œuvre de façon opérationnelle, à l'expiration des 22 mois de délégation de service public.

C'est le sens de l'amendement déposé par « Corsica Libera » ; le Conseil exécutif est tout à fait d'accord avec l'esprit de cet amendement. Nous avons proposé une formulation de synthèse ou d'équilibre qui correspond, me semble-t-il, à ce que veut faire passer le groupe « Corsica Libera » et qui est partagé par les groupes « PNC » et « Femu a Corsica ».

Et, c'est en cet état que nous considérons que sur les premiers avenants il faut voter pour, et nous prenons acte que la majorité et une partie importante de l'opposition vote pour, ou envisage de voter pour, tant mieux.

Sur la deuxième partie, je m'adresse à Jean Charles ORSUCCI et à Valérie BOZZI et à leurs groupes, vous ne pouvez pas nous dire « ne votez pas l'amendement ou nous ne voterons pas le rapport ». La cohérence est de notre côté, nous nous avons un

process qui est cohérent. Si vous êtes en désaccord avec notre vision d'une compagnie qui soit maîtrisée par la puissance publique, nous vous en donnons acte, cela explique et justifie votre vote qui à ce moment-là serait négatif, mais nous, notre vote est dans la continuité du travail que nous avons initié et que nous allons continuer à poursuivre en essayant de trouver un chemin, c'est vrai dans un environnement juridique incertain, complexe, avec des contraintes très fortes, mais il n'empêche que nous continuons à penser que ce chemin-là est le meilleur.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Il va nous falloir conclure, parce que nous avons dépassé largement, nous avons dépassé de 40 minutes le temps normalement que nous avons de connexion. Donc, je crois que le Président du groupe « Corsica Libera » s'est rapproché de la Conseillère exécutive et qu'une formulation commune a été mise au point.

Donc, quel est, M. le Président du groupe « Corsica Libera », l'état de votre amendement à l'heure où nous parlons, afin que chacun sache sur quoi il va voter ?

M. Petr'Antone TOMASI

Président, il y aura un sous-amendement à la suite de la discussion avec la Conseillère exécutive et le Président du Conseil exécutif, dont je ne sais formellement si j'en fais état ou si l'Exécutif en est porteur.

La deuxième partie de l'amendement est inchangée, en revanche l'idée est d'avoir acté la rédaction suivante pour le premier alinéa : « réaffirme sa volonté que la compagnie corse de navigation contrôlée par la puissance publique, dont le principe a été validé à diverses reprises par l'Assemblée de Corse, soit opérationnelle à expiration desdites conventions, à savoir au 1^{er} janvier 2023 ».

Le Président TALAMONI

Très bien ! Sur la forme je propose, de manière à ce que ne vote que deux fois et pas trois fois, c'est-à-dire une fois sur l'amendement et une fois sur le rapport, parce que si nous votons le sous-amendement, puis l'amendement, puis le rapport, évidemment ça va rallonger considérablement la procédure.

Là on peut considérer qu'il y a un amendement de substitution, celui que vous venez de présenter, et nous votons deux fois. Est-ce que tout le monde est d'accord sur cette procédure ?

M. Jean-Charles ORSUCCI

Président, est-ce que je peux être celui qui intervient contre l'amendement ?

Le Président TALAMONI

Vous l'avez déjà été, il me semble, de manière assez claire...

Vous avez la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président.

Ça me donne l'occasion de rebondir, en deux mots, sur un point.

Je reconnais à la majorité, et en particulier à « Corsica Libera », pour que l'on soit clair, il n'y avait pas de mon côté une quelconque volonté de pointer qui que ce soit du doigt, je reconnais à « Corsica Libera » l'honnêteté de leurs propos et leur cohérence, même si je peux rajouter, par rapport à ce qui a été dit par Petr'Antò TOMASI, c'est qu'on peut imaginer une île, imaginons même qu'elle soit indépendante, elle n'est pas obligée d'être propriétaire d'une compagnie maritime.

Il n'y a pas forcément entre la question de la souveraineté et de l'autonomie ou de l'indépendance, il n'y a pas forcément à chaque fois ou systématiquement, la nécessité d'avoir une compagnie qui soit détenue par la puissance publique, en la matière.

Donc, j'insiste et je répète aussi nous concernant, que ce n'est pas par idéologie, mais tout simplement par une analyse factuelle, actuelle que nous estimons qu'il n'est pas opportun d'envisager cette possibilité.

Voilà ce que je voulais dire.

Donc, évidemment nous sommes contre cet amendement, et s'il est intégré, par rapport à la cohérence qui a été la nôtre jusqu'à aujourd'hui, tout comme je reconnais sa cohérence à la majorité territoriale, alors nous voterons contre le rapport ainsi amendé.

Le Président TALAMONI

Parfait, cher collègue. Effectivement, ce n'est pas parce qu'on est indépendantiste qu'on est forcément pour une compagnie de service public, mais on a le droit aussi d'être à la fois pour l'indépendance et pour une compagnie de service public simplement dans le cadre de la cohérence qui est celle des orientations générales de notre mouvement.

Donc, nous sommes effectivement favorables au service public et, à cet égard, notre engagement social est plein et entier car il s'agit de cela.

Donc, à ce stade il nous faut voter sur l'amendement de substitution qui est en fait la nouvelle formulation. Tout le monde est d'accord sur la procédure ?

S'agissant de ce rapport-là, qui est un rapport important, il nous faut un vote complet, ça veut dire que je vais demander à la secrétaire de séance de procéder deux fois à l'appel nominal, une fois pour l'amendement et une fois pour le rapport.

Donc, c'est toujours Christelle COMBETTE, vous avez la parole pour procéder à l'appel nominal afin que nous votions dans un premier temps sur l'amendement.

Mme Christelle COMBETTE procède à l'appel nominal des Conseillers.

ONT VOTE POUR (50) : Mmes et MM. :

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ONT VOTE CONTRE (22) : Mmes et MM. :

Valérie BOZZI, M. François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Stéphanie GRIMALDI, Francis GUIDICI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA.

Le Président TALAMONI

Voici le résultat du vote :

Pour : 40 ; Contre : 22.

L'amendement est ADOPTE.

Merci. Nous allons voter à présent sur le rapport ainsi amendé que je mets aux voix. Mme COMBETTE va procéder à l'appel nominal pour que nous votions sur le rapport ainsi amendé.

Mme Christelle COMBETTE procède à l'appel nominal des Conseillers.

ONT VOTE POUR (40) : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Fabienne GIOVANNINI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ONT VOTE CONTRE (22) : Mmes et MM.

Valérie BOZZI, M. François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL,

Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Stéphanie GRIMALDI, Francis GUIDICI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA.

Le Président TALAMONI

Voici le résultat du vote :

Pour : 40 ; Contre : 22. Le rapport, ainsi amendé, est ADOPTE.²³

Le Président TALAMONI

Je vous remercie. Donc, la séance me paraît terminée, et nous avons même largement dépassé le temps qui nous était imparti.

Nous nous donnons rendez-vous demain à 10 h pour reprendre nos travaux.

Je vous remercie. A demain !

La séance est levée à 18 h 55.

²³ Délibération N° 20/ 166 AC

ANNEXES

COLLECTIVITÉ DE CORSE

ASSEMBLÉE DE CORSE

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2020
RIUNIONE DI I 5 È 6 DI NUVEMBRE DI U 2020

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2020
REUNION DES 5 ET 6 NOVEMBRE 2020

**CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DE
TRANSPORT MARITIME
CORSE-CONTINENT**

Rapport n° 2020/O2/331

AMENDEMENT N° 1

DÉPOSE PAR : LE GROUPE « CORSICA LIBERA »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Dernière page du rapport :

RAJOUTER deux item ainsi rédigés :

FIXE à l'expiration desdites conventions, à savoir au 1er janvier 2023, la date de mise en œuvre opérationnelle d'une compagnie corse de navigation contrôlée par la puissance publique

MANDATE le Président du Conseil Exécutif de Corse afin d'engager, dès l'exercice 2021, la procédure de constitution de cette compagnie, et d'en soumettre les modalités à l'Assemblée de Corse pour examen

Délibération

Après l'article 3 :

AJOUTER un nouvel article ainsi rédigé :

FIXE à l'expiration desdites conventions, à savoir au 1^{er} janvier 2023, la date de mise en œuvre opérationnelle d'une compagnie corse de navigation contrôlée par la puissance publique.

MANDATE le Président du Conseil Exécutif de Corse afin d'engager, dès l'exercice 2021, la procédure de constitution de cette compagnie, et d'en soumettre les modalités à l'Assemblée de Corse pour examen.

* **AVIS DE LA COMMISSION**

* **DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**